

**Etude sous régionale sur des orientations potentielles
pour le programme du Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest**



Février 2010

Rapport Final

Réalisé par :

Dr Edouard BONKOUNGOU, bonkounjou_edouard@yahoo.fr

Prof. Roch YAO GNABELI, roch_gnabeli@yahoo.fr

Remerciements

L'équipe exprime sa profonde reconnaissance à :

- toutes les institutions et personnes ressources qui l'ont accueillie en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, en Guinée, au Sénégal, au Mali et au Ghana, et *Forest Research Institute of Ghana (FORIG)* qui a accepté répondre au questionnaire par email;
- tous les participants à la rencontre de présentation des résultats préliminaires de l'étude le 16 Septembre 2009 à Ouagadougou ;
- M. Martin NGANJE, Chargé de Programme Forêt Senior de l'UICN/PACO qui a éclairé la compréhension des TDR, partagé ses connaissances et des documents, et facilité la logistique des visites de terrain dans les six pays visités ;
- le personnel de soutien du Bureau Régional de l'UICN à Ouagadougou, dont la disponibilité a permis à l'équipe de bénéficier d'excellentes conditions de travail.

Sigles et acronymes

Sigle	Signification
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
AFF	African Forest Forum
AFORNET	African Forest Research Network
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ANAFE	African Network for Agriculture, Agroforestry and Natural Resources Education
CECI	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CILSS	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au sahel
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le développement Agricole
FAO	Food and Agriculture Organization
FARA	Forum Africain pour la recherche Agricole
FGLG	Forest Governance Learning Group
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
OCB	Organisation Communautaire de Base
OFINAP	Office National des Aires protégées (Burkina)
OIG	Organisation Inter Gouvernementale
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PAGEN	Projet d'Appui à la Gestion des Ecosystèmes Naturels

PAGEV	Projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le Bassin de la Volta
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PNKT	Parc National Kaboré Tambi (Burkina)
RBMN	Réserve de Biosphère du Mont Nimba
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Forest degradation
SIKO	Salon International du Karité de Ouagadougou
SODEFOR	Société de Développement des Forêts (Côte d'Ivoire)
TFK	Table Filière Karité (Burkina)
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UGPPK	Union de Groupements des Productrices des Produits du Karité (Burkina)
UFM	Union du Fleuve Mano
UICN	Union Internationale pour le Conservation de la Nature
WAP	Parc W-Arly- Pendjari

Sommaire

	Page
1. Introduction	6
2. Méthodologie	7
3. Le secteur forestier en Afrique de l'Ouest	7
4. Présentation des projets et programmes sous-régionaux ou ayant un potentiel sous-régional	11
<i>4.1. Initiatives transfrontalières de conservation/restauration des écosystèmes forestiers à l'échelle des paysages</i>	12
<i>4.2. Initiatives transfrontalières et la lutte contre la pauvreté</i>	16
<i>4.3 Les réseaux régionaux / transfrontaliers</i>	19
<i>4.4 Les thématiques clés d'intérêt commun</i>	30
5. Analyse des forces et faiblesses des projets et programmes sous-régionaux	35
<i>5.1 Les initiatives transfrontalières et la conservation de la biodiversité</i>	35
<i>5.2 Les initiatives transfrontalières et la lutte contre la pauvreté</i>	44
<i>5.3 Les réseaux régionaux / transfrontaliers</i>	49
<i>5.4 Les thématiques clés d'intérêt commun</i>	62
6. Quelques propositions pour des activités de démarrage du Dialogue	69
<i>6.1 Sur les thèmes prioritaires</i>	69
<i>6.2 Sur les mécanismes de mise en oeuvre</i>	72
7. Conclusion	73
Bibliographie	75
Annexes	81
- <u>Annexe 1</u> : Termes de Référence de l'étude	
- <u>Annexe 2</u> : Liste des personnes rencontrées	

1. Introduction

L'Afrique de l'Ouest, sous région peuplée et pauvre, et ne disposant que de ressources forestières limitées, est confrontée au taux de déforestation le plus élevé sur le continent. Or, ici comme ailleurs en Afrique et dans la plupart des autres pays en développement, les populations dépendent essentiellement de ces ressources pour leur survie. Le rythme actuel de déforestation, avec ses conséquences sur la dégradation de la diversité biologique et des habitats, alimente une spirale vicieuse qui accroît davantage la vulnérabilité et l'insécurité des populations les plus pauvres. Un scénario du *statu quo* conduirait à la catastrophe.

L'absence d'un cadre régional fonctionnel de collaboration sur les forêts en Afrique de l'Ouest limite les échanges systématiques d'expériences et la mise en commun des efforts des acteurs de la sous-région. En particulier, l'implication des nouveaux acteurs que sont les communautés locales, les organisations de la société civile, et le secteur privé, reste très limitée. Il en résulte que diverses initiatives nouvelles sont entreprises de manière isolée sans tirer profit de l'existant : bonnes pratiques traditionnelles, acquis de la recherche scientifique, résultats de projets de développement, etc.

Conscients de ces insuffisances, les acteurs du secteur forestier de la sous-région ont engagé depuis quelques années un processus de concertation pour la mise en place d'un cadre régional de collaboration sur les forêts. Cet engagement s'est traduit par la tenue de plusieurs réunions techniques et l'organisation d'une rencontre des Ministres en charge de l'environnement des pays de la CEDEAO le 24 Avril 2007 à Ouagadougou.

Mais, alors que la volonté politique et la motivation des partenaires pour promouvoir un dialogue sur les forêts sont fortes, les bases scientifiques et opérationnelles du Dialogue ne sont pas suffisamment documentées. Pour y remédier, la FAO a conduit en 2008 une consultation sous-régionale qui a permis de répertorier des projets et programmes sous-régionaux de gestion des forêts et de la faune, identifier des thèmes porteurs pour la collaboration sous-régionale et proposer une approche pour la mise en place du Dialogue. Une étape décisive du processus a été franchie en janvier 2009 à Accra au Ghana, avec l'organisation par la CEDEAO d'un atelier d'experts qui a discuté et validé les résultats de l'étude, et proposé une feuille de route pour la mise en place du cadre institutionnel du Dialogue.

La présente étude, initiée par l'UICN et ses partenaires, se situe dans le prolongement de l'atelier d'Accra, et vise à contribuer à des orientations potentielles pour le programme du Dialogue, à partir d'enseignements tirés de projets sous- régionaux. Le document présente les forces et faiblesses d'une

diversité d'expériences de terrain et en tire des recommandations pour la collaboration sous-régionale.

2. Méthodologie

L'étude a été réalisée par une équipe de deux experts avec des expertises complémentaires sur la *biodiversité* et la *lutte contre la pauvreté*. Elle a été conduite sous la supervision de l'UICN et a porté sur l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités, et des menaces expérimentées par des initiatives transfrontalières, des réseaux et des projets traitant de sujets d'intérêt commun. L'exploitation de sources documentaires diverses a été complétée par des entretiens directs avec des personnes ressources dans six pays: Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Ghana, Mali et Guinée-Conakry. En plus des visites de terrain, *Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)* a répondu par email à un questionnaire d'enquête sur les réseaux d'institutions et organisations professionnelles et para professionnelles. L'analyse préliminaire des résultats a été présentée à des personnes ressources de l'UICN dont les observations ont permis d'enrichir les versions ultérieures du rapport.

3. Le secteur forestier en Afrique de l'Ouest

3.1. Contexte général

L'Afrique de l'Ouest (espace CEDEAO), comprend 15 pays qui totalisaient en 2008 une population de près de 255 millions d'habitants sur environ 6 millions de km² (CSAO-OCDE/CEDEAO, 2009). Le contexte socio-économique et politique de la sous-région est marqué, entre autres, par :

- **Une forte densité de population:** L'Afrique de l'Ouest abrite à elle seule près du tiers (28 - 29%) de la population totale du continent, avec un taux de croissance démographique élevé de 2,5 à 3%. On estime que la population atteindra 278 millions en 2010 et 344 millions à l'horizon 2020 (FAO, 2003);
- **Une population essentiellement rurale et pauvre :** Malgré le très fort taux d'urbanisation de la sous-région lié à l'exode massif vers les villes au cours des quatre dernières décennies, la majorité de la population réside encore dans les zones rurales, et dépend fortement des ressources naturelles pour survivre. Le PIB de l'Afrique de l'Ouest est estimé à moins de 340 USD, contre une moyenne continentale d'environ 700 USD. Sur les 30 pays du monde ayant le plus faible indice de développement humain, près de la moitié se trouve en Afrique de l'Ouest (Niasse *et al.*, 2004). La pauvreté est exacerbée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et par de graves problèmes de santé publique dont la pandémie du VIH/SIDA ;

- **Une extrême vulnérabilité au changement climatique**, surtout dans la partie sahélienne qui connaît des variations chroniques et de grande ampleur de la pluviométrie depuis les années 1968-1972. Les changements climatiques déjà enregistrés dans la sous-région en termes de sécheresses et d'inondations, et ceux à venir selon les prévisions, sont des menaces graves pour la santé des écosystèmes et le bien-être des populations, alors que la contribution de la sous-région aux émissions de gaz à effet de serre est marginale (Niasse et al., 2004) ;
- **Des avancées prometteuses mais timides en faveur du processus démocratique** : Fort heureusement, la sous-région connaît aussi des dynamiques positives avec des changements politiques et institutionnels prometteurs en faveur de la décentralisation et de la bonne gouvernance pour une plus grande implication des organisations de la société civile et du secteur privé dans la gestion participative des ressources forestières. Cette nouvelle dynamique qui, pour le moment, est relativement lente, timide et incertaine, pourrait faire des progrès décisifs si elle est bien accompagnée, mais pourrait aussi régresser si rien de conséquent n'est mis en œuvre pour soutenir le processus.
- **Une grande diversité d'écosystèmes et d'organisations d'intégration sous régionale** : L'Afrique de l'Ouest se distingue des autres sous régions du continent par les caractéristiques suivantes qui représentent à la fois des défis et des opportunités pour la gestion transfrontalière des ressources naturelles et pour l'intégration sous régionale :
 - *Une grande diversité d'écosystèmes* : La sous région comporte une grande diversité d'écosystèmes le long d'un gradient géo climatique qui s'étend depuis les forêts tropicales humides et les mangroves des zones côtières jusqu'aux écosystèmes désertiques du Sahara, en passant par divers types de savanes dans les zones guinéennes, soudaniennes, et sahéliennes. Cette diversité pose le défi de pouvoir identifier des intérêts communs entre pays sahéliens et pays des zones humides en matière de foresterie. Dans le même temps, cette situation souligne aussi l'interdépendance socio économique des deux sous régions à travers d'importants échanges commerciaux de produits forestiers et non forestiers, comme par exemple l'importation de bois d'œuvre des forêts humides par les pays sahéliens, et de bétail des zones de savane par les pays côtiers. Cette interdépendance est un atout pour l'intégration sous régionale.
 - *Diversité d'organisations sous régionales* : L'Afrique de l'Ouest abrite trois organisations d'intégration sous régionale (le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO) et cinq organisations de bassins fluviaux (OMVS, OMVG, ABN, l'UFM et ABV). Cette situation crée un sentiment de multiplicité d'engagements pour ceux des pays qui sont membres de plusieurs de ces organisations, et entraîne aussi des rivalités pour les recherches de financements dans la mesure où ces organisations s'adressent souvent aux mêmes donateurs. Par contre, cette situation permet aussi à la CEDEAO de

disposer d'une diversité d'acquis spécifiques en matière de gestion des ressources forestières et fauniques qu'elle peut valoriser pour l'intégration sous régionale dans le cadre de son principe de subsidiarité.

3.2 Ressources forestières

L'espace CEDEAO est une sous-région à faible couverture forestière estimée à 14,9%. Ce taux de couverture est en deçà de la moyenne continentale estimée à environ 21%, et nettement inférieure à celle de l'Afrique centrale, 44,6% (Tableau 1).

Tableau 1 : Superficies et changements annuels de la couverture forestière en Afrique

Région	Couverture forestière, 2005 (% terres émergées)	% perte par an (2000-2005)
Afrique centrale	44,6	0,28
Afrique de l'Est	18,9	0,97
Afrique du Nord	8,2	0,69
Afrique australe	29,0	0,66
Afrique de l'Ouest	14,9	1,17

Source : FAO, 2009

Le faible taux moyen de couverture forestière masque une différence importante de production de biomasse entre zones humides et zones sèches estimée à environ 4 tonnes/hectare dans les forêts de la zone sahélienne et 200 tonnes/hectare dans la zone forestière humide (CEDEAO, 2007).

L'essentiel de ces ressources (massifs forestiers et arbres hors forêts) est constitué de forêts naturelles. Les superficies des plantations, bien que mal connues, sont probablement très modestes, les réalisations sur l'ensemble du continent ne représentant que 4,3% de la superficie mondiale de plantations (FAO, 2003).

Les superficies forestières déjà modestes se rétrécissent très rapidement, avec un rythme élevé de déforestation de 1.17% par an durant la période 2000-2005 (FAO, 2009). Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, ce taux de déforestation est nettement supérieur à celui des autres sous-régions, qui se situe entre 0,28% en Afrique centrale et 0,97% en Afrique de l'Est.

3.3. Importance du secteur forestier pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté

Sur le plan de la biodiversité, il convient de souligner l'importance de la forêt de Haute Guinée qui est classée parmi les 25 points névralgiques de la biodiversité dans le monde. Par ailleurs, la sous région comporte divers types de formations forestières comme les mangroves, les parcs agroforestiers, les forêts galeries, les forêts reliques et bois sacrés, etc., qui constituent des refuges de biodiversité de valeur inestimable, mais qui sont de plus en plus menacés en raison du rythme élevé de déforestation dans la sous région.

Sur le plan économique, malgré l'absence de statistiques fiables, les données partielles disponibles confirment l'importance de la contribution des écosystèmes forestiers au bien-être des populations et à l'économie nationale. Au Burkina Faso, par exemple, la contribution du secteur forestier à l'économie nationale était estimée à 9, 446 milliards FCFA en 2004, et pourrait atteindre 12, 958 milliards FCFA en 2015 (MECV, 2007). Qu'il s'agisse de biens tangibles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, ou l'énergie, ou qu'il s'agisse de soutien aux secteurs de production (conservation des eaux et de la fertilité des sols, régulation des eaux des bassins versants) ou encore dans les domaines culturels, et spirituels, les populations dépendent essentiellement des biens et services des écosystèmes forestiers pour leur survie. On estime que plus de deux tiers de la population de l'Afrique sub-saharienne dépend directement ou indirectement du secteur forestier pour survivre (CIFOR, 2005). L'essentiel des activités forestières se déroulent dans l'informel, si bien que les importantes contributions économiques sont insuffisamment documentées et souffrent d'une faible visibilité qui limite en retour la prise en compte du secteur forestier dans les plans de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

3.4. Processus du Dialogue sur les forêts

L'absence d'un cadre fonctionnel de concertation sur les forêts en Afrique de l'Ouest est perçue par de nombreux acteurs du secteur comme une contrainte sérieuse à la gestion durable des ressources forestières dans la sous-région. Depuis plus de cinq ans, des réflexions se poursuivent en vue de remédier à cette insuffisance par la mise en place d'un cadre institutionnel pour un dialogue sur les forêts. Le processus a été jalonné de nombreuses étapes décisives :

- réflexions préliminaires entre la FAO et les autres organisations internationales depuis 2004 ;
- une 1^{ère} réunion internationale à Ouagadougou en Juillet 2006 sous l'instigation et la modération de l'UICN. Cette rencontre a réuni des ONG internationales (UICN et WWF), des Organisations des Nations Unies (FAO, PNUE), des Organisations sous régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) ainsi que des centres internationaux de recherche (CIFOR, ICRAF). De cette rencontre est née l'idée de création d'un dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest ;

- une réunion à Ouagadougou des ministres chargés de l'environnement de l'Afrique de l'Ouest le 24 avril 2007. Cette réunion a confirmé le soutien politique des gouvernements des pays de la sous-région au processus du Dialogue ;
- organisation d'un atelier sous-régional par la Guinée sur la gestion durable des ressources forestière en Afrique de l'Ouest du 12 au 20 Novembre 2007 à Conakry ;
- réalisation d'une étude par la FAO en 2008 sur les projets et programmes sous-régionaux de gestion des ressources forestières et fauniques dans l'espace CEDEAO (Maiga, 2008). Cette étude a couvert tous les 15 Etats de la CEDEAO et a permis :
 - a) d'identifier les initiatives de coopération sous-régionales en matière de gestion des ressources forestières et fauniques ;
 - b) de mettre en évidence les thèmes potentiels à entreprendre dans le cadre du Dialogue ;
 - c) de proposer l'esquisse d'un mode de fonctionnement possible pour le Dialogue.
- une étape décisive du processus a été franchie en janvier 2009 à Accra au Ghana, avec l'organisation par la CEDEAO et l'UEMOA d'un atelier d'experts qui a regroupé une grande diversité d'acteurs dont des représentants des administrations forestières nationales, des organisations de la société civile, de l'Union Africaine, du Forum Forestier Africain, des partenaires techniques et financiers dont la GTZ, ainsi que les animateurs techniques du Dialogue, la FAO et l'UICN. L'atelier d'Accra a discuté et validé les résultats de l'étude de la FAO, et proposé une feuille de route pour la mise en place du cadre institutionnel du Dialogue.

L'atelier d'Accra a adopté l'**objectif global** suivant pour le Dialogue:

Amener les pays de l'Afrique de l'Ouest à gérer de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous-région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'environnement

La présente étude, initiée par l'UICN et ses partenaires du Dialogue, se situe dans le prolongement de l'atelier d'Accra, et vise à contribuer à des orientations potentielles pour le programme du Dialogue, à partir d'enseignements tirés de projets sous- régionaux ou ayant un potentiel sous-régional en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques, dans une optique de conservation de la diversité biologique et de lutte contre la pauvreté.

4. Présentation des projets et programmes sous-régionaux ou ayant un potentiel sous-régional

L'analyse a porté sur les initiatives transfrontalières suivantes, avec l'objectif d'en évaluer les enseignements pour la coopération et l'intégration sous-régionale :

- Réserve naturelle du mont Nimba ;
- parc du W-Arly- Pendjari (WAP) ;
- corridor de connexion entre des aires protégées du Burkina et du Ghana ;
- paysage des mangroves, et
- paysages des forêts soudaniennes du bassin de la Volta.

Toutes les cinq initiatives ont un objectif global de développement durable par la réalisation d'activités de conservation de la biodiversité et de lutte contre la pauvreté. Toutefois, compte tenu de la dimension dominante des activités en cours, les analyses ont porté sur deux sous-composantes, à savoir : une sous-composante à dominante *conservation de la diversité biologique* dans laquelle se trouvent les initiatives du Mont Nimba, du WAP et des corridors, et une sous-composante à dominante *lutte contre la pauvreté*, avec des initiatives sur la mangrove et sur le bassin de la Volta.

Ces sous-composantes et leurs contenus sont présentés ci-dessous.

4.1. Initiatives transfrontalières et conservation de la biodiversité

4.1.1. Paysages du Mont Nimba

Le Mont Nimba est un massif montagneux de la zone humide de Haute Guinée qui borde les frontières de trois pays : le Libéria, la Côte d'Ivoire et la Guinée-Conakry. Selon la cote géographique de la carte touristique 1992 de Guinée établie par l'Institut Géographique National, le Mont Nimba culmine à une très haute altitude de 1 752 m. Ce paysage transfrontalier abrite des écosystèmes forestiers d'une extraordinaire richesse de flore et de faune, et représente un des rares écosystèmes de la sous région où subsiste encore une forêt primaire de montagne.

La richesse exceptionnelle de la diversité biologique de ce paysage a été préservée depuis des temps immémoriaux grâce à une conjonction de facteurs favorables dont les croyances et pratiques religieuses des communautés riveraines, le relief abrupt qui limite l'accessibilité, et la mauvaise qualité des terres des plateaux latéritiques qui n'attirent pas l'agriculture. Aujourd'hui, un nouveau contexte met en péril ce patrimoine d'intérêt sous régional. En effet, les conflits armés qui se sont succédés dans les pays riverains au cours des dernières décennies ont entraîné des déplacements massifs de réfugiés dont beaucoup se sont installés dans des aires

protégées de ce paysage. Par ailleurs, des projets d'exploitation minière avec de puissants moyens techniques et financiers investissent maintenant les sommets naguère inaccessibles. Certaines de ces principales causes de dégradation sont présentées ci-dessous :

- *Conflits armés.* L'instabilité politique et les guerres civiles qui ont affecté chacun des trois pays riverains (Libéria, Guinée et Côte d'Ivoire) ont eu des conséquences dévastatrices sur la biodiversité des Mts Nimba. Les personnes rencontrées indiquent que les combattants utilisent systématiquement ce massif forestier comme base arrière. Ils s'installent dans la réserve, y compris dans l'aire centrale qui aurait dû être intégralement protégée, et détruisent les ressources forestières et fauniques pour l'implantation des campements et pour l'approvisionnement en bois et en gibier.
- *Exploitation minière et forestière.* Le document de projet PNUD/FEM indique que suite à la découverte d'importantes ressources de minerais de fer de teneur exceptionnelle atteignant 68% (alors que les gisements couramment exploités ailleurs ont une teneur de 48-50%), le Gouvernement de Guinée a autorisé l'exploitation de ce minerai. L'argument avancé est que l'exploitation du gisement pourrait être bénéfique sur le plan social au niveau national et local en procurant des emplois, et en apportant des améliorations aux infrastructures et aux services sociaux. Face à ces arguments, le Comité du Patrimoine Mondial a accepté d'exclure du Patrimoine Mondial une enclave de 1 550 ha pour permettre la mise en œuvre du projet minier. Ce changement n'a cependant jamais été transcrit dans la législation guinéenne. Un projet de décret a été préparé, mais n'était pas encore signé à la date de passage de la mission en Guinée en Août 2009.

Cependant, l'ampleur des travaux à effectuer, tant pour l'exploitation elle-même que pour les infrastructures à construire (ligne de chemin de fer, port en eau profonde, ouvertures de voies de communication et les mouvements de populations associés) affecteront nécessairement l'intégrité écologique de la réserve, surtout que l'enclave minière est à proximité de la mare qui abrite une forte concentration de crapauds vivipares.

- *Pressions exercées par les populations riveraines.* La croissance démographique dans la zone est élevée, avoisinant 4,1% par an, un taux supérieur à la moyenne nationale qui est d'environ 3,1% par an. Bien que l'impact des coupes de bois à usage domestique soit considéré comme négligeable, le braconnage, qui est signalé jusque dans les aires centrales de la réserve, et l'empiètement agricole, sont cités comme menaces sérieuses pour la conservation de la biodiversité de la réserve.

La principale initiative pour inverser la tendance à la dégradation est le « Programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative ». Le Programme couvre le côté guinéen des Mts Nimba. Il est centré essentiellement sur la Réserve de la Biosphère, avec l'appui

financier du PNUD/FEM pour plus 11 Millions de \$US sur une période de 9 ans : 2005-2014. Les forces et faiblesses des résultats sur le terrain sont analysées plus loin, avec des recommandations d'actions sous régionales que le Dialogue pourrait entreprendre pour la restauration/conservation du paysage transfrontalier du Mont Nimba.

4.1.2. Paysages du W-Arly-Pendjari (WAP)

Le Paysage W-Arly-Pendjari est une Aire Protégée (AP) transfrontalière entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger en pleine zone soudanienne. Le complexe s'étend sur 31 000 km² et comprend des parcs et des réserves ainsi que les aires de chasse avoisinantes.

Le parc du W, ainsi dénommé à cause des méandres en forme de « W » que fait le cours du fleuve Niger à cet endroit, a été érigé en 1937 en aire protégée dans ce qui était à l'époque l'Afrique occidentale française. En 1954, peu avant les indépendances du Niger, du Burkina Faso et du Bénin, le W a été divisé en trois parcs nationaux séparés. Depuis cette époque, les trois pays font des efforts pour coordonner et/ou intégrer la gestion de ces aires.

Le WAP est un écosystème transfrontalier d'un grand intérêt sous régional en raison de ses caractéristiques suivantes décrites dans le document du projet W-ECOPAS:

- Le WAP est le plus grand et le plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques de la ceinture de savane d'Afrique de l'ouest ;
- Il s'agit du territoire le plus significatif pour la conservation des éléphants dans toute la sous-région d'Afrique de l'ouest. ;
- Il s'agit du refuge naturel le plus viable disponible pour diverses espèces d'animaux vulnérables et /ou menacés au Bénin, au Burkina Faso et au Niger ;
- Il est doté d'un réseau de terres humides qui abritent des espèces végétales et animales aquatiques et dépendantes de l'eau, y compris les oiseaux migrateurs.

L'importance stratégique des paysages du WAP pour la conservation de la diversité biologique des savanes soudano-sahéliennes d'Afrique de l'Ouest a suscité l'intérêt de partenaires nombreux et variés dont les activités ont couvert aussi bien l'échelle sous régionale que des composantes nationales au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. Les interventions ont impliqué une grande diversité d'acteurs à travers des services de l'Etat, des structures de projets, des ONGs locales et internationales, et aussi des Universités et centres de recherche.

Quelques uns des principaux projets qui sont intervenus dans ce cadre sont :

- Le Programme régional ECOPAS (Ecosystèmes protégés d'Afrique soudano-sahélienne). ECOPAS a été exécuté de 2001 à 2008 avec l'appui financier de l'Union Européenne. L'objectif global d'ECOPAS était *d'inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et de préserver la diversité biologique dans le complexe régional des aires protégées au bénéfice des populations.*
- Le projet *Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W-Arly-Pendjari*. Ce projet est en cours d'exécution avec un financement PNUD/FEM. Son but est la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité du Complexe des Parcs W, d'Arly et de la Pendjari (WAP).

De nombreux autres projets ont été impliqués dans la mise en œuvre du Programme régional ECOPAS. Il s'agit, entre autres, de divers projets de développement local dans les trois pays riverains, ainsi que des projets environnementaux suivants :

- **PAGEN** Projet Partenariat pour l'amélioration de la gestion des écosystèmes naturels (Burkina Faso)
- **PAUCOF** Projet d'appui aux unités de conservation de la faune
- **PCGPN** Programme national de conservation et de gestion des parcs nationaux (Bénin)
- **PEGEI** Projet d'écodéveloppement et gestion de l'espace et des zones d'Influences des parcs nationaux (Bénin)
- **PGRN** Projet de gestion des ressources naturelles (Niger et Bénin)

En raison de l'intérêt suscité par l'expérience du WAP, il est envisagé de l'étendre à la zone d'Oti au Togo, pour en faire un complexe plus vaste, le complexe WAPO (O pour Oti). Les forces et faiblesses du WAP sont analysées plus loin avec des recommandations d'actions pour le Dialogue.

4.1.3. Le PNKT : Une expérience de corridor de connexion entre le Burkina Faso et le Ghana

Le Parc National Kaboré Tambi (PNKT), situé à 115 km au sud de Ouagadougou, est une Aire Protégée du Burkina Faso qui s'étend sur 155 500 ha. Le classement du PNKT en aire protégée s'est effectué progressivement depuis 1936 par le regroupement des forêts dites de Pighiri et de la Volta rouge (Nazinon), toutes deux classées en 1936, et la forêt de Pô classée en 1953. Cet ensemble a été ensuite classé sous l'appellation « Parc National de Pô » en 1976 et rebaptisé « Parc National Kaboré Tambi » en 1986, à la mémoire d'un agent des Eaux et Forêts du nom de Kaboré Tambi, tué dans l'exercice de ses fonctions de lutte anti braconnage dans le Parc le 28 Septembre 1981.

Le PNKT est situé dans une aire de migration naturelle d'éléphants, mais l'aire est aujourd'hui fragmentée et dégradée à cause d'une forte densité d'occupation des terres par des habitats humains et des exploitations agricoles. Les massifs forestiers de ce couloir qui subsistent encore au Ghana et au Burkina n'étant plus connectés, les déplacements des éléphants deviennent de plus en plus difficiles et causent des dégâts importants dans les champs de cultures installés sur leur passage, ce qui provoque régulièrement des conflits graves entre les communautés locales et l'administration des aires protégées.

Avec le soutien financier du Projet d'appui à la gestion des écosystèmes naturels (PAGEN), et l'appui technique de l'ONG nationale NATURAMA, le PNKT a entrepris de réaliser deux corridors légalement classés pour la migration des éléphants :

- un corridor de connexion entre le PNKT et une aire protégée au Ghana, et
- un deuxième corridor de connexion entre le PNKT et une autre aire protégée du Burkina, le Ranch de gibier de Nazinga.

Après plusieurs années de négociations et d'épisodes de conflits parfois violents, qui ont duré depuis 2001-2003 jusqu'à la fin du PAGEN en 2007, l'initiative sur les corridors a réussi à délocaliser et dédommager en partie les populations résidentes. Les corridors prévus ont été réalisés et sont aujourd'hui classés et bornés. Une belle réussite. C'est probablement un des rares exemples de corridor légalement classé et effectivement borné dans la sous-région. Cet important succès technique du PNKT est malheureusement entaché de sérieuses insuffisances sur le plan social parce que les populations déplacées n'ont pas bénéficié de programme de prise en charge. Une analyse des forces et faiblesses du PNKT, ainsi que des recommandations d'action pour le Dialogue sont présentées plus loin.

4.2. Les initiatives transfrontalières et la lutte contre la pauvreté

4.2.1 Les expériences de lutte contre la pauvreté autour des mangroves

La mangrove constitue un des principaux écosystèmes sur le littoral ouest africain. La quasi-totalité des pays allant de la Mauritanie au Nigéria est concernée aujourd'hui par les défis écologiques et les enjeux économiques de la mangrove. La mangrove offre des activités économiques (pêche, exploitation de bois, exploitation minière, cueillette de coquillage, tourisme, pharmacopée, fumage de poisson, production de miel, saliculture, agriculture, etc.) et procure des revenus importants aux populations riveraines. Ces activités rapporteraient ainsi entre 200 000 et 900 000 Dollars par Km² et par an (UNEP-WCMC, 2007, cité par le RAM). En outre, les mangroves constituent des sites d'accueil et de reproduction de première importance mondiale pour ces espèces d'oiseaux migrants. Par exemple, le Parc National du Delta du Saloum (76 000 ha de mangroves) et plus largement la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (330 000 ha) sont le troisième site d'accueil d'oiseaux d'eau de l'Afrique Occidentale. La mangrove du delta du fleuve

Sénégal a également cette même importance. En conséquence, aux activités économiques traditionnelles déjà citées, s'ajoute le développement de l'écotourisme. Toutefois on observe une tendance progressive au dépérissement de la mangrove et à la dégradation de l'écosystème de mangrove (diminution de la taille des palétuviers, disparition de certaines espèces, disparition pure et simple de la mangrove par endroit). Dans le Sud du Sénégal (Côte casamançaise), la superficie de la mangrove est ainsi passée d'environ 150 000 ha au début des années 1980 à moins de 70 000 ha au début des années 2000, sous l'effet conjugué de facteurs écologiques (sécheresses, salinisation, espèces envahissantes, etc.) et socio-économique (exploitation anarchique et surexploitation du bois, riziculture, pollution, etc.). Face à cette tendance contradictoire, une attention particulière est de plus en plus accordée à la survie de la mangrove, à la fois au plan national, régional et international. La multiplication des initiatives, des programmes et projets autour de la mangrove en témoigne (PRCM, IMAO, RAM, etc.). Toutes ces initiatives mettent un lien nécessaire entre d'une part, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité et d'autre part les dynamiques socio-économiques et en particulier la lutte contre la pauvreté.

En effet l'interaction entre la protection des écosystèmes et la lutte contre la pauvreté des populations riveraines est l'une des principales options jugée désormais pertinente dans le cadre du renforcement de la protection des Aires Protégées. L'action de plusieurs acteurs, ONG et programmes de protection de l'environnement et des écosystèmes visent ainsi à susciter une participation des populations par la création d'activités génératrices de revenus ou par la diversité des activités économiques locales. Par exemple l'Aire Marine Protégée de Joal (Sénégal) est dominée par la mangrove et fait 17 000 ha. C'est une zone qui a beaucoup d'opportunités économiques (pêche, transformation de produits halieutiques, etc.). Les femmes sont très présentes, notamment au niveau de la transformation des produits halieutiques. ENDA et l'UICN pilotent un projet dans cette zone. Le projet a suscité et s'appuie sur des associations locales et des organisations communautaires de base (OCB). Parmi ces associations locales, figurent l'association « Femmes et Coquillages », la fédération « Dynamiques Femmes » regroupant plusieurs associations.

Ces groupements de populations riveraines tirent des ressources financières par la diversification de leurs activités économiques (Eco-tourisme, éco-guide ou guide écologique, protection de l'environnement, reboisement de la mangrove, assainissement). L'objectif de ce programme est de lutter contre la pauvreté et surtout d'éloigner les femmes des différentes formes d'agression du Parc (prélèvement traditionnel du bois et des produits halieutiques). Une étude est en cours, à la demande de ENDA, pour évaluer l'incidence socio-économique de ce projet sur les populations locales. Il y a deux ans, ENDA et l'UICN ont piloté au profit des populations rurales, un projet sur les plantes médicinales. L'implication des populations a permis à ces dernières de prélever des plantes médicinales à des fins commerciales.

La mangrove du Delta du fleuve Sénégal est une zone d'intervention de nombreux projets de lutte contre la pauvreté s'inscrivant dans une approche participative de gestion environnementale. C'est ainsi que le Programme de micro-financement (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) du PNUD, finance à hauteur maximale de 50 000 dollars par projet, de micro-projets dans le Delta du fleuve Niger. La particularité des projets éligibles à ce programme, est la prise en compte à la fois de la préservation de l'environnement (adoption de nouvelles techniques de prélèvement de produits forestiers ou halieutiques), la création d'activités génératrices de revenus (reboisement par exemple) et le renforcement des capacités des groupes bénéficiaires (*Entretien avec Oumar Wane, Coordonnateur National du projet PMF-FEM-PNUD, basé à Dakar*). Par exemple, les groupements de femmes bénéficiaires du projet, allouent 4 % des 50 000 dollars de financement reçu à un système de micro-prêts aux femmes membres des groupements et porteuses de projets d'activités génératrices de revenus. Le remboursement avec intérêt de ces prêts a permis ainsi aux groupements d'accroître leurs ressources financières communes.

Dans la zone du Parc national du Djoudj, le PMF/FEM/PNUD a mis en œuvre le programme COMPAC à partir de janvier 2007. Chacun des huit (8) villages périphériques du Parc a bénéficié d'un projet spécifique. Ces projets concernent à la fois la gestion de l'environnement (l'enlèvement des plantes envahissantes, le nettoyage des pistes, le reboisement, etc.), la création d'activités génératrices de revenus (pêche, coupe de bois morts dans la mangrove, fabrication de nattes à partir d'espèces végétales poussant dans le Parc, etc.) et le renforcement des capacités des populations bénéficiaires. Par exemple pour augmenter les revenus des ménages (par accroissement des revenus ou par réduction des coûts), le Programme COMPAC a alloué aux organisations communautaires à la base (GIE, autres associations), un fonds de 35 000 Dollars US à huit organisations communautaires et 8 000 Dollars à des groupes de femmes pour améliorer leurs productions artisanales telles que le tissage de nattes, la production d'encens, le tannage (Mbaye Khatary, janvier 2009). En retour ces communautés s'impliquent dans la conservation et la restauration de l'écosystème.

Il en est de même pour le Projet d'appui au renforcement de la gestion durable de la mangrove du delta du Saloum (PAGEMAS) mis en œuvre par le Ministère sénégalais de l'Environnement avec l'appui financier de la Coopération japonaise (JICA). Comme les autres, ce projet a consisté à appuyer des activités génératrices de revenus et dont la mise en œuvre va de paire avec la conservation ou la restauration de la mangrove (Voir Rapport final d'évaluation du PAGEMAS, décembre 2007).

Divers autres programmes ont également ciblé la réduction de la pauvreté en tant que condition de protection / restauration de la mangrove. C'est le cas de l'Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest (IMAO). C'est une réponse concertée face à la dégradation progressive des mangroves car, pour l'ensemble des six pays de l'IMAO (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra

Leone), la superficie totale des mangroves est de passée de 3 millions d'ha au début des années 1980 à 1 million d'ha en 1990 puis à environ 797 200 ha en 2007). C'est dans ce contexte qu'avec l'appui financier de la Fondation Suisse pour la promotion de la conservation de la nature (MAVA), l'UICN, Wetlands International et le Programme régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) ont initié l'IMAO, dont la coordination est installée à l'UICN-Dakar. C'est un programme mis en œuvre par l'UICN et Wetlands International. Il a pour but de contribuer à l'amélioration du bien-être et la sécurité des communautés de ces six pays qui dépendent de la mangrove. De façon spécifique, l'IMAO vise à :

- faire prendre conscience du statut et des valeurs écologiques et économiques des mangroves,
- faciliter l'implication des communautés dans conservation ou la restauration de l'écosystème des mangroves,
- susciter l'amélioration et l'harmonisation des politiques de gestion de la mangrove

4.2.2 Expérience de lutte contre la pauvreté dans les forêts soudaniennes du bassin de la Volta

Le Bassin de la Volta fait partie des six bassins fluviaux transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Il concerne six pays (Burkina Faso, Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Mali et Bénin) et abrite une population estimée à 20 millions de personnes. Le Burkina Faso et le Ghana possèdent eux seuls, environ 85 % de ce bassin. Au regard du contexte géographique et écologique, la majorité des communautés du Bassin de la Volta sont des agriculteurs, dépendants de cultures saisonnières (mil, maïs, notamment). Le Projet de Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta (PAGEV) essaie d'inciter les paysans à intensifier des cultures à plus haute valeur ajoutée comme les espèces améliorées de mangues et de goyaves, en vue de relever les revenus des communautés riveraines. Au moins 6 500 arbres fruitiers ont ainsi été plantés depuis le début du projet.

Le Projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta est un projet initié par l'UICN en 2004, impliquant le Burkina Faso et le Ghana. Il vise à associer ces deux pays qui partagent à deux, 85 % de la surface totale du Bassin, en vue de faire face aux menaces de pénurie d'eau, la dégradation des sols, l'ensablement des canaux du fleuve, et à l'absence de cadres institutionnels formels de collaboration et de coordination de la gestion de du fleuve et du bassin. Le territoire du projet (dans sa phase pilote 2005-2008) englobe huit villages dont quatre du côté burkinabé et quatre du côté ghanéen. La protection du fleuve consiste à établir trois zones dans le bassin. La première zone qui contient les berges, est reboisée avec des plantes fixatrices, la deuxième zone accueille des arbres fruitiers devant procurer des revenus aux communautés et la troisième zone abrite une forêt communautaire destinée à approvisionner le village en bois de chauffe ou de service. La stratégie de mise en œuvre du Projet repose sur trois axes majeurs à savoir : (i) la recherche des effets positifs et durables de la conduite

d'actions de long terme dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, (ii) la satisfaction des besoins immédiats et vitaux des communautés riveraines, et (iii) l'institutionnalisation de cadres de fora au triple plan local (organisation des communautés villageoise à la base à travers les Comité de Protection des Berges dans chacun des huit village), national (deux comités-pays regroupant chacun des représentants des communautés, des services techniques, de l'administration, des ONG et de la société civile) et transfrontalier (le Comité local transfrontalier qui se réunit alternativement au Ghana et au Burkina Faso) dans le but d'impliquer tous les acteurs dans le processus de gestion concertée des ressources en eau.

4.3. Réseaux régionaux/transfrontaliers

4.3.1. Institutions et organisations professionnelles et para professionnelles

4.3.1.1. Instituts de recherche et centres de formation

Les besoins de recherche sur les forêts dans l'espace CEDEAO sont énormes, mais l'offre est faible et souvent inadaptée.

Au niveau national, d'importantes réorganisations institutionnelles des systèmes nationaux de recherche agricole opérées dans la sous-région en début 2000 ont souvent conduit à fusionner dans une même structure les recherches sur les forêts, l'élevage et l'agronomie (Ouedraogo, 2005). Au Sahel par exemple, où le potentiel forestier est limité, certains pays n'ont même pas de structure spécialisée consacrée à la recherche forestière. Dans ce cas, les quelques chercheurs forestiers en poste sont affectés dans un département ou programme de « recherche-système » sur la problématique générale de la gestion des ressources naturelles (GRN). Quelques systèmes nationaux de recherche forestière relativement forts comme au Nigéria ou au Ghana paraissent bien isolés et impuissants pour impulser une dynamique sous-régionale qui soit suffisamment forte pour produire des impacts significatifs à l'échelle de la sous région.

Une évaluation de la situation de la recherche agricole en Afrique (FARA, 2006) souligne l'extrême modicité des moyens financiers attribués aux systèmes nationaux de recherche. Environ 75% des budgets de ces instituts proviennent de financements extérieurs. Les subventions de l'Etat sont chroniquement insuffisantes et sont décaissées de manière irrégulière, souvent avec des retards considérables.

Les universités et les centres de formation professionnelle, comme les instituts de recherche, ont également des capacités limitées. Par exemple, à l'Institut Polytechnique Rural (IPR) du Mali, l'institution cible rencontrée dans le cadre de la présente étude, et qui est l'une des plus anciennes institutions de formation de la sous-région en matière de développement rural (plus de 100 ans), le niveau de visibilité institutionnelle de la foresterie est faible. La foresterie relève d'une unité au sein d'un département du génie rural et des eaux et forêts. En Septembre 2009,

le corps professoral de l'Unité des eaux et forêts était limité à seulement 3 enseignants avec un doctorat, 5 avec DEA, et 4 ingénieurs. Le responsable de l'Unité avait le grade de Maître Assistant. Malgré ce faible potentiel humain, on note un manque de synergie entre les chercheurs des centres de recherche et les enseignants-chercheurs des Universités.

Au niveau sous régional, on note la présence des quelques réseaux et centres internationaux de recherche suivants:

- AFORNET (African Forestry Research Network) qui finance des recherches forestières sur le continent avec une représentation en Afrique de l'Ouest ; mais les appuis d'AFORNET sont alloués directement aux chercheurs et pas aux institutions ;
- FORNESSA (Forestry Research Network for Sub Saharan Africa). Après un démarrage difficile et une longue période d'hibernation, ce réseau vient seulement d'être réactivé lors d'un atelier de relance des activités à Accra en Octobre 2008. Il est difficile de prévoir quel sera son niveau d'efficacité ;
- FISNA (Forest Invasive Species Network for Africa), n'est pas encore très actif; seulement une douzaine de pays sont membres pour le moment ;
- IUFRO (International Union of Forestry research Organizations) a des capacités considérables à travers ses réseaux d'experts. Est très actif dans les pays du Nord, mais beaucoup moins dans les pays en développement. Son Programme spécial pour les pays en développement a eu il y a quelques années une représentation pour l'Afrique basée au Bureau régional de la FAO à Accra, mais cette représentation n'est plus fonctionnelle ;
- ANAFE (African Network for Agriculture, Agroforestry and Natural Resources Education) est le seul réseau d'envergure pour l'éducation tertiaire en foresterie. Initialement créé par l'ICRAF il ya une quinzaine d'années pour promouvoir l'institutionnalisation de l'enseignement de l'agroforesterie dans les universités africaines, ANAFE a considérablement élargi et diversifié ses domaines d'intervention et est devenu depuis juin 2007 une ONG internationale (Temu, 2008 ; Temu and Kiwia, 2008). Comme pour les autres réseaux, son mandat géographique continental limite son efficacité sur les problèmes forestiers spécifiques de l'Afrique de l'Ouest ;
- CIFOR, ICRAF et Bioversity International qui sont des centres internationaux de recherche, avec des bureaux dans la sous région.
- CORAF (WECARD) a comme objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience des petits exploitants agricoles et promouvoir le secteur de l'agro-industrie.

Pour cela, il met les producteurs et les utilisateurs agricoles au Centre de sa recherche.

4.3.1.2 Services nationaux des Eaux et Forêts et Agences des aires protégées

Les services nationaux en charge des forêts et des aires protégées dans la sous région sont des services de l'Etat généralement appelés Département ou Direction des Forêts (DF) et Agence des Aires Protégées (AP). Ils ont été initialement créés et organisés pour la préservation des ressources forestières et fauniques considérées comme patrimoine public de l'Etat.

Les missions principales des DF et AP varient selon les pays, en fonction de l'importance de la couverture forestière du pays et de l'importance du secteur forestier dans l'économie nationale. En zone humide, les services forestiers sont fortement sollicités dans le secteur de l'exploitation forestière pour l'exportation des bois tropicaux, avec de graves problèmes d'exploitation illégale et de fraude fiscale. Dans les pays sahéliens, les missions des DF et AP sont restées longtemps confinées à la police forestière et au classement et bornage des aires protégées. Après les grandes sécheresses des années 70, les missions de ces services ont couvert aussi la réalisation de campagnes de reboisement.

L'organisation institutionnelle des services nationaux en charge des forêts et des aires de conservation de la faune varie aussi selon les pays. Dans les trois pays riverains du WAP par exemple, on note les différences suivantes : Au Bénin, la gestion des aires protégées relève du centre national de gestion des ressources fauniques (CENAGREF), une institution spécialisée différente de l'administration nationale en charge des forêts. Au Burkina Faso, la gestion institutionnelle des aires protégées était jusqu'à récemment assurée par la Direction de la Faune et Chasse à la Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN). C'est seulement en Avril 2008 qu'a été créé l'Office National des Aires Protégées (OFINAP). Au Niger, c'est une même administration nationale qui gère à la fois les forêts et les aires protégées.

Les missions des DF et AP sont appelées à subir des changements importants à l'avenir, en raison du nouveau contexte qu'imposent la dynamique de la décentralisation et l'émergence de thèmes clés d'intérêt majeur :

- Avec la dynamique de la décentralisation, les services forestiers devront apprendre à composer avec les nouveaux partenaires que sont les organisations de la société civile, les élus locaux et le secteur privé. Il s'agit d'un rôle radicalement différent de celui que ces services jouent actuellement dans un contexte de monopole de l'Etat dans la gestion du secteur forestier ;
- L'émergence de nouvelles thématiques d'intérêt majeur comme les problématiques de gouvernance locale, forêt et changement climatique, forêt et eau, etc. vont requérir des approches et des compétences différentes des besoins de la foresterie classique.

Un rôle important du Dialogue sera de faciliter les transformations qui seront nécessaires pour permettre aux DF et AP de jouer efficacement leur rôle de demain. Les acquis à renforcer et les contraintes à lever pour réaliser ces nécessaires transformations sont examinés plus loin.

4.3.1.3 Les ONG et les Parlementaires de l'environnement

4.3.1.3.1 Les ONG de l'environnement

Les ONG de l'environnement se sont multipliées ces vingt dernières années. Elles agissent dans les domaines de l'assainissement, de l'hygiène environnementale et du reboisement. Dans la plupart des pays, elles se sont regroupées dans des fédérations. En Côte d'Ivoire, on compte à ce jour plus d'une centaine d'ONG de l'environnement dont la majorité (140 ONG) fait partie de la Fédération des Réseaux des ONG et Associations de l'Environnement (FEREAD). Si les ONG sont parfois un excellent moyen d'intervention sur le terrain face à l'inefficacité ou l'existence de certains services publics, elles présentent plusieurs faiblesses.

- Elles sont plus facilement affiliées à des ONG internationales dont elles dépendent financièrement.
- Elles constituent plus facilement des groupements d'ONG bénéficiant d'une même source de financement (en Côte d'Ivoire il existe l'union d'une quarantaine d'ONG financées par le PNUD, le Réseau Africain pour la Mangrove est à l'origine un groupement d'ONG financées par UICN-Pays-Bas)
- La concurrence sur les ressources financières disponibles est tellement rude que les échanges d'information sont quasi inexistantes entre les ONG.
- Les ONG locales n'arrivent pas à s'autofinancer.
- Les rares réseaux d'ONG survivent difficilement aux projets initiés par les organismes internationaux et dont ils dépendent.

a) L'expérience du Réseau Africain pour la conservation de la Mangrove (RAM)

Le Réseau Africain pour la conservation de la Mangrove (RAM) a été créé en 2003 au Cameroun, suite à l'échec de la WANNET (West African Mangrove Network). Le RAM est un réseau regroupant des organisations communautaires de base (OCB) et des ONG de vingt pays (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, Cameroun, Gabon, Congo, République Démocratique du Congo, Angola, Kenya, Madagascar, Mozambique et Tanzanie). Le RAM a pour objectif de :

- renforcer les échanges d'expériences et la coopération entre les acteurs intervenant dans les zones de mangroves,
- renforcer les capacités des OCB et des ONG intervenant dans les zones de mangroves,
- renforcer la participation des populations locales à la protection des mangroves,

- influencer positivement les politiques nationales en faveur de la protection des zones de mangroves.

Le RAM est présidé par le Ghana et son secrétariat est assuré par le Sénégal. Ce secrétariat est basé à Dakar et est assuré par WAAME (West African Association for Marine Environment, ONG nationale créée en 1995 au Sénégal).

b) Le ROPEM (Réseau des organisations communautaires de base pour la protection des écosystèmes de mangrove)

Le ROPEM regroupe des ONG et associations locales. Il contribue à renforcer les capacités de ses nouveaux membres en matière de rédaction et de production de rapports d'activités, de projets. Il agit également en faveur du suivi et de l'évaluation. Le ROPEM s'est récemment engagé à faire l'inventaire des bonnes pratiques de gestion et de protection des mangroves.

Le ROPEM regroupe majoritairement des associations féminines bénéficiaires ou ayant bénéficié de projets du PNUD-PMF/FEM (programme de micro-finance) dans la Réserve de biosphère du Delta du Saloum. Ce réseau est également en partenariat avec l'UICN, l'ONG Oceanium, la direction régionale des Eaux et Forêts.

4.3.1.3.2 Le réseau des Parlementaires pour environnement

C'est vers 1998 que des parlementaires (senateurs et députés) sénégalais vont initier des activités centrées sur le thème de la protection de l'environnement. Cette initiative a débouché aujourd'hui sur un véritable réseau des parlementaires pour l'environnement présidé par Lamine Thiam, Questeur à l'Assemblée Nationale du Sénégal. Le réseau comprend les pays côtiers ouest africains, allant de la Mauritanie à la Sierra Léone.

En effet, c'est sous l'égide de l'UICN que s'est tenue du 3 au 5 août 2009 à Praia (Cap Vert), une rencontre intitulée « *Alliance des parlementaires et élus locaux au service de la gouvernance climatique dans les pays de l'espace de la CEDEAO* ». Cette Alliance (APEL) regroupant les élus locaux environnementalistes des membres intégrés au PRCM (Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Maritime en Afrique de l'Ouest) à savoir le Sénégal, le Cap Vert, Mauritanie, la Sierra Leone, la Gambie, la Guinée et la Guinée Bissau). A l'issue de l'atelier-fondateur de Praia, les membres du réseau ont adopté un plan d'action et fait une déclaration dans laquelle ils s'engagent entre autres à :

- (i) Renforcer les connaissances et les capacités de ses membres dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, par une information et une formation appropriées ;

(ii) Contribuer fortement à la prise de conscience et à la mobilisation des populations sur les enjeux environnementaux, en vue d'une implication responsable et durable ;

(iii). Aider à promouvoir la cohérence des cadres législatifs et institutionnels des pays et renforcer la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de gestion intégrée des ressources marines et du littoral ;

(iv). Recommander la création d'un cadre régionale de dialogue et de coopération pour l'amélioration de la cohérence intersectorielle et géographique des politiques concernant la gestion de la zone côtière et marine.

De façon générale, les parlementaires n'étant pas des spécialistes, au sens techniques, des questions environnementales, ils sont appuyés par des « *assistants parlementaires* » dans le cadre du « *Projet d'appui aux parlementaires et élus locaux pour la gestion des ressources marines et côtières dans l'espace PRCM* » (REPES) bénéficiant de l'appui de l'UICN et dotés de compétences en la matière. Toutefois le réseau, en lui-même par les séminaires de formation et d'échange qu'il génère, contribue à renforcer les capacités des députés relativement à l'environnement et aux écosystèmes à protéger. Récemment (3-6 août 2009), a été organisé, au profit des parlementaires ouest africains membres du réseau, un atelier de renforcement des capacités concernant les changements climatiques. De même, on peut estimer que la question de la protection de l'environnement suscite un intérêt certain auprès des parlementaires. Sénégal par exemple, environ 70 Députés et Sénateurs sont membres du réseau, soit un quart de l'effectif global des parlementaires du pays.

Les activités du réseau consistent en :

- des séminaires de renforcement des capacités des parlementaires sur les questions environnementales, à travers les séminaires, les visites de sites. Une dizaine de parlementaires a ainsi visité en février dernier, dans la région de Ziguinchor, des sites spécifiques à savoir l'Aire marine Protégée (AMP) d'Abéné, le barrage anti-sel d'Affinian, l'huilerie de SUNEOR et la centrale électrique de Boutoué. Au cours cette mission, les parlementaires ont participé à une réunion des élus locaux sur la gestion de l'environnement et la gestion des ressources naturelles dans la région de Ziguinchor.
- des échanges d'expériences entre élus de différents pays. Par exemple le Projet d'appui au Réseau des parlementaires (REPES) a organisé les 6 et 7 mai 2009 à Dakar, un atelier de sensibilisation des parlementaires sur la problématique de la pêche au Sénégal.
- un plaidoyer /lobbying auprès des décideurs et gouvernements afin de solutionner les problèmes environnementaux ou aider à l'efficacité des politiques environnementales.

4.3.1.3.3 Les experts sur la mangrove

Il existe au Sénégal moins de dix experts (titulaires d'une Maîtrise, d'un DEA ou d'un Doctorat) ayant fait des études et des recherches spécifiques sur les

mangroves. Par contre, sein des ONG travaillant sur les mangroves, on trouve maintenant des dizaines de personnes dotées d'une expérience de terrain ou d'une certaine expertise. Ces personnes plus ou moins compétentes sur la question des mangroves, travaillent isolément sans appartenir à un réseau d'experts sur la mangrove. Par ailleurs, le PRCM incite les Chercheurs de l'Université de Dakar (UCAD) à créer un réseau d'experts et de chercheurs sur la mangrove ainsi que sur d'autres écosystèmes mais le processus reste encore timide.

4.3.2. Produits et services forestiers

Cette section examine comment les acteurs sont organisés pour la production et la commercialisation des produits forestiers suivants connus pour leur importante contribution au bien-être des populations et à l'économie nationale et sous-régionale : charbon, bois d'œuvre et de service, écotourisme, viande de brousse, et karité.

4.3.2.1 Charbon

Le charbon de bois et le bois de feu sont de loin les premières sources d'énergie utilisées par la plupart des ménages de la sous-région, représentant environ 80% des bilans énergétiques des pays de l'Afrique sub-saharienne (CILSS, 2006 et 2005 ; Arnold, 2007; Ouédraogo, 2005).

Le charbon de bois, dont l'utilisation comme source d'énergie domestique est restée marginale par rapport à celle du bois de feu pendant longtemps, fait aujourd'hui l'objet d'une demande croissante dans les villes. Au Sahel, une étude du CILSS indique que le pourcentage des ménages utilisant le charbon de bois comme combustible principal a plus que triplé dans plusieurs villes en cinq ans, durant la période 1995-2000 (CILSS, 2006). Au Burkina Faso par exemple, la consommation estimée de charbon est passée de 6 913 tonnes en 1996 à 20 621 tonnes en 2000 (Ouédraogo, 2005).

Le marché du bois-énergie génère des revenus importants de plusieurs dizaines de milliards de FCFA par an (Tableau 2). Ces chiffres d'affaires sont comparables à ceux des autres secteurs énergétiques comme les produits pétroliers ou l'électricité.

Tableau 2 : Chiffres d'affaires de la filière bois-énergie (bois de feu + charbon de bois) dans trois villes du Sahel

<i>Ville</i>	<i>Chiffre d'affaires 2004 (Milliards de FCFA/an)</i>	<i>Observations</i>
Dakar	8	Charbon de bois seulement ; la part du bois de feu est minime. Les ventes de charbon ont représenté jusqu'à 20 milliards

		de F CFA/an au début des années 90
Bamako	15	Dont 12 milliards pour le charbon et 3 milliards pour le bois de feu
N'Djaména	12	Dont 8 milliards pour le charbon et 4 milliards pour le bois de feu

Source : CILSS, 2005

La forte et croissante demande des ménages urbains pour le charbon de bois a donné naissance à l'organisation de véritables filières pour la production, le transport et la commercialisation de ce produit dans pratiquement tous les pays de la sous région.

L'organisation de la filière est pratiquement standard et comprend les principaux maillons suivants :

- Les producteurs : ce maillon comprend des charbonniers occasionnels et des charbonniers professionnels, avec dans chaque cas une grande diversité de catégories d'acteurs ;
- Les transporteurs, chargés du ravitaillement des centres urbains à partir des sites de production ;
- Les commerçants grossistes qui constituent des stocks et assurent la vente en demi-gros aux détaillants et/ou aux consommateurs ;
- Les commerçants détaillants qui assurent la vente en détail aux consommateurs.

Dans beaucoup de pays, le bois de feu et le charbon de bois sont régis par les mêmes législations et fiscalités forestières. Au Mali par exemple, selon la Loi n° 95-003 du 18 janvier 1995 portant organisation de l'exploitation, du transport et du commerce du bois, « On appelle bois-énergie le bois de chauffe et le charbon de bois » (Art 3).

4.3.2.2 Bois d'œuvre et de service

La forêt constitue une source de production de matières premières, un moyen de subsistance d'une catégorie de populations et un facteur de régulation de la biodiversité. Il apparaît donc nécessaire que soient identifiés les produits et services forestiers afin d'en mesurer l'impact sur les problèmes de la conservation. Une telle approche permettrait également d'apprécier les opportunités pour l'intégration régionale. Selon la Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF) du Ministère des Eaux et Forêt (citée par l'APEXI, 2005), la gestion des périmètres avant la réforme d'exploitation forestière du 1er juillet 1994, permettait aux exploitants forestiers d'effectuer l'abattage des arbres dans les zones tampon des forêts classées par la SODEFOR et dans le domaine rural avec des permis temporaires sur des chantiers (concessions) de 2 500 hectares. Ainsi, 755 exploitants forestiers furent agréés, 4 500 permis temporaires d'exploitation furent

attribués aux exploitants pour 5 ans renouvelables. Les objectifs de la réforme de 1994 concernent :

- une gestion plus rationnelle de l'exploitation forestière,
- une valorisation de la ressource ligneuse par une transformation plus poussée du bois,
- la réhabilitation du couvert forestier par des actions de reboisement et d'aménagement forestier,
- l'incitation à la constitution de forêts privées ou communautaires.

Depuis cette réforme de 1994 et grâce à elle, il a été procédé à :

- la mise en place d'un comité départemental de suivi de la gestion de chaque périmètre,
- l'interdiction d'exploitation au-dessus du 8ème parallèle,
- la contribution effective au développement rural par les exploitants forestiers,
- la réalisation de reboisements par les exploitants forestiers.

En effet, en 1994, la Côte d'Ivoire disposait de près de 90 000 ha de plantations de bois d'œuvre gérées par la SODEFOR (Coulibaly *et al.*, 1994a). Ces chiffres font référence dans la mesure où depuis lors et du fait des crises successives (1999, 2002) il y a peu de visibilité sur le secteur du bois à l'instar de la plupart des produits de la forêt. Mais ce manque de visibilité n'occulte pas les efforts de certification d'une part et de renouvellement, de renforcement des périmètres de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire. Toutefois, la gestion durable des forêts peut devenir une réalité sans passer forcément par la certification du bois. A cet effet, dans la période post-crise en Côte d'Ivoire, on devrait encourager les projets de reboisement et de développement des forêts de la mis en œuvre par la SODEFOR, en vue de reconstituer les gisements perdus pendant la crise militaro-politique ainsi que la valorisation d'autres espèces, autre que le teck.

4.3.2.3 Ecotourisme

L'écotourisme est une activité qui tient compte de la protection de l'environnement, de la biodiversité et du bien être des populations locales. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest regorgent de sites d'écotourisme mais non exploités à cette fin. Par exemple en Côte d'Ivoire, le Parc National des Îles Ehotilé aurait pu mettre en valeur ses concentrations exceptionnelles de chauves-souris. En général les pays d'Afrique de l'Ouest investissent peu dans les infrastructures touristiques. Les quelques infrastructures en la matière reposent des initiatives privées. L'exemple du Parc National des Oiseaux du Djoudj au Nord du Sénégal a une valeur pédagogique de ce point de vue.

Le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) a été créé en 1971 sur une superficie de 16 000 ha. Il accueille durant l'hiver, les oiseaux d'eau migrateurs afro-tropicaux et du Paléarctique occidental. Le Parc est l'une des toutes premières haltes de ces oiseaux après la traversée du Sahara (Ly Oumou, K. Bishop *et al.*, 2006). C'est un

site touristique de première importance. Il accueille aujourd'hui environ 20 000 touristes par an avec près de 100 000 000 FCFA de recettes issues des droits d'entrée (la location des pirogues varie de 2000 à 3500 FCFA par personne et le tour guidé revient à 5000 F par personne). En outre, sur place, plus de 50 % des visiteurs paient au moins 15 000 F par jour pour l'hébergement, parfois jusqu'à 75 000 F pour la nourriture durant le séjour et près de 15 % des visiteurs achètent des objets artisanaux (Ly Oumou, K. Bishop et al., 2006, op. cit.).

Depuis que les populations locales ont pris conscience au début des années 1990, qu'elles peuvent, par effort d'organisation personnelle, tirer un plus grand profit de l'écotourisme, les acteurs clés de cette activité sont désormais, les communautés riveraines et les opérateurs privés. Les entrepreneurs privés fonctionnent dans une logique classique de prestation de services (ventes de produits touristiques, hôtellerie, etc.), les communautés riveraines ont réussi à mettre leurs activités traditionnelles (pêche, production d'huîtres, riziculture, artisanat) ainsi que de nouvelles activités (production d'huîtres à l'aide de guirlandes, modernisation de la production du miel de mangrove, etc.) au service de l'écotourisme.

L'arbitrage de l'Etat pour une répartition plus juste des bénéfices de l'écotourisme entre riverains et opérateurs privés, a permis d'aboutir aux résultats suivants :

- Pour la traversée des plans d'eau donnant accès aux sites touristiques, sept (7) pirogues sont autorisées,
- La répartition des pirogues est la suivante : deux pour les communautés villageoises, deux pour les hôteliers de Saint-Louis et trois pour un opérateur privé installé dans le Djoudj et qui, par le passé exploitait seul l'activité.

Avec l'appui de l'UICN, les villageois (8 villages périphériques du Parc) ont créé un Groupement d'Intérêt Economique (GIE). L'UICN les a également aidé à construire des campements-hôtels (avec des chambres ventilées) pratiquant des prix plus bas que ceux des opérateurs privés (15 000 F la nuitée contre au moins 35 000 F pour les hôteliers). De même l'UICN a aidé le GIE à offrir aux touristes des repas de qualité (au plan sanitaire) à partir des mets locaux et à des tarifs plus réduits. Sur cette base les villageois ont attiré et fidélisé à leur profit une bonne partie de la clientèle de l'écotourisme. Pour accroître leurs revenus, les villageois ont développé les activités suivantes :

Le GIE a adhéré au syndicat des hôteliers de Saint-Louis. Ce lien permet au GIE de bénéficier du partenariat que ce syndicat a avec les Tours Operators qui font ainsi à la fois la publicité des produits offerts par les hôteliers de Saint-Louis et les villageois.

Le GIE a créé une boutique touristique avec les produits de l'artisanat local.

4.3.2.4 Viande de brousse

Une étude récente (Soumahoro Mégabou, 2003) sur la filière viandes de brousse en Côte d'Ivoire établit les statistiques suivantes : une consommation de 65 000 tonnes par an représentant environ 50 milliards de francs CFA (environ 1,5 % du PNB). Cette étude note en même tant une consommation par habitant de 11,3 Kg en zone rurale et de 4,3 Kg en zone urbaine. L'essentiel des animaux abattus est constitué d'écureuils, d'Aulacodes (Agoutis), de Mangoustes, d'Athérures, de Porcs-épics, de Phacochères, de Biches et de Singes. Les Aulacodes et les Ecureuils constituent à seuls 50 % des animaux abattus. Soulignons par ailleurs que 56% du tonnage du gibier abattu provient des zones de savane. Il importe de souligner les activités économiques qui alimentent cette filière, notamment en amont les cartoucheries et fabrication *artisanales* d'armes traditionnelles et en aval, les transporteurs et les restaurateurs. C'est donc un secteur pourvoyeurs d'emplois et de revenus.

Toutefois il y a un énorme manque à gagner pour l'Etat qui ne peut prélever de taxes sur les produits de chasse car cette activité reste illégale. Par ailleurs, la réduction de la faune affecterait les communautés rurales pour lesquelles plus de 50% des protéines proviennent du gibier.

4.3.2.5 Karité

Le karité (*Vitellaria paradoxa*) est un arbre typiquement africain. Son aire de distribution couvre 18 pays de la bande soudano-sahélienne qui s'étend du Sénégal à l'Ouest jusqu'à la région Ouganda-Ethiopie à l'Est.

Avant l'introduction des huiles végétales comme l'huile d'arachide, de coton ou de sésame, qui sont maintenant couramment utilisées, le beurre de karité était la seule matière grasse d'origine végétale utilisée par les populations locales de la sous région. Traditionnellement, le beurre de karité est utilisé dans les préparations alimentaires, dans la fabrication de savon, de produits médicamenteux, de produits cosmétiques pour l'entretien de la peau et des cheveux, et comme source d'énergie pour l'éclairage lampant. Au niveau international, le beurre de karité est prisé par l'industrie agro-alimentaire pour la fabrication du chocolat, et par les industries de pharmacologie et de cosmétique. Aujourd'hui, le beurre de karité fait l'objet d'un commerce international qui crée de nombreux emplois et génère des revenus monétaires importants. On estime que l'exportation des produits du karité a atteint 100 millions de \$US en 2007-2008 (FAO, 2009).

Le secteur du karité en Afrique de l'Ouest bénéficie de l'appui technique et financier du Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) depuis les années 80. Le CECI s'est impliqué dans le développement d'une approche filière du karité à partir de 1995 au Burkina Faso, et a progressivement étendu son appui aux pays producteurs suivants : Mali (2001), Niger (2004) et Guinée Conakry (2005). Les objectifs et principales activités du programme ont porté sur les aspects suivants (CECI, 2009):

- Organiser les acteurs du maillon de la production, qui sont généralement des femmes rurales chargées de la collecte des noix et de la production du beurre ;
- Améliorer les techniques de production et la qualité des produits ;
- Appuyer la commercialisation par la promotion de l'accès au marché national et à l'exportation sur le marché sous-régional et international ;
- Gérer de manière durable la ressource, notamment les peuplements naturels dans les parcs agro-forestiers.

Au Burkina Faso, les efforts d'organisation de la filière ont abouti en 2000 à la création d'un cadre unique de concertation des acteurs, dénommée Table Filière Karité (TFK). La TFK a organisé en mars 2009, le premier Salon International du Karité de Ouagadougou (SIKO). Le Mali aussi a mis en place une plate-forme de concertation nationale.

4.4 Les sujets ou thèmes clés d'intérêt commun

L'étude a couvert les quatre thèmes suivants : gouvernance forestière, forêt et changement climatique, forêt et eaux, et connaissances traditionnelles écologiques sur la biodiversité.

4.4.1 Gouvernance forestière

Le concept de « gouvernance des ressources forestières » vise à inscrire la gestion des ressources forestières dans un cadre favorable marqué par l'application des principes et des règles de bonne gouvernance, notamment:

- la participation des citoyens à la prise de décision,
- le primat du droit,
- la transparence,
- l'équité,
- la responsabilité qui implique le devoir de rendre compte.

La bonne gouvernance des ressources forestières ne relève pas uniquement du travail de l'Etat ; elle interpelle aussi les Collectivités territoriales, les communautés rurales, les organisations des acteurs qui vivent des produits de la forêt ainsi que tout acteur de la société civile préoccupé par la gestion durable des ressources forestières et leur contribution à l'économie nationale en général et à la réduction de la pauvreté en particulier.

Le but de la gouvernance des ressources forestières est avant tout de contribuer à développer un environnement politique propice et un cadre institutionnel stable pour la gestion locale des forêts, qui permettent aux familles rurales, y compris les personnes défavorisées, d'avoir accès, de contrôler et de tirer des bénéfices durables de leurs ressources forestières locales.

Le passage du quasi monopole de l'Etat sur la gestion du secteur forestier à la situation actuelle qui implique un plus grand nombre d'acteurs dont les organisations de la société civile, représente une avancée en termes de gouvernance des ressources forestières dans les pays de la sous région. Les acquis sont encore modestes et fragiles, mais, par rapport à la situation de monopole d'Etat, le nouveau contexte offre de bien meilleures opportunités pour une participation effective des acteurs locaux aux décisions concernant la gestion du secteur forestier. L'effectivité de cette participation au niveau local, national et supra national sera nécessaire pour promouvoir la bonne gouvernance, avec les exigences citées plus haut de transparence, d'équité et d'obligation de rendre compte.

Les efforts pour promouvoir la bonne gouvernance des ressources forestières dans la sous région comportent, entre autres, les initiatives suivantes :

- Au niveau national, la plupart des pays ont introduit, ou se préparent à introduire, des réformes politiques, juridiques et institutionnelles pour promouvoir la décentralisation qui implique le transfert des compétences et des ressources humaines et financières aux communautés locales. Comme hypothèse sur les mérites de la gouvernance locale, on estime généralement que si les réformes institutionnelles impliquent des autorités locales représentatives et redevables à l'égard des populations, alors les décisions que prendront ces autorités locales produiront des résultats plus efficaces et plus équitables que si c'était le pouvoir central qui prenait ces décisions. Il est alors important de faire une bonne analyse des acteurs, des pouvoirs dont ils disposent, et de leur mode de « redevabilité ».
- A l'échelle supra nationale, on note les expériences du FLEG/T (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*) et du FGLG (*Forest Governance Learning Group*). Dans le cadre du FLEGT, la Commission Européenne et des pays forestiers (Ghana, Cameroun et Libéria) ont signé en 2003 un accord de partenariat pour promouvoir la bonne gouvernance par la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce du bois d'œuvre. Parallèlement à cette initiative qui vise à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales par la lutte contre l'exploitation forestière illégale et la fraude, l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) teste depuis 2003 l'approche FGLG dans des zones de faible potentiel forestier : Nord Ghana, Mali et Niger (Mayers *et al.*, 2006), et plus récemment Burkina Faso, en 2008. FGLG cherche à promouvoir des pratiques de bonne gouvernance pour la gestion de toutes les ressources naturelles du secteur forestier (pas seulement le bois tropical).

4.4.2 Forêts et changement climatique

Même si les connaissances techniques y afférentes ne sont pas largement partagées, le thème même de changement climatique bénéficie aujourd'hui d'une large prise de conscience au niveau des gouvernements et au niveau des sociétés civiles ouest africaines. C'est ainsi que s'est tenue les 19 et 20 novembre 2008 à Alger, la Conférence ministérielle africaine sur les changements climatiques. Cette rencontre a été précédée par une réunion des experts et points focaux des pays africains sur la même question. De même s'est tenue du 18 au 22 octobre 2008 à Cotonou (Bénin) un atelier sur le dialogue sous-régional sur les changements climatiques en Afrique de l'Ouest, précisément dans l'espace CEDEAO.

En Côte d'Ivoire, c'est après la Conférence de Rio (1992), que le pays s'est engagé dans une série d'activité allant dans le sens de la gestion des changements climatiques.

- Création du Bureau du Projet Changements Climatiques,
- Participation aux réunions internationales sur la question,
- Création de l'Agence Nationale de l'Environnement dont l'une des mission est de veiller à ce que des études d'impact environnemental accompagnent les projets de développement,
- Encouragement et soutien apporté aux ONG environnementales (Côte d'Ivoire Ecologie, SOS Forêts, La Croix Verte, Carbona, notamment),
- Formation et renforcement des capacités des personnes impliquées dans les projets et études sur les changements climatiques
- Adoption en 1997 d'un Code de l'Environnement,

Concernant l'impact des changements climatiques sur les forêts, les derniers diagnostics du secteur forestier ivoirien indique que les atteintes de natures diverses (anthropiques et autres) ont pour impacts l'érosion des sols, la baisse de la pluviométrie, la perte de la biodiversité, la diminution de la production forestière, etc.. Par ailleurs on note une dégradation physique et chimique de certains sols, particulièrement en zone de savane. Face à ce constat, les stratégies adoptées privilégient :

- le choix judicieusement des espèces de reboisement,
- l'amélioration génétique des espèces de bois d'oeuvre destinées au programme de reboisement, l'objectif étant de mettre au point des semences capables de résister à certains stress (déficit hydrique, phytopathologies, feu, etc.)
- la promotion de l'agro-foresterie, surtout dans les zones péri-urbaines à forte densité de population, comme la zone de Korhogo dans le Nord et d'Abidjan.

4.4.3 Forêts et Eau

Chacun des principaux cours d'eau de la région (Niger, Sénégal, Gambie, Volta, Comoé, etc.) est partagé par plusieurs pays : neuf pays pour le fleuve Niger, quatre pour le Sénégal, six pour la Volta, trois pour la Comoé. En raison de la demande

croissante pour l'eau (consommation humaine, agriculture, élevage, hydroélectricité), surtout dans les pays sahéliens, la situation est porteuse de conflits potentiels entre « pays amont » et « pays aval » si une gestion concertée transfrontalière n'est pas correctement négociée entre les pays concernés.

L'importance des bassins fluviaux est à la fois économique et écologique.

Sur le plan économique :

Ces cours d'eau, qui prennent leur source dans des régions soudano-guinéennes bien arrosées avant de traverser les zones sahéliennes où les déficits pluviométriques sont chroniques, assurent une sorte de transfert interzonal d'eau douce des zones humides vers la zone sahélienne, ce qui atténue l'impact des déficits pluviométriques dans cette zone sahélienne. Grâce à ces transferts, la crue déborde chaque année pour inonder dans le Sahel de vastes superficies dont le delta intérieur du Niger et la moyenne vallée du Sénégal, qui sont réputées pour leur grande importance économique en tant que support d'activités productives comme les cultures de décrue, l'élevage, et la pêche.

Sur le plan écologique :

Ces cours d'eau abritent une très riche biodiversité végétale, ichtyologique et avicole. On y trouve notamment une flore spécifique inféodée aux zones inondables du lit majeur et aux rideaux de forêts galeries hautes qui bordent les berges de ces fleuves, et aussi d'imposants effectifs saisonniers d'oiseaux migrants.

Les forêts galeries protègent les têtes de source et les berges des cours d'eau contre l'érosion. En outre, elles purifient l'eau et régulent son débit. Par ailleurs, elles favorisent une interconnexion entre zone humide et zone sèche en termes de biodiversité, en permettant la remontée vers la zone sahélienne d'une diversité biologique de flore et de faune qu'on ne trouve sur terre ferme qu'à des latitudes beaucoup plus humides. Ces bassins fluviaux sont cependant menacés par la déforestation et les changements climatiques, avec des risques de réduction considérable des écoulements, et aussi de l'accélération de l'érosion et de l'ensablement, voire le comblement des lits des fleuves.

En raison de cette grande importance des bassins fluviaux, les pays riverains de ces bassins ont mis en place des organisations chargées de la gestion et de la mise en valeur desdits bassins. Ainsi ont été créés en Afrique de l'Ouest : l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV).

4.4.4 Connaissances traditionnelles écologiques en rapport avec la conservation de la diversité biologique

La diversité culturelle incarne l'expérience humaine des interactions avec la nature au fil de l'histoire, des civilisations et des paysages. Elle représente de ce fait la somme de la sagesse et des compétences cumulées de l'humanité en matière de gestion de la nature et de ses ressources.

Les connaissances traditionnelles écologiques sur la diversité biologique couvrent :

- des croyances et pratiques qui ont permis la conservation d'espèces de flore et de faune, ou de sites écologiques particuliers ; et
- des pratiques et innovations technologiques qui ont permis l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour survivre.

Conservation traditionnelle de la diversité biologique : La gestion traditionnelle de la diversité biologique a bénéficié du fait que, pour de nombreuses religions traditionnelles de la sous région, les divinités habitent dans les arbres et les animaux de la forêt. Les espèces et les sites considérés comme abritant des divinités bénéficient alors de la vénération que les populations dédient à ces dieux. Sur la base de ces croyances transmises de génération en génération, et qui sont parfois liées à des événements historiques qui ont marqué l'arrivée et l'installation des premiers ancêtres du clan dans la localité, les communautés locales ont édicté des règles strictes de conservation de certaines espèces, avec interdiction de tuer ou de consommer lesdites espèces. Ces espèces ont permis de conserver de génération en génération des espèces « totem » et des bosquets forestiers sacrés. Il en est ainsi des populations de la colline de Bossou en Guinée qui protègent traditionnellement les chimpanzés et ont contribué à la conservation de cette espèce. Il en est de même de la gestion communautaire de la girafe au Niger et de diverses espèces sacrées au Burkina Faso dont le crocodile, le python, le varan, etc.

Connaissances traditionnelles et valorisation économique de la diversité biologique

A travers les générations, les communautés locales ont appris à valoriser leurs connaissances de la flore, de la faune et de la dynamique des écosystèmes de leur environnement immédiat, pour améliorer leurs conditions d'existence. On note généralement des domaines spécialisés de connaissances selon les différents groupes sociaux :

- Les femmes, en raison de leur utilisation intensive des PFNL, ont une excellente connaissance de la taxonomie des plantes et des cycles phénologiques de production de fruits, feuilles et fleurs alimentaires, racines et tubercules, etc. Pour certains produits d'intérêt majeur, elles connaissent même individuellement les arbres du terroir qui donnent les produits de meilleure qualité, ainsi que les périodes de récolte pour optimiser la qualité du produit ;
- Les artisans du bois connaissent les espèces d'arbres préférés et les meilleures périodes de coupe pour la qualité de finition et la durabilité du bois selon les objets et outils à confectionner ;

- Les *guérisseurs*, spécialistes de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée, ont une bonne maîtrise des aires et des biotopes de distribution de la biodiversité floristique et faunique, ainsi que la dynamique des populations de plantes et d'animaux du terroir, y compris la localisation géographique de refuges d'espèces rares ou menacées ;
- Les chasseurs sont réputés grands connaisseurs de la biodiversité faunique, notamment les cycles de reproduction et les mœurs des principales espèces de gibier, et s'interdisent de tuer certaines espèces à certaines périodes de l'année ; les connaissances scientifiques actuelles confirment le bien fondé de ces règles, car les périodes d'interdiction correspondent très souvent à des périodes de reproduction de ces espèces.

5. Forces, faiblesses et opportunités pour l'intégration sous-régionale liées aux projets et programmes sous-régionaux

5.1. Initiatives transfrontalières et conservation de la biodiversité

5.1.1 L'écosystème du Mont Nimba

Les forces de cet écosystème transfrontalier sont liées aux réalisations du projet PNUD/FEM sur le terrain qui sont encore modestes, mais également à l'importance biologique du site et à la reconnaissance internationale dont jouit la Réserve. Cependant, d'importantes contraintes persistent et constituent des menaces pour l'équilibre écologique de la zone. Le Dialogue est une opportunité nouvelle pour promouvoir une stratégie et des actions de capitalisation sous régionale des acquis et pour construire les alliances nécessaires afin de lever les contraintes persistantes.

Forces

Le Projet PNUD/FEM et ses acquis

Le côté guinéen des Monts Nimba bénéficie actuellement d'un financement PNUD/FEM de plus de 11 Millions \$US sur une période de 10 ans, 2005-2014, pour la conservation de la diversité biologique. Les acquis sur le terrain comportent, entre autres, des avancées importantes en matière de mise en place d'infrastructures physiques de génie forestier, avec l'ouverture d'un réseau de pistes de surveillance. On note également des efforts pour la sensibilisation des communautés locales et leur implication dans les activités du projet. Ainsi, les populations participent au Comité de pilotage du projet et bénéficient de financements compétitifs pour la réalisation de microprojets en développement local et conservation de la biodiversité. Par ailleurs, le Projet a organisé la formation d'anciens chasseurs comme éco-guides pour la surveillance de la réserve. Selon les documents du Projet, ces mesures ont permis de réduire de plus de 50% les incursions des braconniers dans la Réserve de Biosphère du Mont Nimba

L'importance biologique du paysage et sa reconnaissance internationale

La justification de faire du paysage des Mts Nimba une initiative sous régionale doit beaucoup à la grande importance biologique de ce site qui se caractérise par :

- Une richesse écologique exceptionnelle de paysages très contrastés : forêts dans les vallées et en contrebas des plateaux, savanes herbeuses sur les plateaux à cuirasse qui forment de vastes clairières, et prairies d'altitude de composition assez homogène ;
- Une très grande diversité biologique de flore et de faune. De nombreuses espèces rares de plantes et d'animaux, endémiques ou ayant pratiquement disparu du bloc forestier environnant de Haute Guinée, se trouvent dans cette zone. C'est le cas, au niveau de la flore, d'espèces endémiques pour l'Afrique de l'Ouest comme *Dissotis jacquesii* de la grande famille des Melastomataceae dans les prairies et *Eugenia pobeguinii* de la grande famille des Myrtaceae dans les forêts montagnardes basses. Pour la biodiversité faunique, la zone est célèbre pour ses crapauds vivipares (*Nectophrynoides occidentalis*) et pour la gestion communautaire du chimpanzé occidental (*Pan troglodytes verus*) par les populations des collines de Bossou qui protègent traditionnellement cette espèce pour des raisons culturelles.

En plus de son importance comme réservoir de diversité biologique, le Mt Nimba est un véritable château d'eau qui donne naissance à plus de cinquante cours d'eau et ruisseaux de la sous région, constituant ainsi un pilier majeur de l'économie de l'Afrique de l'Ouest.

L'importance écologique du paysage des Mts Nimba jouit d'une reconnaissance internationale qui lui a valu d'être désigné successivement comme :

- Réserve Naturelle intégrale en 1944 sur une superficie de 12 500 ha ;
- Réserve de Biosphère du Mont Nimba (RBMN) en 1980 sur 145 200 ha ; la RBMN abrite à elle seule près de 85% des espèces constitutives de la diversité biologique de la Guinée ;
- Site du Patrimoine Mondial (PM) en 1981 et étendue en 1982 afin d'inclure la partie du massif se situant en Côte d'Ivoire.

Un exercice de priorisation régionale des zones à forte valeur biologique a identifié la zone du Mont Nimba comme une des zones les plus importantes pour la préservation de la biodiversité de la région et représentant une priorité d'importance exceptionnelle (UICN/PACO, 2008). Selon Monsieur NGANJE de l'UICN, cette reconnaissance aurait été faite lors d'un atelier international sur la sélection des priorités de conservation qui s'est tenu au Ghana (Elmina) en décembre 1999, et qui a vu la participation active de 146 experts internationaux et 90 institutions, y compris des gouvernements, des ONGs et des représentants du secteur privé venant de l'Afrique de l'Ouest et du reste du monde (Martin NGANJE, *comm. pers.*).

Cette reconnaissance sous régionale et internationale de l'importance des Mts Nimba ajoute à la pertinence d'une prise en compte de ce paysage dans le Plan de Convergence du Dialogue et souligne la grande responsabilité de la sous région pour la restauration/ conservation dudit paysage.

Faiblesses et menaces

- *Insuffisances du Projet PNUD/FEM*

Insuffisances conceptuelles: Malgré la sensibilité des écosystèmes de montagne aux impacts du changement climatique, ce risque n'est pas pris en compte par le projet. D'autre part, bien que l'importance des connaissances écologiques traditionnelles pour la conservation de la diversité biologique soit de plus en plus reconnue, l'expérience de la colline de Bossou dont la population conserve les chimpanzés pour des raisons traditionnelles et culturelles, n'est pas capitalisée par le projet, alors que la colline est l'une des trois aires centrales de la RBMN, avec la forêt de Déré et la partie guinéenne de la chaîne des Mts Nimba.

Manque de synergies avec d'autres projets: L'absence d'autres initiatives majeures dans la zone prive le projet de l'opportunité de développer des synergies. Il n'y a pas non plus d'initiative notable pour valoriser l'expérience du *Mano River Union- MRU* qui travaille pourtant sur des problématiques similaires de conservation.

Etroitesse de la base des partenaires techniques: Les partenaires techniques susceptibles d'apporter au projet un appui d'accompagnement sur le terrain se limitent aux acteurs nationaux. Les acteurs internationaux pourtant présents sur le terrain en Guinée comme le CIFOR, l'ICRAF et l'Institut Jane Goodal, ou ayant une bonne connaissance des défis de la conservation et possédant une longue expérience de terrain dans la zone du projet comme l'ONG internationale UICN, ne sont pas directement impliqués dans le projet, ce qui constitue des opportunités manquées de capitaliser l'expérience internationale de ces partenaires potentiels.

- *Faiblesses des institutions nationales*. Les ressources humaines et financières des institutions nationales sont insignifiantes face à l'immensité des besoins d'inventaires périodiques, de recherche scientifique et de surveillance pour assurer une bonne conservation des ressources forestières et fauniques de la réserve. Par exemple, le Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS), l'organisme légalement responsable de la gestion de la RBMN et de la coordination des différentes activités menées par les partenaires sectoriels, dispose de capacités limitées et dépend en grande partie des ressources du projet PNUD/FEM pour ses missions de terrain, ce qui ne manquera pas d'influencer son objectivité dans l'évaluation dudit projet. Le CEGENS a été créé en 1995 pour répondre aux conditionnalités fixées par la communauté internationale comme un des préalables au financement du Projet sur le Mt Nimba, mais, selon le document du projet PNUD/FEM, « le CEGENS souffre chroniquement de l'état limité et peu fiable de ses capacités financières ».

D'autres institutions nationales impliquées dans la gestion de la RBMN pâtiennent également du manque de ressources. Ainsi, la Direction Nationale des Forêts et de la Faune de Guinée écrit ceci dans son rapport annuel de 2008 : « Durant cette année 2008, la Direction Nationale des Forêts et de la Faune n'a bénéficié d'aucune allocation financière. Ce qui fait qu'aucune situation financière ne peut être fournie » (DNFF/MEDD, 2008, p.12).

Problème de statut juridique de la réserve. Face aux arguments du Gouvernement pour mettre en œuvre un projet d'exploitation minière, le Comité du Patrimoine Mondial a accepté d'exclure du PM une enclave de 1 550 ha pour permettre la réalisation dudit projet. Ce changement n'a cependant jamais été transcrit dans la législation guinéenne. Un projet de décret a été préparé, mais n'était toujours pas signé à la date de passage de la mission en Guinée en Août 2009.

Cette situation ternit la reconnaissance internationale dont bénéficiait la Réserve du Mt Nimba, affectant ainsi son statut qui est passé de *Patrimoine Mondial* à celui de *Patrimoine Mondial en danger* depuis 1992, à cause « des projets de mines dans la partie guinéenne et de l'arrivée d'un nombre important de réfugiés du Libéria » (UICN/PACO, 2008).

Récemment, la situation s'est aggravée davantage avec des menaces d'exploitation forestière à l'intérieur de la Réserve. Selon la revue GuinéeNews de janvier 2009, des négociations seraient en cours entre le gouvernement guinéen et une Société d'Exploitation des Mines et Industries Forestières, SEMIFOR SARL, pour l'exploitation de forêts classées dans la région de N'Zérékoré.

- *Absence de cadre politique et institutionnel fonctionnel de concertation entre les pays riverains.* Les trois pays riverains de la réserve du Nimba manquent de cadre fonctionnel de dialogue pour promouvoir une gestion concertée des ressources naturelles de la réserve. Des rencontres tripartites avaient été prévues pour créer un tel cadre de concertation, et devaient se dérouler de manière tournante dans chacun des trois pays. Malheureusement, après une première rencontre en 2000 à Man en Côte d'Ivoire, et une 2^{ème} en 2001 à N'Zérékoré en Guinée, le processus a été interrompu. La 3^{ème} rencontre programmée pour 2002 au Libéria n'a pas pu se tenir pour cause d'instabilité politique et de conflit armé, et le processus est resté bloqué jusqu'à ce jour.

Opportunité pour une approche sous régionale et rôle potentiel du Dialogue

Le nombre et la diversité des contraintes ci-dessus citées qui continuent de menacer l'équilibre écologique des Mts Nimba dépassent les capacités opérationnelles d'un projet national ou les compétences d'un seul pays. Ainsi, malgré les efforts du Programme PNUD/FEM et ses importants moyens financiers, le Mont Nimba reste un écosystème menacé aussi bien par des contraintes locales comme le braconnage et l'exploitation minière que par des contraintes globales comme le

changement climatique. Le Programme estime avoir réduit de plus de 50% les incursions des braconniers, mais les graves menaces de l'exploitation minière et de l'exploitation forestière persistent, tout comme celle des changements climatiques. Par ailleurs, sans l'existence de cadre politique et institutionnel de concertation entre les pays riverains, il sera difficile de trouver une solution pacifique au problème récurrent des rebelles armés qui passent la frontière de leur pays pour installer leur base arrière dans les forêts du pays voisin.

Il apparaît donc pertinent de promouvoir une initiative transfrontalière pour la restauration/conservation de cet écosystème forestier des Monts Nimba. Cette approche sous régionale est d'autant plus justifiée que, comme indiqué précédemment, le paysage des Monts Nimba, dont l'intérêt est reconnu au niveau sous régional et international pour la conservation de la diversité biologique, représente incontestablement un bien public précieux pour l'ensemble de la sous-région.

Quel rôle pour le Dialogue ? La nécessité d'une approche sous régionale pour la restauration/conservation de l'écosystème transfrontalier des Mts Nimba interpelle tout naturellement le Dialogue. La recommandation est de faire de cet écosystème un des points d'appui pour une stratégie sous régionale de mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Afrique de l'Ouest. En particulier, le Dialogue œuvrera à la relance des concertations tripartites entre les pays riverains afin de faire des Mts Nimba un ***parc de la paix***. A cet effet, le Dialogue pourra capitaliser l'expérience de l'Organisation des Etats Riverains du Fleuve Mano (*Mano River Union – MRU*), en intégrant à l'initiative des Mts Nimba des partenaires internationaux comme, par exemple, l'UICN, le CIFOR, l'ICRAF, l'Institut Jane Goodal, etc. qui ont une longue expérience de la gestion durable des ressources forestières et fauniques de la région, et aussi en prenant davantage en compte les connaissances écologiques traditionnelles comme celles sur la gestion communautaire des chimpanzés par la population des collines de Bossou.

Une relance effective des concertations permettra, par ailleurs, de prendre en compte les nombreux problèmes techniques en instance dont ceux relatifs à la mise en cohérence des politiques et législations forestières de ces pays riverains.

5.1.2. Paysages du W-Arly-Pendjari (WAP)

La section ci-dessous résume les forces et faiblesses des activités menées par divers acteurs dans le Complexe des Parcs du WAP.

Forces

Le projet W-ECOPAS a enregistré d'importants résultats positifs. L'évaluation finale dudit projet conduite en 2008 souligne de nombreux acquis en ces termes :

Parfaitement inscrit dans les politiques nationales et régionales en matière d'environnement, le Programme ECOPAS signe une remarquable réussite en matière de conservation de l'écosystème du W : maintien de l'intégrité

totale de l'aire protégée, reprise de son contrôle sur les neuf dixièmes de sa superficie, aménagements contribuant à une meilleure conservation de la diversité végétale et à une augmentation de la charge faunique, amélioration du statut de conservation de plusieurs espèces animales menacées telles que l'Eléphant, le Guépard, le Lycaon, le Lamantin, le Damalisque et la Girafe (sous-espèce ouest-africaine), impacts positifs au-delà des limites du parc grâce au maintien d'une biomasse végétale et des processus écologiques sur plusieurs centaines de milliers d'hectares. Le succès de la composante Recherche, avec une mention particulière pour son excellent rapport coûts – résultats, et la qualité du système de capitalisation des acquis du projet sont à souligner de même que l'impressionnant travail de promotion qui donne une nouvelle visibilité au W dont chacun des trois pays tire profit. La réduction des conflits, notamment entre, d'une part, éleveurs et agriculteurs et, d'autre part, forestiers et utilisateurs de la ressource en général est l'un des impacts importants d'ECOPAS. Ainsi, l'apaisement des situations conflictuelles en périphérie et une meilleure prise de conscience des problèmes environnementaux à tous les niveaux font également partie des points forts de ce projet.

Le rapport souligne également des avancées en matière de coordination sous régionale, avec notamment :

- la volonté de mettre en place une conservation coordonnée du Complexe du W avec création d'instances décisionnelles régionales : Conseil d'orientation, Comité technique de suivi et Cellule régionale de coordination (Déclaration de la Tapoa, mai 2000) ;
- l'accord tripartite sur la gestion de la transhumance dans la Réserve de la biosphère transfrontalière du W - RBT / W (Cotonou, février 2004)
- l'accord tripartite relatif à la gestion concertée de la RBT / W (février 2008)

Ainsi, la volonté de concertation sous régionale s'est traduite par une remarquable avancée en février 2008, avec la signature par les trois ministres de tutelle d'un accord tripartite de gestion, non seulement des trois composantes nationales du parc mais également de leurs zones périphériques dont les populations riveraines participent à de nombreuses activités de conservation et bénéficient de retombées financières : surveillance, gestion des zones de chasse villageoises, construction et entretien des routes, défrichement des coupe-feu, gestion des conflits, etc. Les Associations et Comités villageois de gestion de la faune reçoivent 30% des revenus générés par le tourisme cynégétique au Bénin, 50% des loyers annuels payés au gouvernement par les concessionnaires privés au Burkina Faso. Au Niger, 70% des recettes issues du tourisme dans la zone des girafes sont reversées à l'association des guides et les 30% restantes sont utilisées pour financer des activités au niveau communautaire.

Faiblesses

Malgré les indéniables succès engrangés par le projet W-ECOPAS en matière de conservation des écosystèmes et des espèces en danger, des faiblesses et menaces persistent et devront être prises en charge, notamment dans les domaines suivants :

- **Synergie entre acteurs.** Le rapport d'évaluation du W-ECOPAS note que si des relations fructueuses se sont développées avec le PCGPN, des divergences majeures sont par contre rapidement apparues avec le projet PEGEI et ce

projet fut prématurément clôturé par la Coopération néerlandaise qui le finançait.

Après un début de collaboration avec le projet Pendjari (GTZ / KfW), les relations se sont relâchées. Les relations avec le Projet PAUCOF, notamment au niveau du Parc d'Arly, sont demeurées au stade des intentions. Quant au WAP sur financement PNUD/FEM, qui devait également venir appuyer le Programme, son lancement à contretemps interviendra finalement après la clôture des opérations d'ECOPAS qui en constituait la principale justification

- ***Coordination gouvernementale.*** Malgré les avancées signalées plus haut concernant la mise en place des instances décisionnelles de coordination sous régionale, on note la persistance de réflexes de gestion nationale qui se caractérisent par la tendance pour les pays à vouloir gérer les parties du Complexe situées sur leur territoire comme s'il s'agissait d'unités nationales. Ces réflexes ont parfois conduit à des antagonismes entre pays pour le recrutement du personnel de la coordination régionale, ou pour le choix d'un site pour l'implantation d'infrastructures d'intérêt commun.
- ***Incohérences et insuffisances des législations nationales.*** Les législations nationales sur les forêts et la faune ne sont pas cohérentes d'un pays à l'autre, ce qui compromet les efforts transfrontaliers de conservation. De nombreuses espèces ont un statut différent selon la réglementation nationale. Par exemple, les hippopotames peuvent être chassés au Bénin alors qu'ils sont protégés au Burkina Faso. La pêche commerciale est permise dans les rivières au Burkina Faso mais pas au Bénin ni au Niger. Mis à part la chasse et la transhumance pour lesquelles des institutions ont été clairement mises en place pour gérer les ressources naturelles dans le Complexe, il n'y a pas de règlements spécifiques pour d'autres activités comme l'agriculture, la pêche, l'exploitation des produits forestiers, ou l'apiculture.

Conditions de vie de la population des zones périphériques.

Dans les zones périphériques de la Réserve de Biosphère, à moins de 40 km des aires protégées du complexe, on peut trouver environ 350 villes et villages pour une population d'environ un million d'habitants. La Réserve subit les pressions anthropiques suivantes :

Les empiètements agricoles : l'agriculture traditionnelle de subsistance basée sur les céréales est progressivement remplacée par la production extensive du coton. Ce phénomène, commencé il y a environ dix ans, a connu récemment une accélération suite à l'augmentation des actions de promotion des compagnies cotonnières.

La transhumance non contrôlée : les éleveurs de la ceinture sahélienne (le Burkina Faso et le Niger) traversent chaque année le Complexe WAP au début de la saison

sèche pour se rendre dans les pâturages de la zone soudanienne au Bénin, avec un temps de résidence dans la Réserve qui peut durer huit à trente jours.

D'autres pressions exercées par les communautés riveraines sont, entre autres, le braconnage, les feux de brousse non contrôlés, et les prélèvements excessifs de bois.

Bien que d'importants efforts aient été faits pour développer des activités génératrices de revenus au profit des communautés locales dans le cadre du volet Microprojets, les impacts du Programme W-ECOPAS en ce domaine ne sont pas significatifs. Ces insuffisances probablement imputables aux synergies manquées avec les projets chargés du relais avec les zones périphériques, sont heureusement prises en compte par le projet WAP en cours sur financement PNUD/FEM.

L'amélioration des conditions d'existence des populations dans les zones périphériques est capitale car, en raison de la pauvreté et du difficile accès des pauvres à la terre dans les pays de la sous-région, les aires protégées auront des difficultés à se maintenir à long terme si elles ne prennent pas suffisamment en compte l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines

- ***Dégradation continue de l'habitat de la girafe.*** Bien que ce soit dans la conservation des espèces menacées que le projet W-ECOPAS a obtenu ses plus grands succès, la situation de la girafe reste préoccupante.

Pour cette espèce, alors que sa conservation en milieu rural est un exemple, aussi remarquable qu'exceptionnel, de cohabitation entre l'homme, la grande faune et les espèces domestiques, on note aujourd'hui une dégradation continue de son habitat, ce qui met l'espèce en danger.

Opportunité pour la coopération et l'intégration sous-régionale

- L'importance écologique et socioéconomique du WAP lui confère une dimension et un intérêt sous-régional.
- Les trois pays riverains (Benin, Burkina et Niger) sont membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Cette situation facilite le développement de la coopération régionale sur des questions transfrontalières telles que la transhumance, le contrôle du braconnage et les règlements de la chasse. Ces questions sont sur l'agenda du cadre ministériel tripartite (Conseil d'Orientation) sous l'égide de l'UEMOA. La CEDEAO traite spécifiquement la question de la transhumance et l'ABN la question de la dégradation du Bassin du Fleuve Niger. De plus, le Burkina Faso et le Niger sont membres du CILSS, qui centre ses actions sur le contrôle de la dégradation des terres.

- L'UICN qui s'est impliquée dans le Complexe WAP par sa participation au projet du CENAGREF pour l'écodéveloppement et la Gestion des Zones d'Influence (PEGEI) des parcs Nationaux du Bénin et à travers le projet soutenu par les USA pour la Sauvegarde de la biodiversité dans la zone Arly, a un Programme Afrique Centrale et Occidentale dont le Bureau régional est basé au Burkina Faso, un des pays riverains du WAP. Ce contexte est un atout pour la capitalisation de l'expérience internationale de l'UICN dans le WAP.
- Quel rôle pour le Dialogue ? Concrétiser l'idée du « **Parc de l'Entente** » :
 - (i) consolider et capitaliser les importantes avancées enregistrées par W-ECOPAS en matière de conservation de l'écosystème et des espèces menacées ;
 - (ii) améliorer les conditions de vie des populations dans les zones périphériques par la mise en œuvre de l'approche écosystème pour prioriser les activités apparemment incompatibles des nombreux usagers de ce paysage. Entre autres : promouvoir des activités génératrices de revenus, endiguer l'avancée du front cotonnier, et maintenir l'apaisement des situations conflictuelles ;
 - (iii) soutenir l'activité prévue par le projet WAP/PNUD-FEM pour réviser et mettre en cohérence les législations nationales des pays riverains en matière de gestion des ressources forestières et fauniques ;
 - (iv) renforcer le potentiel de recherche scientifique du WAP par la mise en synergie des universités et centres de recherche des pays riverains pour consolider et approfondir les initiatives du W-ECOPAS : études taxonomiques et écologiques sur la flore et la faune, dynamiques des populations animales et végétales, interactions population humaine-bétail-animaux sauvages, socio-économie des communautés riveraines, et recherches archéologiques, etc.

5.1.3. Le PNKT : Une expérience de corridor de connexion entre le Burkina Faso et le Ghana

Forces

Les corridors biologiques réalisés par le PNKT sont incontestablement une belle réussite. Il s'agit probablement des rares corridors (peut être les seuls ?) légalement classés et effectivement bornés dans la sous région. Les acquis techniques sont impressionnants. Selon les responsables du PNKT :

- des éléphants et d'autres grands mammifères sont déjà signalés dans le corridor;

- la régénération de la végétation est bonne, et les populations sont autorisées à y récolter des PFNL.

Faiblesses

- Les négociations pour les délocalisations n'ont pas été suffisamment participatives, ce qui a laissé chez certaines personnes le sentiment que le gouvernement donne la priorité à la faune, au détriment des populations locales. La victoire n'est donc pas définitive ; sans un bon suivi-accompagnement des populations délocalisées, certains ménages pourraient être tentés de réoccuper les espaces déguerpis;
- Le dédommagement financier des personnes déplacées n'a pas été bien planifié, si bien que tout le monde n'a pas pu être correctement indemnisé ;
- La réinstallation des populations délocalisées ne s'est pas faite de manière organisée, si bien qu'en dehors des modestes compensations financières perçues par certains ménages, les personnes déplacées n'ont pas bénéficié de programme d'accueil.

Quel rôle pour le Dialogue ?

- Travailler au renforcement de la concertation/coordination entre le Burkina et le Ghana pour la gestion transfrontalière de ce couloir vert;
- Initier et accompagner des actions de prise en charge des populations délocalisées à travers des activités génératrices de revenus et des programmes de réinsertion sociale ;
- Elaborer des outils de suivi de la dynamique de la diversité biologique dans le corridor et de la situation socio économique des populations déplacées ;
- Capitaliser les acquis de cette expérience en mettant particulièrement l'accent sur les aspects critiques suivants : l'importance de la participation effective des communautés locales dans les négociations préparatoires aux délocalisations ; les dédommagements des populations délocalisées; la planification des activités d'accompagnement après délocalisation.

5.2 Les initiatives transfrontalières et la lutte contre la pauvreté

5.2.1 Les expériences de lutte contre la pauvreté autour des mangroves

Les faiblesses / contraintes

Il est très souvent difficile d'augmenter les revenus par des AGR (notamment avec les arbres fruitiers, l'apiculture, l'élevage des huîtres) sur une courte période (1 à 3

ans) comme c'est le cas d'un grand nombre de projets, étant donné que dans le même temps, une partie de ces revenus est consacrée aux activités de conservation de l'environnement. Pour ce faire, il convient de mettre plus d'accent sur le renforcement des capacités (y compris, la recherche de financement et la gestion / management) pour les communautés soient capable de maintenir les deux types d'activités au-delà des projets.

En général, les projets vont directement vers les communautés et parfois via des ONG. L'implication des services techniques de l'Etat (Techniciens de l'Agriculture, de l'Environnement ou de l'Eau) est encore faible. Or ces services ont des missions propres et des compétences à même d'accroître les résultats escomptés. Il est souhaitable de collaborer avec ces Services techniques afin que dans ces projets, ils remplissent leurs propres missions.

Une bonne partie des AGR promus dans les communautés (pêche, fumage de poisson, collecte et transformation de coquillages, etc.) exploitent directement les ressources de la mangrove. Il est donc souhaitable que l'exercice de ces activités tienne nécessairement compte des ressources disponibles dans la mangrove. Il convient d'établir des ratios d'équilibre entre les ressources exploitées (les volumes de chaque activité) et les ressources disponibles.

Les acquis

- une implication des services gouvernementaux dans le programme IMAO. Par exemple le Coordonnateur du programme (basé à l'UICN-Dakar) et le chargé de liaison (basé à Wetlands International-Dakar) sont assistés dans les six pays cibles (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone) par des points focaux nationaux identifiés par les services techniques gouvernementaux chargés de la gestion des mangroves. Au Sénégal, le point focal est un cadre de la Direction des Eaux et Forêts.
- Réalisation d'une base de données et de connaissances sur la valeur et le statut écologique de la mangrove (données cartographiques par exemple),
- Amélioration des connaissances pour la gestion des zones de mangroves (inventaires des bonnes pratiques communautaires de gestion de la mangrove par exemple),
- Identification des actions pertinentes pour soutenir les actions nationales ou régionales,
- Transferts de connaissances entre les communautés à l'échelle régionale et lutte contre la pauvreté. Par exemple, en avril 2009, il y a eu échange d'expérience entre le Sénégal et la Gambie. Cela a consisté à envoyer en Gambie un groupe de populations du delta du Saloum (village de Dassilamé Sérère), pour encadrer des communautés rurales gambiennes (villages de Bouram, Bali Mandinka et Diassobo), car ces dernières croyaient qu'on ne peut pas reboiser la mangrove. Ce transfert de savoir-faire a amené les communautés rurales gambiennes à s'impliquer dans la restauration / reboisement de la mangrove. A cette occasion, les femmes gambiennes des

villages concernés ont également amélioré leurs connaissances en matière de production d'huîtres et de miel. A l'inverse, les communautés rurales sénégalaises se sont inspirées de l'expérience gambienne de saliculture (production de sel dans les zones de mangrove). Avec la production traditionnelle des huîtres, les femmes, croyant ainsi être efficaces, coupaient directement les tiges et les racines des mangroves sur lesquelles sont fixées les huîtres, et ramenaient ces tiges à la maison. Une fois à la domicile, elles prenaient alors « tout leur temps » pour récupérer les huîtres. Ce procédé, destructeur de mangrove, a été remplacé par des guirlandes préfabriquées et installées par la suite dans la mangrove afin que s'y fixent les huîtres. Ce nouveau mode de production, non seulement protège la mangrove, mais, permet aux femmes de produire davantage d'huîtres. La production du miel de mangrove a également connu une modernisation (distribution de ruches à des villages gambiens par l'IMAO), positive pour les revenus des communautés.

- De façon générale, l'IMAO contribue à favoriser les échanges intercommunautaires, la diversification des activités des populations locales (reboisement, agriculture, saliculture, production de miel de mangrove, plantes médicinales, écotourisme, etc.), l'abandon progressive par ces communautés riveraines de l'agression des zones de mangroves (agriculture, pêche, pollution, prélèvement de bois, d'huîtres, chasse, etc.)
- Un projet de Charte sous-régionale sur la mangrove impliquant les six pays de l'IMAO est en cours d'élaboration.
- Par ailleurs, le fait d'introduire dans les communautés riveraines une combinaison des activités de reboisement (ou plus généralement de conservation de l'environnement) et des activités génératrices de revenus (AGR), sur la base implication (ou l'initiative) de ces communautés, est une approche pertinente et une stratégie efficace. A preuve, dans toutes les localités concernées, les populations ont toujours fini par s'inscrire dans la logique de ces projets.
- On note également que les communautés bénéficiaires ont vu à la fois leur revenus accroître et le niveau d'équipement (voies d'accès, Ecoles, Centres de santé, Accès à l'eau potable, équipements de production, etc.) s'améliorer.
- Enfin, les transferts de connaissances et de savoir-faire de part et d'autre des frontières potentialisent davantage l'interaction entre conservation des écosystèmes et lutte contre la pauvreté.

Les opportunités pour l'intégration sous-régionale

La mangrove se retrouve dans presque tous les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Pour nombre de ces pays, elle constitue une ressource transfrontalière. La mangrove constitue en elle un défi, en enjeu et une opportunité pour l'intégration sous-régionale. Les expériences de gestion transfrontalière centrée sur des projets de lutte contre la pauvreté (cas du bassin du fleuve Sénégal et cas du delta du Saloum par exemple), où les communautés à la base échangent directement les

expériences, développement l'interconnaissance, où les services techniques des pays voisins coopèrent, sont à promouvoir au sein de la CEDEAO.

5.2.2 Expérience de lutte contre la pauvreté dans les forêts soudaniennes du bassin de la Volta

Les acquis du PAGEV

- Le PAGEV a formalisé, institutionnalisé et développé sur le terrain la gestion transfrontalière d'une ressource naturelle partagée.
- le Projet a amélioré la communication entre les deux pays. Par exemple, avant d'ouvrir les vannes du barrage de Bagré, le Burkina Faso informe le Ghana et les populations riveraines prennent les dispositions adéquates.
- Un Code de conduite pour la gestion durable et équitable des
- Les villageois ont pris conscience des menaces environnementales et leur lien avec leur propre survie. Ils se sont effectivement engagés dans les opérations de reboisement des berges. On note que 20 km de berge ont déjà été reboisés avec des plantes fixatrices.
- Dans certains villages, les vergers ont commencé à produire des fruits commercialisables,
- Le niveau d'équipement des villages a progressé (construction de 18 puits pastoraux et maraîchers, réhabilitation du barrage de Sakom (retenue d'eau pour l'agriculture et l'élevage)
- Renforcement des capacités des populations rurales en matière de conservation des sols, de greffage et d'hygiène environnementale
- Disponibilité d'une base de données d'aide à la décision et au suivi des actions et interventions dans le bassin.
- Interconnaissance et intercompréhension entre les communautés rurales jadis séparées par la frontière ou marquées par les compétitions voire tensions liées à l'accès et l'exploitation des ressources naturelles du bassin.
- La mise en œuvre du projet sur le terrain intègre largement des solutions à la problématique de l'eau, que les populations elles-mêmes ont aidé à identifier et auxquelles ces populations se sont dites prêtes à contribuer.
- L'existence d'un projet de Code de conduite pour la gestion partagée des eaux du fleuve Volta
- Le Projet a investi également dans la construction des centres de santé, des écoles et dans la création d'activités génératrices de revenus au profit des communautés villageoises car la non prise en compte des besoins d'équipement et de revenus des communautés n'encourage pas les villageois à adhérer au projet de gestion environnementale.

Quelques faiblesses stratégiques du PAGEV

- Il y a toujours un risque de voir les populations se désintéresser de l'objectif de gestion et de conservation des ressources naturelles si le Projet venait à s'arrêter. Les cadres du PAGEV sont ainsi amenés à sensibiliser les populations sur l'intérêt essentiel pour elles-mêmes, de continuer les activités du projet, même si celui arrivait un jour à terme. C'est pourquoi pour la seconde phase du projet (2009-2011), il est prévu de d'inciter ou de former les Comités *villageois* de Protection des Berges à la rédaction des micro-projets, à la recherche de financement et à la gestion.
- Une des contraintes cruciales concerne la distribution spatiale des propriétés foncières dans le bassin du fleuve Volta. Cette distribution est telle que certains villageois voient leurs entières occupées par les plantes fixatrices des berges. Pour d'autres, c'est plutôt le communautaire. Ceux dont les parcelles accueillent les vergers affirment être seuls propriétaires des arbres fruitiers. Le Projet semble impuissant face au manque de mécanismes de compensation au profit des villageois ayant renoncé à leurs terres au profit de l'écosystème.
- Dans la première phase du projet (2005-2008), la collaboration entre les acteurs extérieurs aux communautés (Services Techniques, ONG notamment) est demeurée faible. Or les communautés régissent négativement lorsque les intervenants agissent séparément sur le milieu.
- Dans les deux pays, il n'y a pas de Loi qui protège les berges des fleuves. Il n'y a aucune Loi qui empêchent les paysans de cultiver les berges ou de les mettre en location.
- La différence de niveau de tolérance entre les législations forestières des deux pays est une contrainte à gérer.
- L'intensification de la culture des mangues et des goyaves devrait aller de paire avec le souci de maîtriser la question de la conservation et de la vente des fruits, car la conservation et la vente des fruits demeurent des questions qui réduisent les prix de vente et donc les revenus des communautés rurales. Celles-ci étant souvent contraintes de brader bord champ les productions.

Que peut-on retenir des projets de lutte contre la pauvreté ?

De bonnes pratiques

- Amélioration notable des revenus, du niveau de vie et d'équipement des populations bénéficiaires.
- Prise de conscience, chez les populations, du lien étroit entre la conservation des écosystèmes et la réduction de la pauvreté.
- Renforcement de la protection ou de la restauration des écosystèmes.
- Renforcement de la cohésion sociale autour des aires protégées transfrontalières ou autour des bassins fluviaux transfrontaliers.
- Expériences acquises en termes de transferts réciproques de connaissances et de savoir-faire de part et d'autre des frontières.

Des faiblesses communes aux projets

- Les pratiques de reboisement ne se font pas toujours dans une approche écosystème.
- La survie et la pérennité des plans reboisés ne sont pas toujours assurées en raison parfois du mauvais choix des espèces par rapport à la nature des sols.
- La non implication systématique des récents résultats de la recherche scientifique sur les écosystèmes.

Opportunités pour l'intégration sous-régionale

La mangrove et les bassins versants transfrontaliers offrent de véritables opportunités pour l'intégration sous régionale. On a vu, à travers les projets présentés (Delta du fleuve Sénégal, Delta du Saloum, Bassin de la Volta), que les communautés à la base ainsi que les services techniques gouvernementaux, sont déjà largement impliqués dans des mécanismes de coopération, de collaboration autour d'intérêts communs (conservation ou protection des écosystèmes).

5.3. Réseaux régionaux/transfrontaliers

5.3.1. Institutions et organisations professionnelles et para professionnelles

5.3.1.1. Universités et centres de recherche

Contraintes et faiblesses

Le cadre institutionnel des universités et centres de recherche de la sous région en matière de foresterie tel que décrit plus haut, est marqué par :

- Une faible capacité des institutions nationales ;
- Une insuffisance de synergie entre les institutions existantes;
- La présence de quelques réseaux, mais qui couvrent généralement toute l'Afrique sub-saharienne et ne sont pas dédiés spécifiquement à l'Afrique de l'Ouest ;
- L'absence de passerelle fonctionnelle entre les structures de recherche et de développement pour promouvoir les résultats des recherches occasionne des doublons et souvent un gaspillage de ressources et d'énergie. Par exemple, comme rapporté par Kaboré *et al.* (2008), pendant que des résultats positifs et encourageants sur la multiplication végétative du karité (marcottage, greffage...) existaient à l'INERA depuis plus de 10 ans avant le lancement du projet karité, ce projet a engagé à son démarrage de nouvelles expérimentations sur ce thème.

Forces et perspectives pour l'intégration sous-régionale

- Le succès de la composante Recherche dans la mise en œuvre du projet W-ECOPAS montre l'importante contribution que la recherche peut apporter aux initiatives transfrontalières sous régionales. En effet, l'évaluation finale du projet ECOPAS a souligné l'apport capital de la recherche dont les travaux ont permis de mettre en valeur l'importance du W sur de nombreux points : nouvelles espèces pour la science, remarquables richesses archéologiques, confirmation de la position de carrefour biogéographique du parc avec des espèces aussi rares qu'emblématiques comme le Lycaon ou le Guépard. En outre, les recherches sur l'utilisation des ressources naturelles et le pastoralisme ont été particulièrement utiles aux gestionnaires pour l'élaboration des stratégies d'intervention dans les zones périphériques ;
- Une interpellation forte en faveur du renforcement de la recherche forestière en Afrique a été lancée par la FAO. Le rapport *Situation des forêts du monde 2009* (FAO, 2009) souligne que les progrès scientifiques et technologiques ont été assez lents sur le continent africain, à l'exception de l'Afrique du Sud et de certains pays d'Afrique du Nord, et indique qu'il est indispensable de renforcer la base scientifique et technologique de la foresterie, faute de quoi des avancées majeures risquent de laisser de côté le secteur forestier africain ou au mieux, de ne bénéficier qu'à un petit segment de la population ;
- Le Forum Forestier Africain (AFF) a initié des contacts avec FARA pour une prise en compte des forêts et de la foresterie dans les priorités de recherche de FARA et de ses organisations sous- régionales comme CORAF, afin de promouvoir une prise en compte des forêts dans tous les quatre piliers du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) ;
- La présence dans la sous région de centres internationaux de recherche comme CIFOR, ICRAF et Bioversity International, offre d'importantes opportunités pour insuffler une dynamique sous régionale en matière de recherche forestière.

En raison des opportunités d'intégration sous régionale que présente le contexte ci-dessus, la mise en place du Dialogue offrirait un cadre de concertation et de coordination pour ces diverses opportunités et aussi pour le renforcement des acquis du CORAF. En effet, le CORAF est un point d'ancrage important pour l'intégration sous régionale en matière de recherche car il bénéficie déjà de la reconnaissance de nombreux partenaires dont la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS qui l'ont responsabilisé pour l'animation et de la coordination de la recherche agricole dans la sous-région.

5.3.1.2 Services nationaux des Eaux et Forêts et Agences des aires Protégées

Contraintes

- Faibles capacités institutionnelles des DF et AP de la sous région, à l'instar du CEGENS et de la DNFF en Guinée cités plus haut. Le développement institutionnel des DF et AP souffre de la faible visibilité de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Cette faible visibilité affecte négativement le niveau de priorité du secteur forestier dans les plans nationaux de développement ;
- Manque de cadre formel de concertations systématiques entre DF et AP de la sous région. Les DF et AP de la sous région ne disposent pas de réseau formellement constitué pour des partages d'expérience, contrairement à leurs homologues de l'Afrique centrale qui bénéficient du cadre de la COMIFAC. Les partenaires rencontrés dans tous les pays visités ont déploré cette absence d'un cadre sous-régional de concertation.

Opportunités pour l'intégration sous régionale

Il n'existe pas de réseau formel des DF et AP, mais la sous région offre quelques opportunités de mise en synergie. Par exemple, comme le rappelle M. Nganje de l'UICN, il existe un groupe d'experts dans la sous région autour d'une méthodologie acceptée pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP. Il y a aussi l'exemple des statisticiens des directions des forêts des pays forestiers de la sous région qui reçoivent des formations presque chaque année sur les normes (OIBT, FAO...) de gestion durable des forêts et sur la certification forestière. Les bénéficiaires de ces formations peuvent constituer un réseau de personnes ressources pouvant aider dans les pays de forêts sèches.

En outre, les DF et AP bénéficient également de rencontres organisées périodiquement ou de manière ad hoc par divers acteurs sous régionaux et internationaux du secteur forestier : CEDEAO, UEMOA, FAO, UICN, CIFOR, AFF, etc...). Par ailleurs, le Forum Forestier Africain a institué depuis quelques années des rencontres d'information et de préparation des délégations nationales africaines aux réunions du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), ce qui atténue les insuffisances liées au manque de cadre formel de concertation pour les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Bien que ces rencontres facilitent des contacts humains et des échanges rapides d'information entre participants, elles ne sont pas dédiées aux problèmes spécifiques de l'Afrique de l'Ouest. Les partenaires FAO, UICN et CIFOR ayant des bureaux régionaux en Afrique de l'Ouest, il s'agira pour le Dialogue de travailler avec ces partenaires pour l'institutionnalisation de rencontres ouest africaines.

5.3.1.3 Les ONG et les Parlementaires de l'environnement

5.3.1.3.1 Les ONG de l'environnement

i) L'expérience du Réseau Africain pour la conservation de la Mangrove (RAM)

Les acquis

- contribution au renforcement des capacités environnementales des acteurs (projet financé par l'UICN et l'Ambassade des Pays-Bas en 2005),
- contribution au renforcement des capacités institutionnelles des membres du réseau (projet financé par l'UICN et l'Ambassade des Pays-Bas en 2006),
- contribution à l'identification des meilleures pratiques de conservation de la mangrove (projet Nature et Pauvreté financé par WWF et l'Ambassade des Pays-Bas en 2006)
- organisation de plusieurs séminaires et réunions des membres du réseau (par exemple rencontre des réseaux RAM et GAWA (Green Actors in West Africa) au Libéria en 2005, atelier d'élaboration d'un plan d'action commun entre le RAM et le GAWA au Burkina Faso en 2006),
- évaluation en cours des stratégies de conservation des écosystèmes de mangroves en Afrique de l'Ouest (Bénin, Ghana, Nigeria, Guinée et Sénégal),
- organisation de l'assemblée générale du RAM, début 2009 au Ghana,
- promotion en cours de la protection et de la conservation de la mangrove dans le Proposed Lake PisoN autre Reserve du Libéria,
- programmation d'un atelier au Nigeria sur la crevette dans le delta du Niger.

Les faiblesses / contraintes

- faible efficacité des moyens de communications internes et externes au réseau,
- faiblesse de l'interconnaissance entre les membres (OCB et ONG) du réseau,
- faible autonomie financière du réseau. Par exemple, dans le Plan d'action 2008-2011 du RAM (draft de plan d'action réalisé en janvier 2008), figurent 13 activités à réaliser. Sur ces 13 activités pertinentes retenues, sept (7) d'entre elles ne seront réalisées que si des financements extérieurs sont obtenus. Le fait que le financement est ainsi la première source d'incertitude pour l'efficacité et l'efficacité du réseau constitue une contrainte majeure pour la pérennité d'un tel réseau.

j) Le ROPEM (Réseau des organisations communautaires de base pour la protection des écosystèmes de mangrove)

Opportunités pour l'intégration régionale

L'intérêt accordé aux questions de l'environnement au plan international a entraîné une floraison d'ONG en la matière, y compris en Afrique de l'ouest.

Une des activités qui est largement réalisée par les ONG est le renforcement des capacités à la fois pour les membres des ONG et pour les communautés à la base. L'implication des services gouvernementaux dans le programme IMAO est un bel exemple à promouvoir. Par exemple le Coordonnateur du programme (basé à l'UICN-Dakar) et le chargé de liaison (basé à Wetlands International-Dakar) sont assistés dans les six pays cibles (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone) par des points focaux nationaux identifiés par les services techniques gouvernementaux chargés de la gestion des mangroves. Au Sénégal, le point focal est un cadre de la Direction des Eaux et Forêts.

On note également des transferts de connaissances entre les communautés à l'échelle régionale et lutte contre la pauvreté. Par exemple, le fait d'envoyer en Gambie un groupe de populations rurales du delta du Saloum, pour encadrer des communautés rurales gambiennes pour le reboisement de la mangrove et le fait que des communautés rurales sénégalaises se sont inspirées de l'expérience gambienne de saliculture de mangrove, forment des bases à amplifier pour l'intégration sous-régionale. Enfin, le projet de Charte sous-régionale sur la mangrove, en cours d'élaboration, doit être fortement encouragé.

Toutefois, la dépendance financière des ONG nationales vis-à-vis des partenaires extérieurs entraînant parfois une concurrence sur ces ressources financières, et par conséquence, un faible échange d'information entre ces ONG.

5.3.1.3.2 Le réseau des Parlementaires pour environnement

Les acquis

- Au cours d'une visite du Parc du Djoudj, les parlementaires ont constaté à la fois la détérioration des nichoirs des Pélicans et des pistes d'accès au Parc. Par la suite les parlementaires ont fait une campagne médiatique à travers les médias. Le gouvernement s'est saisi de la question et a apporté une solution aux problèmes constatés par les parlementaires.
- Le réseau des parlementaires a amené le gouvernement sénégalais à élaborer récemment un projet de loi sur le littoral. Ce sera une loi d'orientation sur la gestion du littoral, permettant de préciser les rôles des acteurs (gouvernement, secteur privé, populations locales, etc.).

Contraintes

- Les activités de ce réseau ne sont pas encore inscrites dans les budgets des Parlements des différents pays.
- La disponibilité des parlementaires est liée au calendrier des sessions parlementaires.

- Les Parlements ont une autonomie relative vis-à-vis des pouvoirs exécutifs. Il arrive souvent que les positions défendues par les parlementaires soient opposées aux intérêts du gouvernement.
- Bien que le réseau soit la marque d'un consensus chez les parlementaires sur les questions environnementales, plusieurs députés restent encore sous l'emprise des intérêts politiques de leurs partis ou groupements politiques d'appartenance.

Opportunité pour l'intégration sous-régionale

Le réseau des parlementaires figure parmi les initiatives à très forte valeur ajouter dans le cadre de la protection des écosystèmes en Afrique de l'Ouest. Toutefois, il convient aller au-delà des commissions statutaires sur l'environnement qui existent déjà au sein des différents parlements et mettre en place de véritables cellules de travail du réseau des parlementaires

5.3.1.3.3 Les experts sur la mangrove

Opportunités pour l'intégration sous-régionale

Une des faiblesses de la plupart des projets de conservation, de protection ou de restauration des écosystèmes basé sur une approche participative, est le relatif manque de synergie avec les chercheurs et les centres de recherche sur l'agroforesterie. A ce niveau, il existe déjà plusieurs instituts de recherche et/ou de formation à vocation régionale, dont le renforcement et la valorisation pourraient accompagner l'intégration sous-régionale.

Dans cette perspective, il convient de relever l'expérience positive de la Chaire Unesco de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Cette filière de formation et de recherche a été créée en 1997 et concerne la Gestion intégrée et le développement durable des régions côtières et des petites îles. Le but est de développer une expertise nationale et sous-régionale pour un développement durable des zones côtières sur la base d'un programme de formation pluridisciplinaire de troisième cycle à la fois théorique et pratique.

La Chaire offre ainsi à des étudiants du Sénégal et d'Afrique de l'Ouest la possibilité d'obtenir un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en « *gestion côtière intégrée pour le développement durable des populations vivant dans la zone côtière* ». Dans le cadre du volet pratique de leur formation, les étudiants se rendent sur le terrain. Les zones ciblées concernent entre autres les Iles de la Madeleine, la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, l'Estuaire du Fleuve Sénégal, le barrage de Diama à l'embouchure, des villes côtières comme Yeumbeul.

5.3.2 Produits et services forestiers

5.3.2.1. Contexte général

En plus de l'autoconsommation par les ménages, de nombreux produits forestiers ligneux et non ligneux sont vendus sur les marchés locaux ou font même l'objet de commerce transfrontalier actif qui génère des revenus et crée des emplois temporaires ou permanents pour diverses catégories de personnes démunies. De nombreux hommes et femmes pauvres vivent ainsi du commerce du bois énergie, du charbon de bois ou de PFNL comme les feuilles alimentaires du baobab et du Moringa, les fruits comme le Saba et le tamarin, les gommes et résines, la viande de brousse, etc.

Malgré le caractère stratégique de ces produits pour le bien être des populations et pour l'économie de la sous région, les activités des filières des produits forestiers ont jusqu'à présent évolué dans le contexte d'un secteur informel. L'organisation des circuits d'exploitation et de commercialisation de ces produits est laissée à l'initiative des collecteurs, acheteurs et revendeurs du secteur informel qui négocient entre eux les prix d'achat et de vente. En dehors de quelques produits phares d'exportation comme le bois d'œuvre ou le karité pour lesquels il existe un commerce sous régional et international relativement bien structuré, les acteurs économiques du secteur forestier travaillent souvent dans l'isolement et souffrent des principales contraintes suivantes :

- Bien que des filières nationales bien organisées existent pour certains produits comme le charbon ou la viande de brousse, ces filières nationales manquent d'opportunité de mise en synergie à l'échelle sous régionale ;
- Le développement de Petites et Moyennes Entreprises Forestières (PMFE) pour donner une valeur ajoutée aux produits forestiers ligneux et non ligneux représente un créneau porteur pour aider à réduire la pauvreté, mais des contraintes diverses limitent les initiatives en matière de création de PMEF dans la sous région. En effet, selon Kaboré *et al.* (2008), on constate un sous équipement de la plupart des PMEF existantes, ainsi que des stratégies de transformation des PFNL dominées par des pratiques encore traditionnelles qui ne permettent pas d'optimiser le produit final. C'est le cas par exemple de la fabrication du beurre de karité ou du soubala.

En raison du caractère informel du marché des filières des produits forestiers, le secteur est caractérisé par un déficit d'information sur les niveaux des prix, ainsi que sur les standards de qualité. Le maillon *transformation* est aussi caractérisé par un déficit d'information sur les sources capables de fournir la matière première sur une base durable. Environ 65% de transformateurs industriels enquêtés au Burkina Faso déclarent avoir des difficultés pour s'approvisionner (Kaboré *et al.*, *op cit*). Ces difficultés sont surtout liées à la saisonnalité de l'activité, aux aléas climatiques, à la dégradation de l'environnement qui affecte la disponibilité de la ressource, et aux difficultés d'accès aux financements, ce qui ne permet pas de faire des stocks suffisants.

Comme indiqué précédemment, ce sont surtout les transformateurs qui éprouvent les plus grandes difficultés pour s'approvisionner. Cela indique qu'il y a peut-être

des opportunités pour les producteurs de base s'ils sont mis en contact avec les transformateurs industriels et sont capables de s'organiser pour fournir les produits selon les exigences de ces transformateurs.

Le Dialogue peut apporter une contribution majeure dans les domaines suivants pour contribuer au développement de réseaux régionaux sur les produits et services forestiers:

- il y a au niveau des acteurs des besoins importants en renforcement des capacités, tant au niveau technique (pour une exploitation plus rationnelle des ressources forestières), que commercial (pour améliorer l'organisation de la filière et permettre aux acteurs d'accéder à des financements et à des marchés) ;
- les filières des produits forestiers sont des structures économiques particulières qui interviennent dans un secteur assujéti aux aléas climatiques, et qui doivent à ce titre bénéficier de dispositions légales particulières favorisant des investissements adaptés. L'appui pourra se faire de plusieurs manières : aider à créer un environnement politique et législatif qui favorise la promotion de PMEF, aider les acteurs des filières à mieux se coordonner entre eux, à améliorer la circulation de l'information et accroître leur poids dans les débats politiques, et aussi en renforçant chez les acteurs de la filière leur connaissance du marché, et leurs capacités à y accéder. Par exemple, au niveau de la production, améliorer les techniques de production par des options qui permettent de réaliser des gains de productivité et qui sont respectueuses de l'environnement; au niveau de la transformation, assurer la mise à disposition d'informations sur des équipements de transformation adaptés et fournir un appui conseil pour le choix desdits équipements.

Les sections ci-dessous examinent les forces et faiblesses de réseaux régionaux sur les produits et services forestiers suivants : charbon, bois d'œuvre, écotourisme, viande de brousse, et karité.

5.3.2.2 Charbon

Principales forces

- Il s'agit d'un secteur économique en pleine croissance qui génère des revenus importants et crée de nombreux emplois. Par exemple, la consommation de charbon a triplé au Burkina Faso en 5 ans, entre 1996 et 2000 ;
- Les producteurs de la filière disposent d'un bon éventail de technologies de carbonisation (5-6 types de meules/fosses de carbonisation);
- Par rapport au bois, le charbon est mieux apprécié par beaucoup d'utilisateurs urbains parce que moins encombrant et produisant moins de fumée.

Faiblesses

- Bien que la filière dispose d'une diversité de technologies de carbonisation, les technologies les plus avancées coûtent environ 6 fois plus cher que les technologies traditionnelles (57 500 FCFA pour une meule casamançaise contre 9 500 FCFA contre une meule traditionnelle au Burkina Faso), si bien que les producteurs utilisent, dans leur majorité, des techniques traditionnelles à faible rendement ;
- Les activités de la filière relèvent des domaines de compétences de plusieurs départements ministériels (Environnement, Energie, Commerce, etc.), ce qui rend difficile la coordination des efforts dans la gestion de la filière.
- L'activité est plus ou moins clandestine. Au Burkina Faso, la production officielle de charbon enregistrée en 2004 a été de 9 406 tonnes contre une production estimée de 15 200 tonnes. Près du tiers de la production estimée n'a donc pas été enregistrée ;
- Absence d'opportunité de mise en synergie des filières nationales, si bien qu'il n'y a pas de partage des expériences nationales à l'échelle sous régionale.

En plus des insuffisances sur les performances de la filière, il convient de souligner également divers impacts négatifs de la production de charbon sur l'environnement et la santé humaine :

- Impact négatif sur la biodiversité par l'exploitation abusive d'espèces de valeur souvent à l'état vert pour la carbonisation, alors que beaucoup de ces espèces sont protégées. C'est le cas, par exemple, des espèces suivantes citées par Ouédraogo (2006) au Burkina Faso : le karité (*Vitellaria paradoxa*), le néré (*Parkia biglobosa*), le tamarinier (*Tamarindus indica*), etc. Cet écrémage contribue probablement à accélérer la disparition de ces espèces, mais il n'existe pas de statistiques fiables sur la question;
- Régénération naturelle compromise à cause des sols calcinés sur les sites de carbonisation et à cause de l'exploitation de bois de faible diamètre (10 à 30 cm) pour les meules;
- Plus grande fréquence de feux de brousse à partir des foyers de carbonisation ;
- Pollution thermique autour des sites de carbonisation ;
- Grande production de fumée, contribuant à l'émission de gaz à effet de serre;
- Maladies respiratoires chez les charbonniers

Opportunité pour l'intégration sous-régionale

- Existence de filières nationales relativement bien organisées, mais qui manquent d'opportunité de partage d'expérience à l'échelle sous régionale;
- Un commerce sous-régional de charbon existe déjà entre certains pays, par exemple entre le Mali, le Sénégal et la Mauritanie, mais ces opérations se déroulent pour le moment dans l'informel (Comm. pers. DNCN Mali) ;
- Demande sous-régionale pour le charbon appelée à croître en raison des projections sur l'urbanisation dans la sous-région

L'implication du Dialogue sera utile pour :

- la mise en synergie des filières nationales,
- une mise en cohérence des législations et réglementations entre pays en matière de fiscalité, de standard de production et normes de qualité,
- l'élaboration d'une base commune de cahier de charge des charbonniers sur la restauration des écosystèmes dégradés.

5.3.2.3 Bois d'œuvre et de service

La forêt constitue une source de production de matières premières, un moyen de subsistance d'une catégorie de populations et un facteur de régulation de la biodiversité. Il apparaît donc nécessaire que soient identifiés les produits et services forestiers afin d'en mesurer l'impact sur les problèmes de la conservation. Une telle approche permettrait également d'apprécier les opportunités pour l'intégration régionale. Selon la Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF) du Ministère des Eaux et Forêt (citée par l'APEXI, 2005), la gestion des périmètres avant la réforme d'exploitation forestière du 1er juillet 1994, permettait aux exploitants forestiers d'effectuer l'abattage des arbres dans les zones tampon des forêts classées par la SODEFOR et dans le domaine rural avec des permis temporaires sur des chantiers (concessions) de 2 500 hectares. Ainsi, 755 exploitants forestiers furent agréés, 4 500 permis temporaires d'exploitation furent attribués aux exploitants pour 5 ans renouvelables. Les objectifs de la réforme de 1994 concernent :

- une gestion plus rationnelle de l'exploitation forestière,
- une valorisation de la ressource ligneuse par une transformation plus poussée du bois,
- la réhabilitation du couvert forestier par des actions de reboisement et d'aménagement forestier,
- l'incitation à la constitution de forêts privées ou communautaires.

Depuis cette réforme de 1994 et grâce à elle, il a été procédé à :

- la mise en place d'un comité départemental de suivi de la gestion de chaque périmètre,
- l'interdiction d'exploitation au-dessus du 8ème parallèle,
- la contribution effective au développement rural par les exploitants forestiers,
- la réalisation de reboisements par les exploitants forestiers.

En effet, en 1994, la Côte d'Ivoire disposait de près de 90 000 ha de plantations de bois d'œuvre gérées par la SODEFOR (Coulibaly *et al.*, 1994a). Ces chiffres font référence dans la mesure où depuis lors et du fait des crises successives (1999, 2002) il y a peu de visibilité sur le secteur du bois à l'instar de la plupart des produits de la forêt. Mais ce manque de visibilité n'occulte pas les efforts de certification d'une part et de renouvellement, de renforcement des périmètres de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire. Toutefois, la gestion durable des forêts peut devenir une réalité sans passer forcément par la certification du bois. A cet effet, dans la période post-

crise en Côte d'Ivoire, on devrait encourager les projets de reboisement et de développement des forêts de la mis en œuvre par la SODEFOR, en vue de reconstituer les gisements perdus pendant la crise militaro-politique ainsi que la valorisation d'autres espèces, autre que le teck.

5.3.2.4 Ecotourisme

Les acquis

- On est arrivé à un niveau consensuel de co-gestion durable des ressources naturelles du Djoudj.
- Ce niveau de dépendance et de responsabilisation réciproque des acteurs a nettement renforcé la cohésion sociale au sein des communautés riveraines initialement séparées par les intérêts individuels et les différences ethniques et culturelles.
- L'expérience du Djoudj est en train d'être reproduite du Côté mauritanien (Parc National *voisin* du Djawlig) ainsi que dans le Delta du Saloum au Sénégal.

Les faiblesses

Très souvent les ONG qui travaillent sur le reboisement en association avec les populations locales, ne s'appuient pas sur l'expertise en foresterie pour opérer un choix judicieux des espèces de plantes ou d'arbres. Il convient ici d'accorder une place importante aux études de pédologie ainsi qu'à la cohérence de l'écosystème. L'enthousiasme des ONG ne devrait pas occulter la nécessaire implication des autres expertises, en vue de rendre pérenne l'exercice de restauration.

Cette expérience de co-gestion intégrée du Djoudj peut à terme être contrariée par :

- l'absence d'une législation spécifique sur l'utilisation de la mangrove,
- Par ailleurs, ce vide juridique combinée avec d'une part les différences de législation forestières et foncières d'un pays à un autre et la libre circulation des personnes et des biens au sein de la CEDEAO, facilitent les trafics illégaux des ressources naturelles,
- L'absence d'une véritable Loi et d'un Plan d'aménagement du Littoral alors que la pression (augmentation du nombre de pêcheurs et d'agriculteurs par exemple) augmente constamment dans ces zones, compte tenu de reconversion d'anciens éleveurs en pêcheurs ou en agriculteurs. Cette dynamique est accentuée par l'effet des sécheresses dans le Sahel. C'est une Loi sur le Littoral et un Plan d'aménagement du territoire qui peuvent permettre de planifier le taux d'occupation du Littoral.

Opportunités pour l'intégration régionale

L'expérience de l'Ecotourisme dans le Djoudj (y compris dans le Delta du Saloum) devrait être répliquée dans d'autres régions ouest africaines. En outre, l'adoption du Charte sur le Littoral (telle que le soutient et l'appuie l'UICN), engageant plusieurs Etats, devrait renforcer à la fois la responsabilité commune et la coopération entre pays.

5.3.2.5 Viande de brousse

Il existe quelques expériences d'élevage d'animaux sauvages en particulier des élevages d'Aulacodes. Même si nous n'en avons pas une évaluation disponible, il convient réfléchir à la promotion et à la généralisation de cet type d'élevage et de l'étendre à d'autres espèces. En effet, étant donné qu'en Côte d'Ivoire 15 % des protéines animales proviennent de la viande de brousse (ce taux dépasse 50 % en milieu rural), il est judicieux de promouvoir et d'appuyer des programmes d'élevage de certaines espèces de la faune sauvage (l'Aulacode par exemple) afin de satisfaire les besoins en protéines animales tout en conservant les écosystèmes et la biodiversité.

En conséquence, le **Dialogue sur les Forêts** devrait encourager les porteurs de projets d'élevage d'animaux sauvages destinés à la consommation alimentaires. En procédant ainsi, le Dialogue va à la augmenter les revenus des producteurs et permettre à l'Etat de prélever des taxes sur cette activité qui figurent parmi les plus rentables. Enfin, une telle option va engendrer des circuits d'exportation-importation de cette ressource.

5.3.2.6 Karité

Forces

- La filière karité est l'une des plus anciennes et les mieux organisées dans la sous région, et elle dispose d'un important marché international dans l'agro-alimentaire, la pharmacologie et la cosmétologie ;
- C'est une filière qui contribue à la promotion de la dimension genre : les acteurs des maillons *production* et *transformation* sont en majorité des femmes ;
- Bonne organisation des productrices, avec création de nombreuses coopératives et associations de femmes productrices. Au Mali, les coopératives de Siby et Zantiébougou regroupent plus d'un millier de femmes. Au Burkina Faso, l'Union des groupements de productrices des produits du karité (UGPPK) créée depuis 1997 à Léo regroupe près de 3 000 femmes. Les efforts d'organisation des femmes productrices ont été accompagnés d'importants programmes de renforcement des capacités, de mise à disposition de technologies appropriées et d'appui à

la commercialisation. Ces appuis ont permis à l'UGPPK, par exemple, d'augmenter ses performances en faisant passer sa production exportée de 5 tonnes en 2001 à 95 tonnes en 2007. L'Association Songtaab-Yalgré (ASY) au Burkina Faso compte plus de 2000 femmes et produit du beurre de karité bio avec une capacité de production d'au moins 30 tonnes par mois.

- Les productrices bénéficient de visites d'échanges entre coopératives moins expérimentées et coopératives plus avancées. En 2007, quinze femmes du Niger sont allées se former auprès de l'UGPPK du Burkina. L'impact de ces échanges est considérable : la formation a permis aux femmes nigériennes d'améliorer la qualité de leur beurre et d'accroître les revenus tirés de la vente du beurre dont le prix du kilogramme est passé de 375 FCFA avant la formation, à 1 600 FCFA après la formation. Par ailleurs, des associations du Mali et du Burkina ont pu accéder à des marchés rémunérateurs grâce aux efforts de renforcement des capacités des acteurs. Ainsi, l'UGPPK a obtenu la certification de ses produits : certification commerce équitable FLO-CERT en 2006 et certification bio ECOCERT en 2007. Avec cette certification, le revenu annuel des membres a augmenté de manière substantielle, passant de 26 000 FCFA en 2005 à 91 000 FCFA en 2007.

Faiblesses

Les principales insuffisances qui ressortent des échanges que la mission a eus avec des acteurs au Burkina Faso (CECI et TFK) et au Mali (Projet « Appui aux groupements féminins dans l'exploitation du karité »), portent essentiellement sur :

- L'insuffisance de synergie entre les filières nationales : la concertation est très faible au niveau sous régional et peine à avoir des effets sur l'organisation du marché ;
- La dégradation continue de la ressource : l'exploitation abusive de l'espèce pour le bois énergie et le charbon de bois, ainsi que les importantes mortalités liées aux sécheresses et aux attaques de *Tapinanthus* menacent le potentiel productif des parcs à karité ;
- Protection insuffisante des acteurs locaux de la filière contre la concurrence déloyale des grandes entreprises étrangères. Par exemple, lors de la campagne 2007 au Burkina Faso, des acheteurs étrangers disposant de gros moyens financiers sont venus « casser » le marché en se rendant directement dans les villages pour la collecte. Les dispositions réglementaires actuelles ne ferment pas le marché, mais une meilleure organisation de la filière et une meilleure information des acteurs pourrait aider à mieux faire face à de telles concurrences déloyales (Kaboré *et al.*, 2008).

Opportunité pour l'intégration sous-régionale

- Le CECI qui appuie le développement de la filière karité dans de nombreux pays producteurs, a un bureau régional qui coordonne les activités des bureaux nationaux dans 5 pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina, Mali, Niger, Sénégal et Guinée Conakry). Ce dispositif offre une bonne base pour des concertations sous régionales sur le karité, même si les activités du CECI ne se limitent pas au karité ;
- Possibilité de capitaliser l'expérience du projet ProKarité 2004-2006 sur l'amélioration de la productivité, de la qualité de production et de l'accès au marché des producteurs de beurre de karité. Ce projet, appuyé par l'ICRAF et la FAO, a impliqué 4 pays sahéliens : le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Il n'y a pas de mécanisme sous régional pour valoriser les acquis depuis la fin du projet;
- La TFK Burkina organise chaque année depuis 2002 une «Bourse du karité» de dimension internationale à laquelle participent de nombreux pays de la sous-région. En 2008, l'organisation de cette rencontre s'est faite en partenariat avec le West African Trade Hub (WATH) pour mieux explorer les stratégies d'accès au marché américain. A partir de 2009, la bourse du karité a été transformée en «Salon International du Karité de Ouagadougou» (SIKO), avec un renforcement de l'aspect accès au marché.

Quel rôle pour le Dialogue ?

- Faciliter une mise en synergie des efforts en cours au niveau sous-régional (Salon international du karité, programme du CECI sur le karité, capitalisation de l'expérience du projet ProKarité) pour promouvoir une stratégie sous régionale d'accès aux marchés, y compris par la certification ;
- Promouvoir des échanges directs entre acteurs de la filière, comme par exemple le voyage d'étude des femmes du Niger auprès des productrices plus expérimentées de l'UGPPK au Burkina, qui a eu d'excellents résultats en renforcement des capacités des productrices du Niger. Le Dialogue pourrait aider à étendre de telles expériences à d'autres pays et/ou à d'autres maillons de la filière ;
- Développer une stratégie sous régionale de gestion conservatoire de la ressource par la diffusion de bonnes pratiques comme l'expérience de gestion des parcs à karité développée par les groupements de femmes de l'UGPPK au Burkina Faso et les techniques de greffage du karité au champ mises au point par la recherche scientifique.

5.4 Les sujets ou thèmes clés d'intérêt commun

5.4.1 Gouvernance forestière

Contraintes et faiblesses

- Dans le secteur forestier qui est resté pendant longtemps la chasse gardée de l'Etat, les prises de décisions ne bénéficient pas encore de la pleine participation des nouveaux acteurs tels que les organisations de la société civile, les élus locaux, ou le secteur privé ;
- Des initiatives comme FLG/T et FGLG ont fait naître de grands espoirs en faveur de la bonne gouvernance, mais les résultats restent limités pour le moment, peut-être, comme le fait remarquer M. Nganje de l'UICN, parce que ces initiatives n'ont pas été internalisées par les Etats, et sont donc restées en dehors des programmes des Etats. Par ailleurs, en se focalisant seulement sur le bois d'exportation des forêts tropicales, FLEG/T exclut de son expérience la gouvernance des PFNL des forêts tropicales ainsi que toutes les ressources forestières des pays sahéliens ;
- Malgré l'existence d'options politiques en faveur du transfert des compétences de la gestion des ressources forestières aux collectivités territoriales dans de nombreux pays, l'appropriation par les élus locaux de ces ressources forestières n'est pas encore effective. Le 1er Congrès des Forêts Communales en Afrique de l'Ouest tenu du 15 au 18 juin 2009 à Ouagadougou a longuement débattu de la question. Il en ressort que les Gouvernements sont réticents à transférer le pouvoir aux collectivités territoriales, alors que les faibles moyens humains et financiers limitent actuellement les capacités réelles des communes à mettre effectivement en œuvre des activités de gestion communale durable des forêts. En outre, les réformes législatives nécessaires ne sont pas encore effectives pour faciliter l'appropriation des ressources forestières et de la terre par les communes. On ne voit pas non plus un engagement des communes à revendiquer leurs droits.

Forces, atouts et opportunités pour l'intégration sous-régionale

- La plupart des pays de la sous-région ont introduit des réformes politiques, juridiques et institutionnelles favorables à la décentralisation pour promouvoir la participation des acteurs locaux et du secteur privé à la gestion des ressources naturelles. Même si les progrès sont lents, le nouveau contexte donne aux acteurs du secteur forestier le droit de revendiquer leur participation effective à la gestion du secteur ;
- On note l'émergence de diverses initiatives locales de pratiques de la bonne gouvernance dans certains pays : Au Burkina Faso, la commune de Mégue expérimente la gestion communale d'une forêt ; des municipalités appuyées par l'UICN au Burkina Faso ont initié avec des résultats encourageants, des démarches pour l'appropriation de ressources naturelles de leurs territoires communaux. Au Mali, des acteurs à la base ont réussi l'élaboration et la mise en œuvre de conventions locales de gestion de ressources naturelles dans

plusieurs localités. Ainsi, l'ONG Donko que la mission a rencontrée, a négocié avec l'appui de l'UICN, une convention qu'elle a signée avec les populations locales pour la gestion participative des ressources de la mare de Doro et des plaines adjacentes en zone sahélienne.

- Les mérites de la bonne gouvernance sont aujourd'hui largement reconnus et acceptés; toutes les cinq initiatives transfrontalières visitées dans le cadre de cette étude (Mont Nimba, WAP, PNKT, mangrove, ABV), comportent des activités et des volets de financements pour promouvoir la participation des populations locales à la mise en œuvre des projets ;
- Les objectifs de la politique forestière de la CEDEAO mettent l'accent, entre autres, sur « la décentralisation et la délégation de pouvoirs concernant la gestion des ressources forestières aux autorités locales du gouvernement, aux communautés, à la société civile et au secteur privé » ;

Quel rôle pour le Dialogue ?

- Analyser et capitaliser les expériences du FLEG/T et du FGLG en Afrique de l'Ouest ;
- Analyser et capitaliser les expériences nationales des pays de la sous région en matière de décentralisation et de promotion de la bonne gouvernance ;
- Aider à élaborer des critères et indicateurs de bonne gouvernance ;
- Faciliter et coordonner la mise en œuvre des recommandations du congrès de Ouagadougou sur les forêts communales, notamment celles adressées à la CEDEAO, à savoir :
 - assurer un appui politique aux communes forestières à travers un programme lobbying vis-à-vis des gouvernements, des protocoles d'engagement, des mécanismes de suivi, des mesures d'incitation ;
 - fournir un appui technique pour la conduite des inventaires forestiers, la création de base des données ;
 - concevoir et mettre en place un système de suivi et évaluation ;
 - et fournir un appui au renforcement des capacités institutionnelles (renforcement des capacités des cadres des municipalités et des élus locaux)

5.4.2 Forêts et changement climatique

Malgré la gravité du risque climatique, cette menace n'est pas systématiquement intégrée dans les stratégies des initiatives visitées. Le programme du WAP en zone soudano sahélienne prend la menace climatique en compte alors que celui du Mont Nimba dans la zone humide bien arrosée de la Haute Guinée ne l'a pas identifiée

parmi les contraintes qui menacent la conservation de la biodiversité, bien que les montagnes soient des écosystèmes fragiles et sensibles au changement climatique.

Les contraintes / faiblesse

- Le changement climatique semble être appréhendé dans ses aspects quantitatifs (mesures de la présence de gaz à effet de serre (GES), quantité de CO₂ dans les airs, quantité de CO₂ produite par les industries, les véhicules etc.). Les aspects institutionnels, économiques, comportementaux et culturels qui favorisent les activités nuisibles aux climats ne sont pas directement pris en compte.
- Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, très peu de financements publics sont alloués aux mesures et aux études sur le changement climatique.
- L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) n'a pas de projet spécifique sur le changement climatique.
- Les études et les évaluations, pourtant indispensables à la gestion des changements climatiques, sont pour la plupart dépendantes de financement extérieurs.
- Les stratégies de développement agricoles actuelles et celle de la préservation des ressources naturelles forestières sont apparemment antinomiques.

Au Sénégal, le thème de changement climatique est au cœur des préoccupations à la fois chez les organismes gouvernementaux que chez les ONG et les organismes internationaux installés au Sénégal. Les organismes sénégalais dont ENDA sont ainsi impliqués dans divers programmes sur le changement climatique. Parmi ces programmes, figurent : i) le programme C3D relatif au renforcement de capacités en matière de développement, ii) African Adaptation (programme de renforcement du partage d'expériences sur le changement climatique en Afrique), iii) programme « Penser global et Agir local » qui découle du Protocole de Kyoto et qui vient en appui à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et iv) le GIEC-Sahel (groupe intergouvernemental d'expert sur l'évolution du climat au Sahel) mis en place dans le cadre du CILSS.

C'est dans le cadre du Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), que le GIEC-Sahel (Groupe intergouvernemental d'Études et d'Evaluation des Incidences du Climat au Sahel) a été créé en 2003 par Décision Du Secrétaire Exécutif du CILSS. Le GIEC-Sahel est une structure consultative auprès du Secrétariat Exécutif du CILSS. Son rôle est de fournir des avis et des conseils scientifiques et techniques aux pays membres du CILSS relativement aux incidences du climat ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour y faire face. De façon spécifique, l'appui du GIEC portent sur : (i) la préparation des communications, les stratégies et plans d'action nationaux relatifs a la mise en oeuvre des conventions environnementales, (ii) l'harmonisation des démarches entre les pays en vue de constitution d'un groupe de négociation du CILSS aux différentes réunions des conférences des parties, (iii) l'optimisation des actions en

matière de gestion de l'environnement à travers l'élaboration des mécanismes de synergies entre les principales conventions environnementales.

Concernant la société civile et les organismes internationaux, plusieurs ONG sénégalaises participent au réseau « Climat et Développement ». Sur cette même question, ENDA travaille sur le renforcement des capacités des délégués et experts nationaux sur la question du changement climatique. C'est dans cette perspective que s'est tenue en juillet 2009, à l'initiative de ENDA, un séminaire de formation des formateurs sur le changement climatique. Sur le terrain, des projets visent à modifier les pratiques des populations. Ainsi, le Programme de micro-financement (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) du PNUD installé à Dakar s'est investi dans la promotion des fourneaux solaires en vue de réduire les feux de bois dans la cuisson d'aliments commercialisés. Ce projet a suscité un vif intérêt auprès du Gouvernement qui s'est engagé à s'impliquer dans la vulgarisation de ces fourneaux solaires

Concernant les structures gouvernementales, le Sénégal avait mis en place en 1994 mais a véritablement institutionnalisé en 2000 le Comité National sur les Changements climatiques (CONAC). C'est une instance pluridisciplinaire (Administration, secteur privé, ONG, chercheurs, experts). Le CONAC a permis de réaliser : i) la Communication Nationale du Sénégal sur le changement climatique, ii) un renforcement de capacités des acteurs, iii) le plaidoyer, iv) des études qui ont permis de dégager les priorités nationales en matière de vulnérabilités des secteurs d'activités (agriculture, tourisme, ressources en eau, etc.) liées aux changements climatiques. De façon précise, le CONAC privilégie et met l'accent sur l'expertise nationale. La Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (Ministère de l'Environnement), en tant que Point Focal national, s'active à amener les autres structures gouvernementales à jouer leur rôle dans la question du changement climatique (par exemple, amener le ministère des finances à intégrer la prise en charge des changements climatiques dans la plans et budgets nationaux).

On peut noter ici également le rôle croissant du réseau des parlementaires pour l'environnement. Par exemple, du 3 au 5 août 2009, s'est tenu au Cap Vert, avec l'appui de l'UICN, un atelier de renforcement des capacités des parlementaires sur les changements climatiques. Les participants étaient issus des pays côtiers allant de la Mauritanie à la Sierra Leone. Il convient par ailleurs de signaler que c'est dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques que le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau viennent d'obtenir un projet exécuté par l'ONG Oceanium baptisé « projet 30 millions de palétuviers ». Ce projet vise à restaurer la mangrove.

De façon globale, le Sénégal a fortement intégré la problématique des changements climatiques. Outre son point focal national (la Direction de l'Environnement) qui est très actif sur la question, le pays a mis en place, le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNACC)

Les acquis

- collaboration et synergie fonctionnelle entre différentes institutions et structures nationales,
- contribution active des Universitaires et des Bureaux d'études nationaux pour la rédaction de la Communication Nationale sur le Changement climatique,
- le CONAC a pris en charge la participation de plusieurs Universitaires à des réunions organisées par les Nations Unies sur les Changements climatiques.
- L'UICN appui régulièrement la Direction de l'Environnement à jouer son rôle de point focal national (appui au financement des missions des cadres du ministère, appui à l'organisation de réunions, notamment),
- L'UICN a financé la thèse de doctorat d'un étudiant de l'Université de Dakar (UCAD) sur le thème de la séquestration du carbone par les forêts de mangroves. Les résultats de cette étude ont favorisé la mise en place d'un partenariat entre l'ONG Océanium, l'UICN et la firme agro-industrielle française DANONE. Ce partenariat va permettre à Océanium d'intensifier ses activités de reboisement de la mangrove.

Les contraintes

L'efficacité des stratégies face aux changements climatiques est contrariée par la pauvreté généralisée des populations, notamment en milieu rural, la pression démographique, la non modernisation des modes de production et des techniques culturales en milieu rural, l'absence d'évaluation régulière et précise des niveaux de pollution atmosphériques (émission des gaz à effet de serre).

5.4.3 Forêts et Eau

Contraintes, faiblesses et menaces

- Les organisations de mise en valeur des bassins fluviaux de la sous-région (OMVS, OMVG, ABN, ABV) ne s'impliquent pas suffisamment dans la conservation/ restauration des écosystèmes forestiers des bassins versants. Des inondations dans les petits bassins versants de certains affluents de rive droite du Niger ainsi que dans certaines portions du fleuve Nakambé au Burkina Faso ont été imputées à la dégradation des écosystèmes desdits bassins (Niasse *et al.*, 2004).
- Il ressort des échanges que la mission a eus avec des points focaux de l'OMVS, de l'OMVG et de l'ABN en Guinée, que toutes ces organisations ont réalisé des plantations dans leurs bassins versants. Bien qu'on ne dispose pas d'une évaluation de l'impact de ces reboisements sur la quantité et la qualité de l'eau des fleuves, l'opinion générale est que ces plantations sont réalisées sur des superficies trop petites pour avoir un impact significatif à l'échelle du bassin versant. Un projet de l'ABV a réalisé des plantations de plus grande envergure, mais un mauvais choix

des espèces et des acteurs impliqués dans le reboisement en limite les bénéfices attendus ;

- L'introduction et l'intensification des cultures industrielles telles que le coton sans prendre des mesures appropriées pour la protection des bassins fluviaux contribuent à aggraver l'érosion dans ces bassins. En outre, les eaux de surface dans ces bassins risquent de devenir de plus en plus polluées par les pesticides et autres produits agrochimiques en raison de la déforestation qui prive les bassins fluviaux du rôle purificateur des formations végétales, ce qui menacerait la biodiversité floristique et faunique des terres humides.

Forces et atouts pour l'intégration sous-régionale

En plus de l'importance écologique et économique des bassins fluviaux rappelée précédemment, les points suivants ajoutent à la pertinence d'une prise en compte de la problématique *forêt et eau* par le plan de convergence sous régional du Dialogue :

- Chacun des principaux fleuves de la sous région traverse plusieurs pays, ce qui en fait une ressource transfrontalière ;
- Ces cours d'eau, qui assurent un transfert important d'eau douce des zones humides vers la zone sahélienne, et atténuent ainsi l'impact des déficits pluviométriques dans la zone sahélienne, scellent en fait une « union sacrée » entre zones humides et zone sahélienne, ce qui confère à ces bassins fluviaux une importance stratégique pour l'intégration sous régionale ;
- L'existence d'organisations sous régionales (OMVS, OMVG, ABN, ABV) créées pour gérer les bassins versants desdits cours d'eau est une indication de l'importance sous régionale de ces bassins. En outre, l'existence de ces organisations offre des points d'ancrage pour l'implication du Dialogue.

Rôle du Dialogue

- Initier et coordonner une évaluation des impacts biophysiques et socioéconomiques des différents reboisements effectués par les organisations des bassins fluviaux de la sous région ;
- Coordonner l'élaboration d'une stratégie sous régionale de prise en compte de la gestion durable des écosystèmes forestiers par les organisations de gestion des bassins fluviaux ;
- Faciliter la mise en place d'un mécanisme de suivi et de mise en synergie des expériences des organisations des bassins fluviaux en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers de ces bassins fluviaux.

5.4.4 Connaissances traditionnelles écologiques en rapport avec la conservation de la biodiversité

Contraintes, faiblesses et menaces

Les systèmes traditionnels pour contrôler la gestion des ressources naturelles, naguère efficaces, ont été affaiblis par différents facteurs dont les contraintes suivantes :

- De par les migrations récentes, de nouveaux villages sans lien avec les villages d'origine se sont multipliés, causant des désordres dans les systèmes locaux de gestion de la terre ;
- Les croyances et pratiques traditionnelles sont souvent spécifiques à chaque groupe ethnique, ce qui limite les généralisations en dehors de ce groupe ;
- Par ailleurs, l'absence d'explication rationnelle concernant les tabous et divers autres interdits limite la transmission intergénérationnelle de ces valeurs.

Atouts et forces

La survivance de certaines croyances et pratiques traditionnelles qui contribuent à la bonne conservation de la diversité biologique est un atout important qui peut être capitalisé dans de nombreux cas :

- Bonne base pour les négociations de conventions locales sur le foncier rural et la conservation des ressources naturelles ;
- Valorisation potentielle pour l'écotourisme
- Valorisation potentielle pour des financements REDD.

6. Recommandations pour des activités de démarrage du Dialogue

6.1. Recommandations sur les thèmes prioritaires

6.1.1. Initiatives transfrontalières

Recommandation générale : **Formuler et promouvoir une stratégie sous régionale de mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Afrique de l'Ouest.** Il s'agira de constituer un réseau fonctionnel d'aires de conservation transfrontalières prenant en compte la diversité des espèces et des écosystèmes de la zone sahélienne et de la zone forestière humide de la sous région, incluant des paysages de montagne, de savanes de basse altitude, de mangroves, de bassins fluviaux, etc., et intégrant des approches variées de conservation de la diversité biologique (Aires Protégées et gestion communautaire ou privée en dehors des AP) avec pour objectif le bien être des populations et la sauvegarde de l'environnement, dans l'esprit des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Recommandations spécifiques

► Paysage des Monts Nimba : **Engager un lobby/plaidoyer auprès des autorités politiques de Cote d'Ivoire, Guinée et Liberia** pour i) négocier la résolution des conflits armés reconnus comme une cause majeure de dégradation de l'environnement des Mt Nimba, et faire de la Réserve du Mt Nimba un « parc de la paix » ; ii) relancer le processus de concertation entre les trois pays en valorisant l'expérience de l'Organisation des Etats Riverains du Fleuve Mano (Mano River Union – MRU) et de leurs partenaires dont l'ICRAF, le CIFOR, l'UICN, etc. , afin de sauver la diversité biologique exceptionnelle d'un des principaux écosystèmes de montagne de la sous région.

► Paysage du W-Arly-Pendjari : **Aider à consolider la remontée de la diversité biologique** en cours dans cet écosystème de savane soudano sahélienne en prenant mieux en compte les conditions d'existence des populations dans les zones périphériques et en développant davantage la dimension régionale de la gestion du WAP par : i) la mise en cohérence des politiques et des législations forestières entre le Benin, le Burkina et le Niger ; ii) la promotion de l'approche écosystème dans les zones périphériques ; iii) un plaidoyer pour changer les mentalités des acteurs en faveur d'une vision véritablement sous régionale de la gestion qui transcende les approches parfois chauvines de chacun des pays riverains du Parc.

► Paysage du Parc National Kaboré Tambi : **Capitaliser l'ouverture réussie de couloirs biologiques** entre des aires protégées du Burkina et du Ghana. Il s'agira d'aider à parachever la prise en charge des personnes déplacées et développer des outils de suivi écologique et socio économique de l'impact des couloirs sur la dynamique de la diversité biologique et des conditions d'existence des populations.

► Paysage de mangrove : **Consolider et diffuser les acquis sur la gestion des écosystèmes de mangrove.** En partenariat avec l'Initiative sur les Mangroves en Afrique de l'Ouest (IMAO), synthétiser et diffuser les connaissances sur l'importance écologique et économique des mangroves ; soutenir le plaidoyer pour l'adoption de la charte sur la mangrove ; évaluer et diffuser les bonnes pratiques de gestion durable des mangroves, p.ex. les techniques de restauration/reboisement des mangroves, les techniques novatrices de production des huîtres par la méthode des « guirlandes » en remplacement des techniques traditionnelles destructrices de la végétation ; catalyser la mise en réseau des experts sur la mangrove.

► Paysage de forêts soudaniennes du bassin de la Volta : **Capitaliser et partager avec d'autres organisations de gestion de bassins fluviaux, l'expérience du Projet de Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta (PAGEV) en matière de reboisement de bassins versants,** et développer des outils pour évaluer l'impact des reboisements sur l'hydrologie du bassin, l'érosion des sols, et les conditions d'existence des populations riveraines.

6.1.2. *Réseaux régionaux/ transfrontaliers d'institutions et organisations professionnelles et para professionnelles*

Pour le démarrage des activités du Dialogue, mettre en place les trois réseaux suivants pour lesquels existe un potentiel significatif de valeur ajoutée :

- ▶ Renforcement du **réseau des parlementaires** qui existe déjà, et qui aura un rôle important à jouer en rapport avec les réformes nécessaires sur le foncier rural, la mise en cohérence des législations forestières, etc. ;
- ▶ Création d'un **réseau des communes rurales**, compte tenu des attentes liées à la dynamique de la décentralisation du secteur forestier dans la sous région et des recommandations du 1^{er} congrès sur les forêts communales tenu à Ouagadougou en Juin 2009 ;
- ▶ Création d'un **réseau des experts sur la mangrove** : de nombreux experts existent déjà sur le terrain, mais ne bénéficient pas de cadre fonctionnel de travail pour la mise en synergie de leurs compétences individuelles.

6.1.3. Réseaux régionaux / transfrontaliers de produits et services forestiers

Promouvoir le développement du commerce sous régional des produits et services forestiers.

En dehors de quelques produits d'exportation comme le karité, le commerce des autres produits est régi par le secteur informel et n'est pas documenté. Le Dialogue peut i) faciliter le partage sous régional des expériences des filières nationales en matière de production, transformation et commercialisation des produits forestiers ; ii) aider à mettre en cohérence la législation et la fiscalité sur les produits forestiers pour en faciliter la commercialisation au niveau sous régional.

6.1.4. Sujets forestiers clés d'intérêt commun

- ▶ Gouvernance forestière : **Relever le défi de la bonne gouvernance** en favorisant la participation effective de tous les acteurs du secteur forestier à l'exercice de la démocratie : communautés locales, organisations de la société civile, etc. ; évaluer et capitaliser les expériences FLEGT et FGLG dans la sous-région.
- ▶ Forêt et changement climatique : **Réduire la vulnérabilité de la sous-région aux impacts des changements climatiques.** Facilitation de la mise en synergie des diverses initiatives en cours dans la sous-région en matière d'analyses prospectives et d'études techniques conduites par divers acteurs dont le Forum Forestier Africain, CIFOR/TroCCA, CILSS/AGRHYMET, l'UICN, etc., pour : i) la formulation d'une position de la sous-région sur les changements climatiques ; et ii) la formulation d'une politique commune et d'une stratégie régionale de préparation et d'adaptation.

► Forêt et eau : **Valoriser la contribution des écosystèmes forestiers à la gestion sous-régionale des ressources en eau.** Documenter et partager l'information sur l'importance des écosystèmes forestiers des bassins fluviaux dans la gestion des ressources en eau; partager l'expérience du PAGEV en matière de reboisement de bassin versant ; catalyser l'élaboration par les Organisations des bassins fluviaux de la sous-région, d'une stratégie sous-régionale de conservation/restauration des écosystèmes des bassins versants; encourager l'approche par écosystème dans l'utilisation des terres des bassins versants.

► Connaissances traditionnelles écologiques sur la biodiversité : Répertorier, analyser et capitaliser les informations disponibles

► Faible visibilité de la contribution du secteur forestier au bien être des populations et à l'économie sous régionale : **Documenter et faire connaître la contribution du secteur forestier à l'économie sous régionale**, par :

l'actualisation des informations sur les ressources forestières et fauniques de la sous-région ; le développement/renforcement des capacités de collecte, de traitement et d'analyse des données sur le commerce sous-régional des produits forestiers, à l'instar des dispositifs existants avec AFRISTAT sur les produits agricoles ; la constitution d'une base de données de référence sur les ressources forestières et le commerce des produits forestiers.

► Faible capacité des acteurs : En raison de la diversité des nouveaux acteurs et du grand nombre des thématiques émergentes dans le secteur forestier, **caractériser les besoins en renforcement des capacités, évaluer l'offre existante dans la sous région en matière de renforcement des capacités, et formuler une stratégie sous régionale de renforcement des capacités.**

6.2. Mécanismes de mise en œuvre

- Les acteurs et leurs rôles

► En plus de l'Etat qui est resté en situation de quasi monopole pendant longtemps, les processus de démocratisation et de décentralisation ont favorisé l'émergence de nouveaux acteurs dont les organisations de la société civile, les élus et le secteur privé.

► Selon le niveau d'intervention (local, national et supranational), ces acteurs ont des avantages comparatifs et des potentiels de leadership complémentaires qui dictent la construction des partenariats sur le terrain. Au niveau local, on note une affirmation croissante du rôle des communautés de base et des organisations de la société civile ; au niveau national et sous-régional, la vision de l'Etat et des organisations intergouvernementales continue d'être prépondérante.

► Le Dialogue devra contribuer à l'émergence de partenariats dans lesquels l'Etat et les Organisations intergouvernementales se consacrent davantage à leur fonction

régaliennne et libèrent un véritable espace de dialogue inclusif pour la participation effective des autres acteurs : OSC locales, nationales et internationales, secteur privé, centres internationaux de recherche, PTF, etc. Les ONG internationales comme le Forum Forestier Africain, l'UICN, et le WWF ont un rôle important à jouer dans le partage des connaissances et l'appui conseil pour la liaison entre le niveau national et international.

- Les mécanismes de financement

► La coopération sous-régionale et internationale a un potentiel contributif important, à travers des donateurs individuels de la coopération classique, ou par les mécanismes émergents de financements innovants. L'organisation de tables rondes de bailleurs permettra d'identifier les manifestations d'intérêt à financer le Dialogue. Par exemple, la GTZ qui est très présente comme donateur auprès de la COMIFAC, a indiqué à l'atelier d'Accra son intérêt à participer au financement du Dialogue.

► Il existe également des sources de financement à exploiter à travers les mécanismes suivants :

- Financements liés aux conventions internationales (FEM et Mécanisme Mondial) : les pays de la sous-région sont signataires des principales conventions internationales sur l'environnement et sont donc éligibles pour ces financements;
- Financements PSE (Paiement pour les Services Environnementaux) : financements liés au bénéfice tiré des services fournis par les forêts, notamment les services liés à la régulation du cycle de l'eau, au stockage du dioxyde de carbone surtout à travers REDD, au maintien de la biodiversité, et à la valeur esthétique du paysage.

- Mécanisme de suivi et d'évaluation

Créer un **Observatoire des forêts et aires protégées en Afrique de l'Ouest**, chargé de renseigner et actualiser les indicateurs de bonnes et mauvaises pratiques d'utilisation et de gestion des écosystèmes, forêts et aires protégées en Afrique de l'Ouest. Il s'agira d'un outil de veille, d'alerte, de prévention et d'aide à la décision.

7. Conclusion

L'absence d'un cadre d'échanges a longtemps limité les opportunités de partage d'expériences dans le secteur forestier en Afrique de l'Ouest. Conscients de ce handicap, les acteurs du secteur forestier ont entrepris depuis quelques années des réflexions et des concertations pour construire ensemble une plateforme de dialogue multi acteurs sur les forêts.

Parallèlement aux efforts en cours pour la mise en place du cadre institutionnel du Dialogue, la présente étude a été initiée par l'UICN et ses partenaires en Afrique de

l'Ouest en vue de guider le choix des orientations thématiques pour la mise en œuvre du Dialogue. L'étude a porté sur l'analyse des forces et faiblesses de plus d'une quinzaine d'initiatives dont les enseignements ont permis de faire des recommandations de thèmes prioritaires et de stratégie d'action pour les activités de démarrage du Dialogue.

Quelles perspectives pour l'avenir ? L'élan en cours est porteur de grands espoirs. Mais le chemin est encore long et sera probablement difficile. La réalisation du Dialogue dépendra en grande partie du degré d'engagement politique des Etats membres et de la CEDEAO/UEMOA à mettre en place le cadre institutionnel recommandé au niveau sous régional et national.

La vitalité et les performances sur le terrain seront largement tributaires : i) du degré d'engagement des acteurs à la base, donc de la capacité des gouvernements à transférer effectivement aux collectivités locales la responsabilité de la gestion des ressources forestières, et à créer un espace de gouvernance démocratique pour la participation effective des nouveaux acteurs (communautés locales, communes, organisations de la société civile et secteur privé), à la mise en œuvre du Dialogue ; ii) du maintien d'un haut niveau d'engagement des partenaires techniques sous régionaux et internationaux (FAO, UICN, CIFOR, etc.) et de la capacité du Dialogue à attirer des financements durables.

Bibliographie

ANADER, 2009, L'ANADER face au défi des changements climatiques en milieu rural en Côte d'Ivoire.

Birgit Halle et Véronique Bruzon, *Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire*, Rapport Final, août 2006, Commission de l'Union Européenne.

CDEAO. 2004. Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest. Document de référence pour la première phase des consultations nationales. Diagnostic, enjeux, questions clés, scénarios. 148 p. + annexes

CEDEAO et FNCOFOR, *Rapport provisoire du premier Congrès des Forêts Communales en Afrique de l'Ouest*, juillet 2009

CEDEAO. 2007. Politique forestière de la CEDEAO. Rapport de synthèse. 7 p.

CECI. 2009. CECI in the shea butter subsector. Positive impacts for thousands of West African women. 15pp

CIFOR. 2005. Contributing to African development through forests. Strategy for engagement in sub-Saharan Africa. Center for International Forestry Research. Bogor, Barat. Indonesia.

- CIFOR. 2008. Medium Term Plan: 2009 – 2011. Center for International Forestry Research. Bogor, Barat. Indonesia.
- CIFOR. 2008. Pathways to impact. CIFOR Annual Report 2007. Center for International Forestry Research. Bogor Barat. Indonesia.
- CIFOR. 2008. CIFOR's Strategy, 2008-2018. Making a Difference for Forests and People. Center for International Forestry Research. Bogor Barat. Indonesia.
- CIFOR. 2006. Achieving the Millennium development Goals in African dry forests: From local action to national policy reform. Project Proposal: 2006 to 2009. Center for International Forestry Research. Bogor Barat. Indonesia.
- CIFOR. 2005. Contributing to Africa's development through forests –Strategy for engagement in sub-Saharan Africa. Bogor Barat, Indonesia
- CIFOR. 2003. Communautés, forêts et réseaux internationaux: des liaisons à renforcer. Rapport de synthèse du projet: « Enseignements tirés des réseaux internationaux de foresterie communautaire ». CIFOR Occasional Paper N° 41 (f). Bogor Barat, Indonésie. 67p
- CIFOR. 2002. Africa's tropical dry forests – time to re-engage an agenda for priority research. Center for International Forestry Research. Bogor Barat. Indonesia.
- CSAO-OCDE/CDEAO. 2009. Formulation et mise en œuvre d'un Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA)- Sous programme gestion améliorée des autres ressources naturelles partagées. Draft
- DNFF/MEDD. 2008. Rapport annuel 2008. Conakry, Guinée.
- FAO. 2009. Situation des forêts du monde. FAO, Rome. 151 p.
- FAO. 2006. Document d'accompagnement : Intégration des sous-secteurs élevage, forêts et pêches dans le PDDAA. Union Africaine-NEPAD. 48 p.
- FAO. 2003. Etude prospective du secteur forestier en Afrique. Rapport sous-régional Afrique de l'Ouest. 74 p.
- Fischer, R.J., Maginnis, S., Jackson, W.J., Barrow, E. and Jeanrenaud, S. 2005. Poverty and conservation: Landscapes, people and power. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Xvi + 148 pp.
- Ghana Wildlife Society, *Compte rendu de la conférence ouest africaine sur la viande de brousse, sur le thème « comment aborder la crise de la viande de brousse en Afrique ? », février 2005*

GTZ. 2008. Gouvernance des forêts dans un monde en évolution rapide. Renforcement des capacités par la GTZ. Eschborn.

IUCN. 2008. Façonner un avenir durable- Le programme de l'UICN 2009-2012.

IUCN. 2006. An introduction to the African Convention on the Conservation of Nature and Natural resources. Introduction à la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. IUCN, Gland, Switzerland. Xvi + 96 pp.

Kaboré, C, U. Yaméogo, et N. Bila. 2008. Défis et opportunités pour les petites et moyennes entreprises (PME) au Burkina Faso. FAO, Rome. 58p.

Lea M. Scherl *et al.* 2004. Can protected areas contribute to poverty reduction? Opportunities and limitations. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Viii + 60 pp.

Maiga, A. 2008. Rapport d'étude relative au Dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest. Rapport de consultation pour la FAO. 34p + Annexes

Mayers, J., Bila, Aa., Khaukha, S., Opoku, K. and Simwela, W. 2006. Forest governance and social justice: practical tactics from a learning group approach in Africa. International Forestry review, Vol 8 (1): 101-109

MECV. 2007. Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté. Rapport final.

Ministère fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement. 2007. FLEGT- La lutte contre l'exploitation illégale des forêts : une contribution au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Bonn, Allemagne. 19pp

Ministère de l'Environnement de l'Eau et de la Forêt. Direction de l'environnement, Octobre 2000, *Communication Nationale Initiale De La Côte D'Ivoire. Préparée en application de la Convention Cadre des Nations Unies Sur les Changements Climatiques*

M. Dia, *Evaluation de la problématique de la viande de brousse en Guinée*, FAO, Document de travail sur la gestion de la faune sauvage, n°6, mars 2005

Mme Birgit Halle, Dr. Véronique Bruzon, *Environnemental de la Côte d'Ivoire*. Rapport Final, août 2006, AGRIFOR Consult/Commission Européenne

Ministère de l'Environnement de l'Eau et de la Forêt. Direction de l'environnement (Octobre 2000), *Communication Nationale Initiale de La Côte D'Ivoire. Préparée en application de la Convention Cadre des Nations Unies Sur les Changements Climatiques*

McCullough, J. 2002. A rapid biological assessment of the Forêt classée du Pic de Fon, Simandou Range, South-eastern Republic of Guinea. RAP Bulltin of Biological Assessment N°35.

Niasse, M., Afoud, A et Abou, A. (éd.). 2004. Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification : Eléments de stratégie régionale de préparation et d'adaptation. UICN, Gland, Suisse, et Cambridge, UK.xviii + 71pp.

Ouedraogo, K., Somda, J., Tapsoba, I., et Nianogo, A. J. 2006. Energies traditionnelles au Burkina Faso – Etudes sur le bois-énergie. UICN Burkina Faso. 1995 pp

Ouedraogo, S. 2005. Texte introductif sur la situation de la recherche forestière - Groupe de travail Zone Sahel.

République de Guinée/Ministère de l'Environnement. 2005. Programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative.

Oumou K. Ly et al., *Evaluation économique de l'écotourisme. Parc National des Oiseaux du Djoudj au Sénégal*, UICN, 2006.

Soumahoro Megabou/ WWF-WARPO (Avril 2003), *Rapport d'étude sur la filière viande de brousse en Côte d'Ivoire*

Temu, A. 2008. Editorial. Agricultural Education News 13 (2):2.

Temu, AB and Kiwia A. 2008. Future forestry education: Responding to expanding societal needs. ICRAF, Nairobi Kenya ; vi + 17 pp

UICN/BRAO (2008). *Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Côte d'Ivoire*.

UICN/PACO. 2008. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées de la République de Guinée.

USAID (avec la collaboration de CIFOR, WI, IRG, *Nature, Richesse et Pouvoir. Les meilleures pratiques émergentes pour la revitalisation de l'Afrique rural*.

Table des matières

	Page
1. Introduction	6
2. Méthodologie	7
3. Le secteur forestier en Afrique de l'Ouest	7
3.1 <i>Contexte général</i>	7
3.2 <i>Ressources forestières</i>	9
3.3 <i>Importance du secteur forestier pour la conservation de la biodiversité et la</i>	
<i>lutte contre la pauvreté</i>	9
3.4 <i>Le processus du Dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest</i>	10
4. Présentation des projets et programmes sous-régionaux ou ayant un potentiel sous-régional	11
4.1. Initiatives transfrontalières de conservation/restauration des écosystèmes forestiers à l'échelle des paysages	12
4.1.1. <i>Paysages du Mont Nimba</i>	12
4.1.2. <i>Paysages du W-Arly-Pendjari (WAP)</i>	13
4.1.3 <i>Le PNKT : Une expérience de corridor de connexion entre le Burkina Faso et le Ghana</i>	15

4.2. Initiatives transfrontalières et la lutte contre la pauvreté	16
4.2.1 <i>Les expériences de lutte contre la pauvreté autour des mangroves</i>	16
4.2.2 <i>Lutte contre la pauvreté dans les forêts soudaniennes du bassin de la Volta</i>	19
4.3 Les réseaux régionaux / transfrontaliers	19
4.3.1. Institutions et organisations professionnelles et para professionnelles	19
4.3.1.1. <i>Instituts de recherche et centres de formation</i>	19
4.3.1.2 <i>Services nationaux des Eaux et Forêts et Agences des aires protégées</i>	21
4.3.1.3 <i>Les ONG et les Parlementaires de l'environnement</i>	22
4.3.2. Produits et services forestiers	25
4.3.2.1 <i>Charbon</i>	25
4.3.2.2 <i>Bois d'œuvre et de service</i>	27
4.3.2.3 <i>Ecotourisme</i>	28
4.3.2.4 <i>Viande de brousse</i>	29
4.3.2.5 <i>Karité</i>	29
4.4 Les sujets ou thèmes d'intérêt commun	30
4.4.1 <i>Gouvernance forestière</i>	30
4.4.2 <i>Forêts et changement climatique</i>	32
4.4.3 <i>Forêts et Eau</i>	33
4.4.4 <i>Connaissances traditionnelles écologiques en rapport avec la conservation de la biodiversité</i>	34
5. Analyse des forces et faiblesses des projets et programmes sous-régionaux	35
5.1 Initiatives transfrontalières et conservation de la biodiversité	35
5.1.1 <i>L'écosystème du Monte Nimba</i>	35
5.1.2 <i>Le WAP</i>	40
5.1.3 <i>Le PNKT</i>	43
5.2. Initiatives transfrontalières et la lutte contre la pauvreté	44
5.2.1 <i>Les expériences de lutte contre la pauvreté autour des mangroves</i>	44
5.2.2 <i>Lutte contre la pauvreté dans les forêts soudaniennes du bassin de la Volta</i>	45
5.3 Les réseaux d'institutions et les réseaux de produits forestiers	49
5.3.1. Institutions et organisations professionnelles et para professionnelles	49
5.3.1.1. <i>Instituts de recherche et centres de formation</i>	49
5.3.1.2 <i>Services nationaux des Eaux et Forêts et Agences des aires protégées</i>	51
5.3.1.3 <i>Les ONG et les Parlementaires de l'environnement</i>	51
5.3.2. Produits et services forestiers	54
5.3.2.1 <i>Contexte générale</i>	54
5.3.2.2 <i>Charbon</i>	56
5.3.2.3 <i>Bois d'œuvre et de service</i>	58
5.3.2.4 <i>Ecotourisme</i>	59
5.3.2.5 <i>Viande de brousse</i>	60
5.3.2.6 <i>Karité</i>	60
5.4 Les thèmes ou sujets clés d'intérêt commun	62
5.4.1 <i>Gouvernance forestière</i>	62
	64

5.4.2 Forêts et changement climatique	67
5.4.3 Forêts et Eau	
5.4.4 Connaissances traditionnelles écologiques en rapport avec la conservation de la biodiversité	68
 6. Recommandations pour des activités de démarrage du Dialogue	69
6.1 Sur les thèmes prioritaires	69
6.2 Sur les mécanismes de mise en œuvre	72
 7. Conclusion	73
 Bibliographie	75
 Annexes	81
- <u>Annexe 1</u> : Termes de Référence de l'étude	
- <u>Annexe 2</u> : Liste des personnes rencontrées	

Documents Annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude

Contexte

Une volonté politique forte a été signalée par les pays d'Afrique de l'Ouest visant à améliorer le capital de leurs ressources forestières et fauniques en vue de réduire la pauvreté à travers le Dialogue sur les Forêts dans la sous région. Quatre réunions préliminaires de coordination forestière à l'échelle régionale témoignent du désir des Ministres, des organismes d'intégration sous-régionale, d'institutions internationales de recherche et de conservation, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé forestier en Afrique de l'ouest, de voir la promotion d'une vision commune et d'un cadre de concertation sur les forêts à travers le Dialogue sur les Forêts dans la sous région. Il s'agit des réunions organisées respectivement à Ouagadougou les 3-4 juillet 2006 ; à Ouagadougou le 24 avril 2007 ; à Conakry les 12-20 novembre 2007 et à Accra les 26-28 janvier 2009. Ces institutions et représentants ont fait savoir :

(a) leur disponibilité à accompagner le Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest en fournissant leur appui technique ;

(b) leur désir de nouer des partenariats et rechercher des financements dans le but d'aider les gouvernements à la définition et à l'adoption du processus de Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest ;

(c) leur intention d'appuyer les efforts de sensibilisation et de communication liées à l'établissement et la mise en oeuvre du processus de Dialogue sur les Forêts et ;

(d) leur souhait de participer à la mise en oeuvre des plans et programmes élaborés conjointement dans le cadre du Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest.

Alors que la volonté politique des gouvernements et la motivation des partenaires de promouvoir le Dialogue sur les Forêts sont fortes, les bases scientifiques et opérationnelles documentées du Dialogue demeurent insuffisantes.

C'est dans le but d'accompagner la volonté politique manifestée par des gouvernements d'Afrique de l'Ouest que la FAO a entrepris la première consultation sous-régionale en 2008 qui a permis :

(a) d'identifier les initiatives forestières tirant profit de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest ;

(b) de mettre en évidence les thèmes potentiels à entreprendre dans le cadre du Dialogue sur les Forêts;

(c) de générer l'information sur le mode de fonctionnement le plus approprié du Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest. Cette consultation, dont les résultats ont été restitués à l'atelier organisé par la CEDEAO à Accra, en janvier dernier, a jeté les bases opérationnelles et scientifiques du Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest.

Raison d'être de l'étude

L'étude régionale sur les initiatives transfrontalières, les réseaux forestiers et les sujets forestiers clés d'un intérêt commun, constitue un complément à la consultation régionale entreprise en 2008 par la FAO. Elle est construite dans l'esprit et sur la base des propositions des Ministres de l'environnement des pays de la CEDEAO à Ouagadougou le 24 avril 2007, en marge de la Conférence Ministérielle sur le Programme d'Investissement Stratégique de gestion durable des terres en Afrique TERRAFRICA/FEM. Ladite réunion ministérielle avait noté qu'alors que les initiatives forestières régionales en Afrique de l'Ouest sont abondantes, la plupart d'entre elles sont :

2

(a) menées de façon opportuniste et sporadique, avec une planification participative insuffisante qui inclut le manque de consultation des connaissances traditionnelles écologiques dans les paysages concernés ;

(b) entreprises de manière isolée sans profit de l'expérience acquise dans des initiatives similaires menées dans le même pays ou dans des pays voisins ayant habituellement des conditions écologiques et socio-économiques similaires, et ;

(c) rarement présentées sous une forme exploitable ou rendues disponibles à ceux qui sont directement en contact avec les ressources forestières. Il s'agit ici notamment des connaissances produites par des instituts de recherche forestière, des projets de terrain, et des conférences scientifiques et professionnelles. L'existence des organisations et des agences régionales expérimentées dans la gestion des écosystèmes forestiers transfrontaliers (Autorité de Liptako/Gourma, Autorité de Bassin du Niger et d'autres agences de bassin) a été reconnue. Pour sa part, la valeur ajoutée du Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest est perçue autour des réseaux sous-régionaux, des fora de partage d'expériences, et éventuellement la mise en place d'un organe consultatif régional sur les forêts dont le rôle sera de fournir l'environnement adéquat permettant aux écosystèmes forestiers de contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

Objectif de l'étude

Cette étude est une initiative de l'UICN et ses partenaires en Afrique de l'Ouest. Elle vise à approfondir la base scientifique du Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest, en se basant sur l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces expérimentées par des initiatives en cours, dans le but de donner une orientation claire aux actions communes, partagées et/ou convergentes à envisager dans le cadre du Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest.

L'étude sera réalisée par deux consultant(e)s, à savoir (a) un expert(e) forestier, environnementaliste, ou en gestion des ressources naturelles et (b) un socio économiste ou l'expert(e) des institutions et d'organisations. Une répartition des tâches / missions à entreprendre par chaque consultant(e) sera faite sur la base de ces TdR en consultation avec l'équipe de supervision de cette étude avant son démarrage.

Les tâches spécifiques du/de la consultant(e)

Sous la supervision administrative du Coordinateur Régional de Programme de l'UICN pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO), et l'appui technique du Chargé de Programme Forêt Principal, et du Coordonnateur du Programme Forêt de l'UICN Afrique Centrale et Occidentale, le/la consultant(e) :

1. Identifiera avec l'aide de l'équipe de supervision de cette étude, les principales initiatives pertinentes nationales et transfrontalières à investiguer dans le cadre de cette étude.

2. Mettra en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces expérimentées par les acteurs dans **les initiatives transfrontalières des écosystèmes forestiers** en cours en Afrique de l'Ouest. Il/Elle construira des arbres à problèmes et à solutions pour les deux ou trois expériences dans les pays de forêts humides et pour les deux ou trois expériences des pays de forêts sèches.

3. Recueillera les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces expérimentées par les **réseaux régionaux sur les produits et les services forestiers** ; pour cinq produits clés et trois services principaux. Le consultant(e) construira des arbres à problèmes et à solutions pour chaque réseau.

4. Générera la connaissance sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces expérimentées par **les réseaux régionaux** des institutions forestières dans le cas où ils existent ; jusqu'à trois réseaux des institutions gouvernementales, jusqu'à trois réseaux des agences paraétatiques, jusqu'à trois réseaux de la société civile environnementale, et jusqu'à trois **réseaux du secteur privé forestier**, ainsi que trois **réseaux des groupes professionnels et para professionnels**. Il/Elle construira des arbres à problèmes et à solutions pour chaque type de réseau.

5. Entreprendra une consultation documentaire et mènera des contacts avec des partenaires dans le but de générer la connaissance sur le statut et les contraintes de mise en oeuvre ainsi que les opportunités pour l'intégration régionale offertes par **quatre sujets forestiers clés d'un intérêt commun**. Il s'agit de ; (a) forêts et changement climatique, (b) forêts et eau, (c) la gouvernance forestière et (d) connaissances traditionnelles écologiques liés à la conservation des forêts.

6. Facilitera les discussions pendant la restitution des résultats de l'étude dans un atelier des partenaires.

Durée de la consultation :

Deux mois [du lundi 29 juin au mardi 2 septembre 2009] **Etendue géographique de la consultation** : Consultation documentaire et visite de quatre pays de forêts humides et quatre pays de forêts sèches [Côte d'Ivoire, Guinée, Ghana et Liberia; Burkina Faso, Mali, Guinée Bissau et Sénégal]

Produits attendus de l'étude

o Le/a consultant(e) rédigera des simples questionnaires pour chacune des tâches spécifiques dans ces termes de références.

o Il/Elle identifiera et interviewera les points focaux des institutions cibles ainsi que celles des réseaux sélectionnés.

o Un seul rapport exhaustif est prévu à la fin de cette étude dans lequel les deux consultant(e)s assigneront un chapitre pour chacune des cinq premières tâches spécifiques mentionnées dans ces TdR ainsi qu'un chapitre pour l'analyse générale des informations collectées.

Dans un contexte général, le/a consultant(e) s'assurera que l'analyse des résultats de l'étude mette en évidence des connaissances sur :

(a) comment les cadres de consultation qui fournissent des orientations sur la façon dont les pratiques informent et améliorent les politiques, peuvent contribuer à la responsabilisation, à la transparence, à la prise en compte des partenaires faibles, ainsi qu'à la coordination de l'attribution des ressources forestières et leur gestion durable ;

(b) comment les pays d'Afrique de l'Ouest, dont la plupart tire au moins 1/5 de leurs revenus des ressources forestières, pourront engager des ressources financières pour la protection et le développement du capital forestier, nécessaire pour satisfaire la demande croissante des populations ;

(c) comment l'approche écosystème contribue à prioriser les objectifs habituellement incompatibles des occupants du paysage forestier qui, le cas échéant, mèneront à la dégradation irréversible des ressources forestières, aux migrations et à la pauvreté.

Annexe 2. Liste des personnes-ressources rencontrées

1. Mission à Dakar (Prof. Roch Gnabeli)

	<i>Institution</i>	<i>Personne rencontrée</i>	<i>Qualité / Fonction</i>	<i>Adresse</i>
1	ENDA / Energie et Environnement	Dr Jean Philippe Thomas	Coordonnateur programme Energie, Environnement, Développement	Tél. 221 33 822 59 83
2		Mass Lo	Directeur du programme Lead Afrique Francophone	Tél. 221 33 889 34 30
3		Emmanuel Sek	Program Manager, programme Energie, Environnement, Développement	Tél. 221 77 537 49 85
4	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Madeleine Rose Diouf	Chef de Division Etudes d'impact et lutte contre pollutions et nuisances, Programme changement climatique	Tél. 221 33 821 07 25
5	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Ndiawar Dieng	Premier Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Tél. 221 33 889 02 45
5	IMAO (Initiative Mangrove pour l'Afrique de l'Ouest)	Mamadou Sow (<i>UICN</i>)	Chef de Projet IMAO / IUCN	Tél. 221 33 869 02 86
	IMAO (Initiative Mangrove pour	Mame Mory Diagne	Point Focal IMAO pour le	

	l'Afrique de l'Ouest)	(<i>Direction des Eaux et Forêts</i>)	Sénégal	
6	UICN Sénégal-Dakar	Racine Kane	Chef de Mission UICN	Tél. 221 33 869 02 86
7	UICN Sénégal-Dakar	Oumar Sy	Coordonnateur du Programme d'appui au réseau des parlementaires pour l'environnement	Tél. 221 77 656 38 96
8	Direction des Eaux et Forêts	Amadou N'diaye	Directeur Adjoint	Tél. 221 77 636 15 12
9	Programme PMF-FEM-PNUD (Micro-financement, Environnement)	Oumar Wane	Coordonnateur National	Tél. 221 33 864 05 88
10	WAAME (West African Association for Marine Environment)	Abdoulaye Diame	Directeur Exécutif	Tél. 221 33 832 51 23
11	Wetlands International	Papa Mawade Wade	Conseiller aux Politiques publiques	Tél. 221 33 869 16 18
12		Abdoulaye Ndiaye	Chargé de renforcement de capacités	Tél. 221 33 869 16 18
13		Moussa Séga Diop	Chargé de programme biodiversité	Tél. 221 33 869 16 18
14	Direction des Parcs Nationaux	Mandiaye Ndiaye	Directeur Adjoint	Tél. 221 77 651 20 54

2. Enquête en Côte d'Ivoire (Prof. Roch Gnabeli)

	<i>Institutions</i>	<i>Personnes Rencontrées</i>	<i>Fonction</i>	<i>Adresses</i>
1	Fédération d'ONGs environnementales (FEREAD)	M. Loukou Koffi Jules	PCA-FEREAD	Tél. (225) 05 46 07 71
2	ONG « SOS Forêt »	Docteur Egnankou	Président de l'ONG	Tél. (225) 06 05 13 35
3	Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Colonel Kouamé N'dri Pascal	Sous-directeur du suivi écologique	Tél (225) 20 30 12 12
4		Colonel N'Goran Djé François	Directeur technique	Tél (225) 20 30 12 12
5	Projet Changement Climatique	Docteur Kadio Ahossane	Chef de Projet	Tél. (225) 07 92 42 67
6	Syndicat National des Producteurs et vendeurs de Charbon et Bois de Chauffe de Côte d'Ivoire (SYNAPVCBCCI)	M. Allou	Président	Tél (225) 01 53 75 90
7		M. Assi Guy Guillaume	Membre du Bureau	Tél (225) 07 79 49 34
8	Ministère de l'Environnement	Patrick Pédia	Secrétaire Permanent Développement Durable	Tél. (225) 20 21 21 91
9	Centre Suisse de Recherche Scientifique	Dr Brama Koné	Chercheur sur le projet changement climatique	Tél. (225) 23 47 27 90

3. Mission au Burkina Faso et Ghana (Prof. Roch Gnabeli)

	Institutions	Personne rencontrée	Fonction	Adresse
1	UICN	Mamadou Matar Diouf	Coordonnateur des Programmes	Matar.diouf@iucn.org
2	PAGEV	M. Kwamé	Chef de Projet	
3		Jules Yaméogo	Point Focal de l'Agence de l'Eau du Nakambé	Direction régional de l'Agriculture et de l'Eau, Tenkodogo
4		Charles Akwotuentga	Représentant du ministère ghanéen de l'Agriculture dans le comité-pays du PAGEV	Directeur régional adjoint pour la région Bwaku-West, Ministère de l'Agriculture et de l'élevage, Ghana
5		Aduna Aron	Représentant de la Water Ressources Commission WRC dans le Comité Local transfrontalier	Responsable du Secrétariat de la Water Ressources Commission (WRC), Bolgatanga, Ghana

4. Burkina (Suite) (Dr Edouard Bonkougou)

Date	Institution	Personne rencontrée	Fonction	Contact : Tél/Email
08/09/09	Direction des Forêts-DIFOR	Adama DOULKOM	Directeur	+226 50 31 61 19 doulkoma@yahoo.fr
11/09/09	Projet WAP	Salifou Mahamadou	Coordonnateur régional	+226 71 01 46 84
14/09/09	CORAF Direction Régionale MECV Centre Sud Manga	Dr Sédogo Michel Djiguemdé Paul	Président CST Directeur Régional	+226 70 26 64 29
15/09/09	Direction Provinciale MECV du Nahouri Poste forestier de Ziou Mairie de Ziou	Sanou Idrissa Ouédraogo Issaka Tougma Célestin Cyrille T. Karfo	Directeur Provincial, p.i Chef de poste Adjt Maire	+226 50 40 32 29
17/09/09	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale-CECI	Adama Ouédraogo	Directeur CECI- Burkina	+226 50 36 29 92 adamao@ceci.ca
18/09/09	Table Filière Karité-TFK Office national des Aires	Zieba Boukary Sawadogo K. Prosper	Directeur Karilor, Président TFT	+226 50 34 21 65 karilorz@hotmail.com

	Protégées-OFINAP		Directeur général	+226 50 35 64 15 Prosper_sawadogo@yahoo.fr
--	------------------	--	-------------------	--

5. Guinée- Conakry (Dr Edouard Bonkougou)

Date	Institution	Personne rencontrée	Fonction	Contact : Tél/ Email
11/08/09	Direction Nationale des Forêts et de la Faune – DNFF	1.Mme Kourouma Christine Sagno 2. Namory Kéita 3. Bakary Kéita 4. Mamadou Dia 5. Karinkan Konaté 6. Baldé El Hadj	Directrice Nationale + intérim Point focal OMVG Dir National Adjt DNFF Chef Division Faune et Protection Nature à DNFF Agent Division Faune Chef Section Cartographie	+224 30 46 87 39/60 25 24 02 ; csagno@yahoo.fr +224 64 30 08 38 ; namory54@yahoo.fr +224 60 33 72 82 ; bakeita2002@yahoo.fr madiag2@yahoo.fr +224 64 77 28 46 younoussabalde@yahoo.fr +224 60 36 65 86 ; bah_amadoucharif@yahoo.fr +224 60 54 11 38 ; alconakry@yahoo.fr +224 62 30 78 01 ; modgarayah@yahoo.fr barryta2009@yahoo.fr

	Bureau de Stratégie et de Développement - BSD	Younoussa 7. Dr Amadou Chérif Bah 8. Alseny Camara 9. Moussa Oury Diallo 10. Mamadou Tahirou Bary 11. Abdel Kader Bangoura 12. Sidiki Condé	Coord PAN – LCD Agent DNFF Chef Sce Jardin Botanique Chef Section Inventaires Chef Sce restauration Foutah Djallon Directeur Général BSD Chef Section Evaluation Environnementale	+224 64 39 97 67 ; bangourakader@yahoo.fr
12/08/09	Guinée Ecologie – ONG	13. Mamadou Saliou Diallo	Coordinateur	+224 60 28 79 94 ; madousaliopop@yahoo.com

	Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba – CEGEN	14. Touré Saramady	Coordonnateur National	+224 62 39 39 71 ; tsaramady@yahoo.fr
13/08/09	Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées - DNDBAP	15. Aboubacar Oularé	Directeur National	+224 60 55 02 60 ; oulare_abobacar@yahoo.fr
	Centre de gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou – CEGENS	16. Abou Cissé	Directeur Général	+224 60 58 84 19 ; cisse_abou2@yahoo.fr
	Cabinet Ministère de l'Envir & Dév Durable	17. Mme Kadiatou NDIAYE	SG du Ministère	+224 60 20 95 22 ; dan_lansana@yahoo.fr
		18. Dan	Conseiller	

		Lansana Kourouma	Technique Principal du Ministre	
		19. Mathias Rodolphe HABA	Conseiller forestier du Ministre	
14/08/09	The Jane Goodall Institute	20. Marie-Claude Gauthier	Directrice Exécutive, Programme GRN transfrontalières, Union des pays du fleuve Mano (Mano River Union –MRU)	+224 60 21 68 88 ; mcgauthier@janegoodall.org
	US Forest Service	21. Marte Sany Gbansara	Spécialiste Faune – MRU	smartegbansara@yahoo.fr
	ICRAF	22. Seydou Bari SIDIBE	Membre Comité Technique, MRU	+224 60 44 76 52 ; seydoudr@yahoo.fr +224 30 01 26 99 ; s.ngendakumana@cgiar.org

		23. Serge Ngendakumana	Premier responsable	
--	--	---------------------------	------------------------	--

6. Mali (Dr Edouard Bonkoungou)

Date	Institution	Personne rencontrée	Fonction	Contact : Tél/Email
25/08/09	UICN	1.Mme Konaré Rokia Diarra	Chef de Programme Mali	+223 20 22 75 72 ; rokoa.konare@iucn.org
	Direction Nationale de la Conservation de la Nature-DNCN	2.Lt Colonel Baïkoro Fofana	Directeur National Adjt	+223 20 23 36 97 ; fbaikoro@yahoo.fr
26/08/09	Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la	3.Mamadou Gakou	Secrétaire Technique Permanent	+223 20 23 10 74 ; mgakou@yahoo.fr

	Gestion des Questions Environnementales – STP/CIGQE	4.Dr Diallo Souleymane	Chef Dept Génie Rural et Eaux & Forêts	+223 20 22 26 55 ; dergref@yahoo.fr
	Institut Polytechnique Rural – IPR	5.Anne Doquet	Anthropologue, Dir p.i	+223 20 21 05 01
		6.Oumarou El Hadj Malam Soulé	Expert Suivi DSRP/OMD	+223 20 21 55 00 ; afriestat@afriestat.org
		7.Birimpo Lompo	DG Adjt	+223 20 21 55 00 ; afriestat@afriestat.org
	IRD			
	AFRISTAT			
27/08/09	ONG Donko	8.Cheikna Sidibé	Président	+223 20 21 38 81 donko@orangemali.net
	STP / CIGQE	9.Dr Amadou Maiga	Point Focal National NEPAD et CMAE	+223 20 22 98 05 adoumaiga@yahoo.fr
	DNCN	10. Sékou Kanta	Chargé de Suivi de Programme	+223 76 46 15 00 skanta2@yahoo.fr
	Projet Karité			

		11.Binta Bocoum KONTE 12.Kondé Diaharathomas	Coordinatrice du Projet Expert du Projet	+223 20 22 12 25 mmekonte@yahoo.fr
28/08/09	DNCN – Direction Régionale, District BKO	13. Cdt Sissoko Mohamadou Lamine 14.Lt Bakary Sangaré	Directeur régional Chef Div Contrôle Règlementation	+223 76 49 14 80 +223 76 47 36 44

